



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

*Pour la mise au point de bonnes pratiques de
coopération entre services d'aide aux
usagers de drogues*

Gestionnaires pour le collectif :

Aurélie JOUFFROY, Coordinatrice du Réseau WaB

GSM : 0497/49.28.78

Siège social : ASBL Trempline – Grand Rue 3, 6200 Châtelet.

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions

GSM : 0499/90.62.55

Siège social : ASBL Transit – Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles.

info@reseauwab.be

www.reseauwab.be



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels.

Table des matières

Introduction	4
Description de l'état actuel du projet au regard des résultats escomptés	5
1. Rappel du projet	5
2. Approches théoriques du Réseau WaB	6
3. Institutions partenaires	8
3.1. Nombre de partenaires à plus long terme	9
3.2. Présentation du Réseau WaB à des institutions pouvant être intéressées par une potentielle adhésion.....	10
4. Les différents groupes composant le Réseau WaB	10
4.1. Organigramme	10
4.2. Le groupe de terrain.....	11
4.3. Le Comité de Direction	12
4.4. Le Bureau	13
4.5. La coordination.....	14
4.6. La chargée de missions.....	15
5. La gestion administrative et financière.....	17
6. Les outils du Réseau WaB.....	18
7. Transposition du modèle WaB	22
a) Manuel de transposition.....	22
b) Transpositions du modèle effectuées.....	22
a. Transposition au secteur de la précarité sur Bruxelles - BITUME.....	22
b. Transposition au secteur assuétudes pour un public jeune – Bulles D'Ados	23
c) Projets futurs de transposition du modèle.....	24
8. Visibilité du Réseau WaB	24
8.1. Présentations du Réseau WaB	24
8.2. Site internet du Réseau WaB	25
8.3. Participation aux groupes de la Fédito Wallonne	25
8.4. Participation à des journées d'étude, d'échanges, conférences, colloques, formation, inaugurations durant la période de référence.....	26
8.5. Organisation d'événements par le Réseau WaB.....	27
9. La concertation clinique	28
9.1. Déroulement	28
9.2. Modalités pratiques.....	28
9.3. Nombre d'inclusions / réinclusions / suivis et file active	30
a) Inclusions / Réinclusions	31

b) Réinclusions.....	34
c) Suivis	34
d) Institutions représentées.....	36
9.4. Analyse des données des inclusions 2024	37
9.5 Echange de pratiques	45
10. Immersions interinstitutionnelles via le Réseau WaB.....	46
11. Evaluation du Réseau WaB.....	46
Conclusion générale	47

Introduction

Projet pilote inédit, le Réseau WaB continue depuis 2003 de développer, consolider et transférer ses compétences. Chacun des membres des différentes instances qui le composent favorisent les échanges et garantissent la mise en œuvre des moyens destinés à atteindre les objectifs du réseau. Ces objectifs se sont affinés au fil du temps et se renouvellent sans cesse afin d'accroître sa plus-value.

Durant cette année 2024, suite au renouvellement de la convention pluriannuelle 2023-2024 d'application du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 et à la réception (en novembre 2024) de l'Arrêté Ministériel pour l'année 2024, le Comité de Direction a procédé au recrutement d'une nouvelle coordinatrice, Aurélie Jouffroy, à compter du 1^{er} décembre 2023. La présence d'une coordination a permis au Réseau WaB d'assurer une partie de ses missions et ce, dans l'optique de répondre aux besoins de ses bénéficiaires. Notons toutefois que le montant de la subvention n'a pas permis d'assurer la relance de l'ensemble des outils du réseau ni d'organiser l'évènement « Journée ouverte à tous ».

En cette fin d'année 2024, le Réseau WaB fait face à une incertitude quant à sa poursuite. En effet, le Comité de Direction dresse le constat que le montant de l'avance de la subvention 2024 n'a pas encore été versé. Cette situation entraîne l'obligation pour les institutions membres du Comité de Direction d'avancer des dépenses (salariales et de frais de fonctionnement) sur fonds propres. A l'avenir, la trésorerie des institutions ne leur permettra plus d'avancer ces montants. Faute de perspective de pérennisation du Réseau WaB et au regard de sa situation financière, le Comité de Direction n'a eu d'autre choix que de prendre la lourde décision de ne pas introduire de demande de subvention facultative pour l'année 2025. Il n'est en effet plus possible d'assumer une gestion sécurisée du réseau dans le contexte qui vient d'être évoqué.

*Ce rapport d'activités reprendra les actions menées par le Réseau WaB ainsi qu'une analyse des données des concertations cliniques. La création d'un **rapport d'évaluation** en 2020 a permis de mettre en avant la plus-value du réseau. Il a été décidé de poursuivre dans cette voie en rédigeant un rapport d'évaluation 2024. Le lecteur sera renvoyé vers celui-ci afin de consulter les différentes analyses évaluatives menées par le Réseau WaB.*

La période de référence, citée plusieurs fois dans ce rapport, s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Description de l'état actuel du projet au regard des résultats escomptés

1. Rappel du projet

Le Réseau WaB regroupe des intervenants de terrain issus de la Wallonie et de Bruxelles et spécialisés en matière d'assuétudes et problèmes associés.

Ceux-ci se réunissent chaque mois afin de tirer parti de la richesse de la diversité des niveaux d'interventions qu'ils représentent, de leur multidisciplinarité et du large territoire géographique qu'ils couvrent.

Lors d'une concertation clinique mensuelle, ils construisent des trajets de soins diversifiés et singuliers pour des usagers qui présentent des difficultés complexes et chroniques et qui nécessitent un appui et une concertation spécifiques.

Chaque mois, de nombreuses situations cliniques sont discutées et mobilisent des intervenants issus des 28 structures actuellement membres du réseau.

Ces situations trouvent, mois après mois, des éléments de réponse pour des problématiques souvent récurrentes dans lesquelles les usagers, ainsi que les professionnels, risquent d'être confrontés à une impasse.

Elaboré par, et pour, des intervenants de terrain, l'originalité du Réseau WaB repose sur une dynamique bottom-up qui a pu fédérer des acteurs émanant d'inspirations théoriques différentes, de niveaux d'interventions allant du bas seuil au haut seuil, et qui travaillent ensemble en toute confiance selon un mode non-concurrentiel.

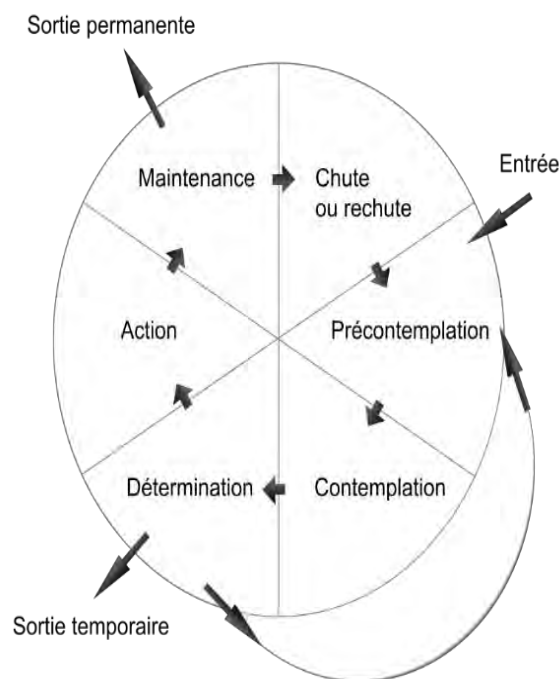
2. Approches théoriques du Réseau WaB

Le Réseau WaB est basé sur deux approches théoriques :

L'Integrated System Approach (ISA) de Georges De Leon identifie dix étapes se rapportant au processus de changement chez un individu (modèle transthéorique « process of change », James Prochaska et Carlo Di Clémente). Elle considère la personne dans sa globalité et invite / incite au travail en réseau. Son auteur définit ISA comme un ensemble de services connexes fournis dans divers environnements et guidés par une philosophie psychosociale de l'individu et de sa réadaptation. Elle vise à construire un réseau de services de soins qui propose aux personnes toxicomanes un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une même finalité : le rétablissement complet.



Le modèle de Prochaska et Di Clémente identifie les étapes d'un processus de changement qui sont relatives à l'état motivationnel d'une personne et qui sont à envisager dans une perspective circulaire avec des allers-retours possibles. Cette approche rassemble et valorise différentes stratégies d'intervention et considère la capacité de changement dont dispose tout individu. Par conséquent, l'intervention d'une structure spécifique sera dépendante de l'état motivationnel présenté par le sujet, chaque service aidant ses usagers à avancer vers l'étape suivante. Selon cette approche, les différents acteurs du réseau de soins intègrent dans leur pratique le processus de rétablissement des personnes toxicomanes, les stratégies spécifiques aux différents stades, les formes de relation thérapeutique et les apprentissages qui stimulent le processus de rétablissement. Ceci valide la nécessité d'organiser une étroite collaboration entre une pluralité de services. Un défi relevé par le Réseau WaB.



3. Institutions partenaires

Le Réseau WaB compte actuellement 28 partenaires :

Type de structure	Nom	Lieu
Centre de crise / d'hébergement et travail de rue	ASBL Transit	Bruxelles
Travail de rue	Service ESPAS	Arlon
Services ambulatoires / Centres de jour	ASBL Phénix	Namur
	ASBL Le Répit	Couvin
	ASBL L'Orée	Bruxelles
	Service Syner'Santé – ASBL CASAF	Bruxelles
	ASBL Solaix	Bastogne
	Trait d'Union	Jolimont, Lobbes et Beaumont
	MACADAM	Établissements pénitentiaires de Lantin, Andenne et Leuze-en-Hainaut
	Centre Zéphyr	Auvelais
	ASBL Destination	Dinant
Structures hospitalières	CNP St Martin (Unités Revivo et Galiléo)	Dave
	CP St Bernard (Unités 11 – L'Observation et 16 – Le Pari)	Manage
	CHR Val de Sambre (Unité d'alcoologie Re-Pair)	Auvelais
	La Clairière (Pavillon 5)	Bertrix
	La Clinique de la Forêt de Soignes (Aubier)	La Hulpe
	CHU Tivoli (Unité 5A)	La Louvière
	Grand Hôpital de Charleroi	Gilly
Maisons d'accueil	ASBL Foyer Georges Motte	Bruxelles
	ASBL Maison d'accueil Les Petits Riens	Bruxelles
	ASBL Source (La Rive)	Bruxelles
	ASBL Home Baudouin	Bruxelles
	ASBL L'Ilot	Jumet et Marchienne-au-Pont
Centres de postcure résidentiels	ASBL Les Hautes-Fagnes	Malmedy
	ASBL Trepeline	Châtelet
	ASBL CATS-Solbosch	Bruxelles
	ASBL L'Espérance	Thuin
	ASBL Alises Unité Ellipse	Morlanwelz-Carnières

Les demandes d'adhésion restées en suspens durant l'année 2022 ont obtenu une suite favorable début de cette année 2024. Ainsi, le Réseau WaB a intégré le Grand Hôpital de Charleroi (GHdC) et le Centre Zéphyr parmi ses membres. Au cours de l'année 2024, d'autres nouvelles demandes d'adhésion au Réseau WaB ont été introduites. Pour rappel, l'analyse de ces demandes est réalisée par le groupe de terrain et validée par le Comité de Direction. En avril et juillet 2024, l'ASBL Alises Unité Ellipse et l'ASBL Destination ont respectivement rejoint le réseau. Notons également qu'un service membre, le projet Macadam, s'est étendu aux établissements pénitentiaires d'Andenne et Leuze-en-Hainaut, en plus de l'établissement pénitentiaire de Lantin. Une tournante est initiée entre référents de ces services lors des concertations cliniques depuis mars 2024.

Parmi les 28 membres actuellement présents, on peut compter 25 membres structurels et 3 membres adhérents à savoir l'ASBL Solaix, le service ESPAS de la Ville d'Arlon et le service Trait d'Union actif sur Lobbes, Beaumont et Jolimont.

Les membres structurels s'engagent à participer aux 12 concertations cliniques mensuelles tandis que les membres adhérents sont présents aux concertations cliniques, de manière ponctuelle, en lien avec les besoins de leurs institutions et leur disponibilité. ***Un cadastre des membres est disponible auprès de la coordinatrice du Réseau WaB.***

3.1. Nombre de partenaires à plus long terme

Le Réseau WaB reste ouvert à toute candidature dans le but d'accroître ses membres sans pour autant que cette expansion ne s'effectue trop rapidement ou de façon trop importante. Les membres du réseau restent attentifs à ce que le nombre de structures permette des concertations cliniques de qualité. Un échange a eu lieu lors de la réunion commune entre le groupe de terrain et le Comité de Direction le 17 avril dernier au sujet de cette expansion. L'idée étant de garantir l'accueil de nouveaux membres au sein du Réseau WaB tout en maintenant une qualité d'intervention pour les partenaires et les usagers.

3.2. Présentation du Réseau WaB à des institutions pouvant être intéressées par une potentielle adhésion

Cette présentation du réseau permet, à court, moyen et plus long terme, à d'autres institutions d'en devenir membres. Ces institutions se trouvent, en général, dans une zone géographique encore peu représentée par le Réseau WaB ou possèdent une spécificité qui pourrait accroître les qualités du travail du Réseau WaB. Ces institutions ont, soit manifesté leur envie et leur intérêt d'intégrer le réseau, soit été contactées par la coordinatrice.

Durant la période de référence qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre, différentes présentations du Réseau WaB ont été réalisées :

- Le 14 mars à la demande de l'**ASBL Destination** qui a ensuite introduit une demande d'adhésion en juin 2024.
- Le 20 juin devant et à la demande du Conseil Médical de la **Clinique Sans Souci** à Jette.

4. Les différents groupes composant le Réseau WaB

4.1. Organigramme



4.2. Le groupe de terrain

Le groupe de terrain est composé d'intervenants qui représentent une diversité de fonctions ainsi qu'une variété de niveaux d'intervention. C'est ce groupe qui, avec la coordinatrice et la chargée de missions, mène la concertation clinique mensuelle et y élabore les trajets de soins des usagers inclus.

Au 31 décembre 2024, le groupe de terrain était représenté par :

Institutions	Intervenants de terrain mandatés pour être référents WaB ¹
ASBL Transit	Maxime Mannie-Corbisier et Salomé Warnier (travailleurs sociaux) et Léonard Michelot (coordonateur de Transit Rue).
ESPAS	Hélène Kergenmeyer (responsable).
ASBL L'Orée	Selin Elmas (assistante sociale).
ASBL Phénix	Youssef Chentouf (éducateur spécialisé et responsable thérapeutique au centre de jour) et Anastassja Seurin (assistante sociale).
Trait d'Union	Carla-Marlene Kuhne (assistante sociale) et Maxime Scauftaire (psychologue)
ASBL CASA F - Syner'Santé	Magalie Parisseaux (assistante sociale psychiatrique), Elisa Bayle (psychologue) et Lydia Laurent (assistante sociale).
ASBL Le Répit	Ludivine Grandjean (assistante sociale).
ASBL Solaix	En cours de désignation
MACADAM	Emilie Schmits (coordinatrice), Coline Lorea (psychologue), Jérôme Rombaux (psychologue) et Amandine Herremans (psychologue).
ASBL Foyer Georges Motte	Evelyne Sforza (travailleuse sociale) et Serge Muwaka (travailleur social).
ASBL MA Les Petits Riens	Catherine Baraketse (coordinatrice).
ASBL Source – Maison d'accueil La Rive	Victoria Vandeweyer (travailleuse sociale).
ASBL L'Ilot	Fabrice Frans (assistant social).
ASBL Home Baudouin	Sarah Frigo (infirmière sociale) et Virginie Bauwens (responsable du service social).
Centre Neuropsychiatrique Saint-Martin : Unités Revivo/AÏDA et Galiléo	<i>Revivo</i> : Gilles Vandenbosch (infirmier). <i>AÏDA</i> : Doris Deschuyteneer (assistante sociale) et Catherine Fivet (psychologue, suppléante). <i>Galiléo</i> : Carol Fievet (éducatrice).
Campus de Santé Mentale Saint-Bernard : Unités 11 (Observation) et 16 (PARI)	<i>Unité 11</i> : Anne-Sophie Noiret (assistante sociale) et Antoine Lete (infirmier chef). <i>Unité 16</i> : Gary Nanni (infirmier).
CP La Clairière – Pavillon 5	Sandrine Herbeuval (infirmière).

¹ Les nouveaux référents WaB arrivés en 2024 sont en gras.

CHR Site Sambre : RePair	Priscillia Deglimme (infirmière en chef).
Clinique de la Forêt de Soignes : Aubier	Valérie Wattiez (psychologue) et Christelle Sautier (infirmière en chef).
CHU Tivoli : Unité 5A	Tiffany Frooninckx (assistante sociale).
ASBL L’Espérance	Cécile Vrebos (psychologue) et Delphine Woué (ergothérapeute/infirmière).
ASBL Les Hautes-Fagnes	Nicole Michel (psychologue) et Julie Lichtfus (assistante sociale)
ASBL Trempoline	Emelyne Alardeau (criminologue) et Perrine Fyon (psychologue).
ASBL CATS-Solbosch	Justine Gailliez (assistante sociale) et Thomas Dumoulin (assistant social).
Centre Zéphyr	Vanessa Robbeets (infirmière) et Florine Custers (psychologue).
Grand Hôpital de Charleroi	Gaëtan Devos (coordinateur du dispositif alcool et psychologue)
ASBL Alises - Ellipse	Delphine Vigny (responsable thérapeutique CRF Ellipse), Christine Maury (responsable service social) et Daniella Taormina (psychologue et coordinatrice du Projet CASA et de l'antenne ambulatoire (C.A.A.T.))
ASBL Destination	Pascale Hennaux (assistante sociale et alcoologue) et Amandine Dillies (travailleuse sociale)

Au fil des concertations cliniques du Réseau WaB, on peut observer des modifications au sein des professionnels représentant les institutions partenaires. **Ces changements sont riches en termes d’innovation lors de l’élaboration des trajectoires de soins et permettent d’appréhender les problématiques des usagers selon divers regards.** Cependant, ceux-ci nécessitent de laisser le groupe de terrain se connaître personnellement ainsi qu’institutionnellement afin de pouvoir collaborer au mieux au sein du Réseau WaB. En outre, **le réseau se félicite de rassembler un noyau de professionnels présents depuis sa création.** Ces derniers garantissent la formation des nouveaux membres et le respect des spécificités du réseau.

4.3. Le Comité de Direction

Le Comité de Direction du Réseau WaB se compose de :

- Leonardo Di Bari, président du Réseau WaB et responsable pédagogique pour la fonction de coordination (Directeur de l’ASBL Phénix) ;
- Natacha Delmotte, responsable financière de la fonction de coordination (Directrice de l’ASBL Trempoline) ;

- Muriel Goessens, vice-présidente du Réseau WaB et responsable financière et pédagogique de la fonction de chargée de missions (Directrice Générale de l'ASBL Transit) supplée par Henri-Emmanuel Gervais, directeur des Ressources Humaines ;
- Etienne Vendy (Directeur de l'ASBL Les Hautes-Fagnes) ;
- Benoît Folens (Directeur Général du CNP Saint-Martin) suppléé par Ronald Clavie, coordinateur du développement et du suivi des projets cliniques ;
- Florence Laboureur (Directrice Générale de L'Orée) ;
- Emmanuelle Manderlier, chargée de missions pour le Réseau WaB ;
- Aurélie Jouffroy, coordinatrice du Réseau WaB.

Durant la période de référence, cinq réunions du Comité de Direction ont été organisées :

- Le 8 février 2024 en visioconférence ;
- Le 4 juillet 2024 en visioconférence ;
- Le 19 septembre 2024 en visioconférence ;
- Le 8 octobre 2024 en visioconférence ;
- Le 13 décembre 2024 en visioconférence.

Au cours de ces réunions, il a notamment été question de la relance des outils informatiques, du plan d'actions pour 2024, de la gouvernance du Réseau WaB et de la poursuite du projet en 2025.

De son côté, le Centre Neuropsychiatrique Saint-Martin a assuré la gestion contractuelle de la fonction de coordination, tout en déléguant ses responsabilités à l'ASBL Phénix pour la réalisation du suivi administratif.

4.4. Le Bureau

Le Bureau a pour but de traiter certains thèmes ou actions ainsi que les matières extraordinaires et urgentes du Réseau WaB et de proposer des moyens concrets d'atteindre des objectifs à court terme. **De plus, le Bureau est mandaté par le Comité de Direction en tant que comité de pilotage pour l'évaluation.**

Il se compose de deux membres du Comité de Direction, de deux à quatre membres du groupe de terrain, de la coordinatrice et de la chargée de missions.

Cette petite cellule a l'avantage de pouvoir se mobiliser rapidement, de bénéficier de la confiance de l'ensemble des deux groupes (terrain/directions) et de pouvoir prendre des décisions rapides sans l'aval nécessaire de l'ensemble des membres.

En 2024, les membres du Bureau sont :

- Leonardo Di Bari, président du Réseau WaB (ASBL Phénix) ;
- Ronald Clavie, coordinateur du développement et du suivi des projets cliniques suppléant de Benoît Folens, membre du Comité de Direction (C.N.P. St Martin) ;
- Nicole Michel, membre du groupe de terrain (ASBL Les Hautes-Fagnes) ;
- Fabrice Lejeune, membre du groupe de terrain (ASBL Trempline) ;
- Magalie Parisseaux, membre du groupe de terrain (Syner'Santé) ;
- Emmanuelle Manderlier, chargée de missions pour le Réseau WaB ;
- Aurélie Jouffroy, coordinatrice du Réseau WaB (du 1^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2024).

Durant la période de référence, trois réunions de Bureau ont eu lieu :

- Le 31 janvier 2024 en visioconférence ;
- Le 4 avril 2024 en visioconférence ;
- Le 9 avril 2024 en présentiel.

4.5. La coordination

La coordination a pour mission principale d'établir le lien entre les différentes instances du Réseau WaB et de veiller à la mise en œuvre des décisions et des actions. Sa mission secondaire est de faciliter la planification d'immersion interinstitutionnelle et d'assurer la visibilité du réseau. Ce poste dépend d'une subvention facultative allouée par la Wallonie. Fin d'année 2023, Aurélie Jouffroy a pris ses fonctions en tant que nouvelle coordinatrice du réseau.

Vu le contexte financier du réseau en 2024, il a été conclu, d'un commun accord entre les parties, de réduire de moitié le temps de travail de la coordinatrice du Réseau WaB durant les

deux derniers mois de prestations de l'année 2024. En effet, après consultation et avec l'accord de l'AVIQ, il a été décidé de répartir les coûts afin de permettre au Réseau WaB de ne pas dépasser le montant de son subventionnement. Pour cela, une partie des heures de travail de la coordinatrice a été consacrée aux missions WaB tandis qu'une autre partie de celles-ci a été réalisée au sein de l'ASBL Phénix via sa subvention RASA 016 et, plus exactement, en renforcement de l'équipe du Service Accueil dans le cadre de sa permanence journalière.

4.6. La chargée de missions

Le poste de chargée de missions dépend d'un subside complémentaire alloué à l'ASBL Transit par la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels. Existant depuis juillet 2019, ce poste est assuré par Emmanuelle Manderlier. Elle travaille en collaboration étroite avec la coordinatrice et sa mission principale est l'évaluation du Réseau WaB. Il s'agit d'évaluer, de manière quantitative et qualitative, l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire de soins de l'utilisateur « wabé » (inclus dans le réseau par un référent WaB).

Durant la période de référence, 30 réunions entre la coordinatrice et la chargée de missions ont eu lieu les :

- 3, 11, 16, 25 janvier en visioconférence à l'exception du 3 janvier à l'ASBL Transit pour rédiger les rapports d'activités et d'évaluation 2023, préparer le comité de pilotage de l'évaluation du 31 janvier ainsi que le comité de direction et la concertation clinique mensuelle de février.
- 5, 8, 9, 15 et 22 février en visioconférence pour finaliser les rapports d'activités et d'évaluation 2023, établir le plan d'actions 2024 et préparer la présentation du Réseau WaB auprès de la nouvelle infirmière en chef du service RePair du Centre Hospitalier Régional Sambre-et-Meuse d'Auvelais.
- 7, 12, 14 et 21 mars en visioconférence et en présentiel à l'ASBL Phénix et à l'ASBL Transit pour préparer le comité d'accompagnement du 26 mars 2024, la concertation clinique du mois de mars et la présentation du Réseau WaB auprès d'une institution non-membre.
- 28 mars et 4 avril en visioconférence pour préparer la réunion commune 2024 et la concertation clinique mensuelle d'avril.

- 13 juin en visioconférence pour préparer la concertation clinique mensuelle du mois de juin, le Comité de Direction prévu le 4 juillet ainsi que la présentation du Réseau WaB à la Clinique Sans Souci du 20 juin.
- 20 juin en présentiel au sein de l'ASBL Transit et 8 juillet en présentiel à l'ASBL Transit pour préparer la concertation clinique mensuelle du mois de juillet ainsi que les visites prévues dans le cadre de la visite de la Salle de Consommation à Moindre Risque Gate.
- 18 juillet en visioconférence pour actualiser le programme des échanges de bonnes pratiques pour l'été 2024.
- 8 août en visioconférence pour préparer la concertation clinique du mois d'août et 22 août en visioconférence pour préparer la concertation du mois de septembre.
- 12 septembre en visioconférence pour préparer le comité de direction du 19 septembre.
- 16 septembre en présentiel au sein de l'ASBL Phénix pour préparer la « Journée entre partenaires » prévue le 7 novembre 2024 et finaliser la préparation de la concertation clinique du 18 septembre.
- 3 octobre en visioconférence pour préparer la « Journée entre partenaires » du 7 novembre 2024 et la concertation clinique du mois d'octobre.
- 4 octobre en visioconférence avec Madame Emonts, Déléguée à la protection des données pour le Centre de postcure « Les Hautes-Fagnes » à Malmedy afin d'échanger au sujet d'un document relatif à la confidentialité. Durant cette même journée, un retour du comité de direction du 19 septembre a été réalisé par Leonardo Di Bari à l'attention de la Chargée de missions et de la coordination.
- 10 octobre en visioconférence pour finaliser la préparation de la concertation clinique du mois d'octobre.
- 17 octobre en visioconférence pour poursuivre la préparation de la « Journée entre partenaires » du 7 novembre 2024.
- 22 octobre en présentiel au sein de l'ASBL Transit pour préparer la « Journée entre partenaires » du 7 novembre 2024.
- 14 novembre en visioconférence pour préparer la concertation clinique du mois de novembre.
- 5 décembre en présentiel au sein de l'ASBL Phénix pour préparer la clôture de l'année 2024.

Il est à noter, qu'au-delà de ces réunions formelles, la coordinatrice et la chargée de missions sont régulièrement en lien (par téléphone et mails) pour assurer au mieux les objectifs du Réseau WaB.

5. La gestion administrative et financière

Pour l'année 2024, la gestion pédagogique et administrative de la coordination, à temps plein, du Réseau WaB est assurée par l'ASBL Phénix et relève de la responsabilité de Leonardo Di Bari, directeur. La gestion financière est quant à elle assurée par l'ASBL Trempline et relève de la responsabilité de Natacha Delmotte, directrice.

En ce qui concerne la gestion administrative et financière de la chargée de missions du Réseau WaB à mi-temps, elles sont assurées par l'ASBL Transit et relève donc de la responsabilité de Muriel Goessens, directrice générale.

L'état budgétaire du réseau est présenté lors de chaque Comité de Direction.

Pour rappel, l'année 2023 a été marquée par le renouvellement de la convention pluriannuelle 2023-2024 d'application du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024. L'Arrêté Ministériel couvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 a été signé et réceptionné en novembre 2024.

Le Réseau WaB a obtenu un subside d'un montant de 74.300€ émanant du Département de la Santé et des Infrastructures médico-sociales pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Ce montant non-indexé n'a pas permis de couvrir les frais salariaux de la coordinatrice pour l'ensemble de la période de référence.

Le subside complémentaire de 42.456 €, via la Région de Bruxelles-Capitale et safe.brussels, versé à l'ASBL Transit, perdure pour l'engagement de la chargée de missions à mi-temps dont la mission principale est l'évaluation du Réseau WaB.

6. Les outils du Réseau WaB

Vu le contexte de cette année, la plupart des outils déjà très efficaces sont majoritairement restés en l'état. Ceux-ci sont au nombre de 29 :

Pour les **directions** :

- **L'accord de collaboration du Réseau WaB** (voir annexe 1) est signé par les différentes directions composant le Comité de Direction du Réseau WaB.
- **Le canevas de bonne gouvernance** (voir annexe 2) permet de définir le rôle et les tâches de chacun au sein du Comité de Direction.
- **Le mandat de suppléance** (voir annexe 3) permet à chaque direction composant le Comité de Direction WaB de mandater un suppléant pour les remplacer aux réunions.
- **Le mandat de participation** (voir annexe 4) est signé par les différentes directions des institutions partenaires afin de mandater leurs travailleurs à être « référents WaB ».

Pour les **usagers** :

- **Le consentement éclairé** (voir annexe 5) permet aux usagers de marquer leur accord pour le partage d'informations entre professionnels membres du Réseau WaB. De plus, le consentement informé permet de respecter le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) en vigueur depuis le 25 mai 2018.
- **Le consentement éclairé pour les usagers inclus dans les Réseaux WaB et BITUME** (voir annexe 6) permet aux usagers inclus dans les deux réseaux de donner leur accord pour que des informations les concernant soient partagées entre les partenaires du Réseau WaB et ceux du Réseau BITUME.
- **La fiche d'inclusion** (voir annexe 7) permet l'inclusion des usagers dans le Réseau WaB.
- **Le questionnaire de satisfaction de l'utilisateur** (voir annexes rapport d'évaluation 2024) permet d'évaluer la satisfaction globale vis-à-vis du Réseau WaB.

Pour les **professionnels du groupe de terrain et leurs collègues** :

- **La base de données informatique** est un outil statistique qui, au moyen d'un accès individualisé et protégé, permet à chaque référent WaB de consulter les données de la fiche d'inclusion ainsi que les suivis mensuels des usagers inclus dans le Réseau WaB. Au cours de cette année 2024, par manque de budget, l'actualisation et la mise à disposition de cet outil statistique n'ont pas été assurées.
- **L'actualisation des données des usagers inclus dans le Réseau WaB** (voir annexe 8) permet, grâce à l'aide des référents WaB, de tenir à jour les données anamnestiques des usagers inclus dans le réseau.
- **La charte éthique de partenariat et le Règlement d'Ordre Intérieur du Réseau WaB** (voir annexe 9) est signée par chaque « référent WaB » mandaté par chacune des directions partenaires.
- **Le formulaire de demande d'immersion interinstitutionnelle via le Réseau WaB** (voir annexe 10) permet aux membres du groupe de terrain du Réseau WaB ainsi qu'à leurs collègues de demander une immersion dans une institution membre du Réseau WaB.
- **Le questionnaire de satisfaction post-immersion** (voir annexes du rapport d'évaluation 2024) permet d'évaluer la satisfaction des professionnels après une immersion interinstitutionnelle via le Réseau WaB, dans le but de les améliorer.
- **Le document « RGPD »** (voir annexe 11) reprend les principes du RGPD ainsi que les droits reconnus à la personne concernée et engage les référents WaB, via leurs signatures, au respect de ceux-ci.
- **Le répertoire interne aux référents WaB** (voir annexe 12) reprend les données utiles pour joindre directement (quand c'est possible) chacun des référents mandatés. Cet outil a été créé, à la demande du groupe de terrain, en juillet 2022. Il est régulièrement actualisé.
- **Le questionnaire « Evaluation, entre professionnels concernés, de l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire de soins de l'utilisateur wabé »** (voir annexes du rapport d'évaluation 2024) permet d'évaluer, entre professionnels concernés par un même usager inclus dans le Réseau WaB, si l'impact du Réseau WaB a été important ou non / positif ou non sur la trajectoire de soins de l'utilisateur. De plus, ce questionnaire permet également de situer la capacité d'autonomie, d'insertion et d'abstinence de l'utilisateur à un moment précis ainsi que la pertinence de son inclusion au sein du réseau.

- **Le questionnaire de satisfaction concernant le fonctionnement et animation des concertations cliniques** (voir annexes du rapport d'évaluation 2024) permet d'évaluer la satisfaction globale des référents WaB par rapport à l'organisation, au contenu et à l'animation des concertations cliniques.

Pour le **groupe de terrain, le Comité de Direction, la coordinatrice et la chargée de missions du Réseau WaB** :

- **Le plan d'actions / document de suivi annuel** (voir annexe 13) est un outil de planification d'objectifs à court, moyen et long terme mais également d'évaluation construit avec le groupe de terrain et validé par le Comité de Direction. Ce document reprend les actions à mener sur une année. Cet outil a été actualisé début 2024.
- **Le chronogramme** (voir annexe 14) permet l'évaluation de la réalisation du plan d'actions et du cadre logique de manière mensuelle.
- **La charte éthique de l'évaluation du Réseau WaB** (voir annexes du rapport d'évaluation 2023) permet de poser un cadre ainsi que des principes de fonctionnement pour l'évaluation participative du Réseau WaB dont le comité de pilotage (Bureau) est responsable.
- **Le processus évaluatif du Réseau WaB** (voir annexes du rapport d'évaluation 2024) permet de lister les outils de l'évaluation générale du réseau. Ce document a été actualisé en décembre 2024.

Pour **le grand public** :

- **Le folder** (voir annexe 15) annonce l'offre du réseau. Il est très régulièrement remis à jour et distribué sous format papier et électronique aux professionnels intéressés. Sa dernière actualisation date de juillet 2024.
- **Le cadastre des institutions membres du Réseau WaB** (disponible sur demande auprès de la coordinatrice) présente les membres du Réseau WaB selon sept catégories : travail de rue, centres de jour, services ambulatoires, centre d'hébergement, maisons d'accueil, structures hospitalières et centres de postcure résidentiels. Sa dernière actualisation date d'octobre 2024.

- **Le manuel d'aide à la transposition d'un modèle de travail en réseau dans le domaine social** (disponible sur demande auprès de la coordinatrice) reprend les grandes étapes vers une transposition du modèle WaB à un autre secteur.
- **Le document « participation à une concertation clinique d'un(e) collègue d'un(e) référent(e) WaB »** (voir annexe 16) permet aux collègues des référents WaB de pouvoir assister à une concertation clinique mensuelle. Cette participation requiert le respect de la charte éthique de partenariat et du R.O.I. du Réseau WaB.
- **Le document « participation à une concertation clinique d'une personne extérieure aux institutions membres »** (voir annexe 17) permet à toute personne intéressée de pouvoir assister à une concertation clinique mensuelle. Elle s'engage à maintenir confidentielles les informations échangées entre les membres.
- **Le questionnaire de satisfaction après une participation en tant qu'invité à une concertation clinique** (voir annexes du rapport d'évaluation 2023) permet d'évaluer la satisfaction de la personne extérieure au Réseau WaB quant à l'observation de la concertation clinique.
- **Le guide pratique** (disponible sur demande auprès de la coordinatrice), actualisé en juillet et octobre 2024, permet d'avoir une vision globale du travail effectué par le Réseau WaB.
- **Le questionnaire de satisfaction post-événement organisé par le Réseau WaB** (voir annexes du rapport d'évaluation 2024) permet d'évaluer la satisfaction globale des participants à un événement organisé par le Réseau WaB par rapport à leurs attentes, aux objectifs, au contenu et à l'organisation.

7. Transposition du modèle WaB

Pour rappel, cette transposition, volonté réelle du Réseau WaB mais également souhait de la Wallonie, a pour but d'appliquer la méthodologie du réseau, après adaptation, à d'autres secteurs que celui des assuétudes. Il est important de préciser que ces transpositions se pratiquent via un coaching de la coordination WaB, plus ou moins soutenu (suivant les groupes de travail), des équipes désirant travailler avec le modèle WaB.

a) Manuel de transposition

Durant l'année 2016, le Réseau WaB a créé un nouvel outil : le manuel d'aide à la transposition d'un modèle de travail en réseau dans le domaine social. Il s'agit d'un livret explicatif reprenant les grandes étapes d'une transposition du modèle WaB à un autre secteur. Ce manuel est une aide considérable pour les futurs groupes désirant travailler dans la même optique que le Réseau WaB. Celui-ci est **disponible sur demande à la coordination** dans le cas où un projet de transposition est initié.

b) Transpositions du modèle effectuées

a. Transposition au secteur de la précarité sur Bruxelles - BITUME

Le Réseau BITUME (réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus) a également bénéficié d'un soutien du Réseau WaB lors de sa création en 2015. Le projet « BITUME » est un réseau interinstitutionnel d'acteurs de terrain ayant comme objectifs l'accompagnement et le suivi des personnes sans-abri en région bruxelloise. En 2024, ce réseau a poursuivi ses missions. Les réunions du groupe de terrain se sont déroulées en présentiel : 25 usagers ont été inclus dans le réseau sur un total de 177 depuis avril 2016 avec une moyenne de 63 suivis par concertation mensuelle. Afin de respecter le secret professionnel et de permettre le secret professionnel partagé entre les deux réseaux, les deux coordinatrices continuent d'utiliser le consentement informé commun (voir annexe 6) pour les usagers inclus dans les deux réseaux.

b. Transposition au secteur assuétudes pour un public jeune – Bulles D’Ados

Pour rappel, en 2022, un secteur a été intéressé par une transposition du modèle WaB. **Il s’agit du secteur assuétudes pour un public jeune.**

En effet, la transposition du modèle WaB rassemblant Phénix Jeunes (ASBL Phénix), Quai Jeunes (ASBL Trempline) et Cap Jeunes (ASBL Destination), débutée en 2021, s’est poursuivie tout au long de l’année 2022 au travers de six réunions. Ces rencontres ont permis de faire émerger une réflexion continue sur la prise en charge des jeunes ayant une problématique d’assuétude. Le nom du réseau a vu le jour et s’intitule « Bulles D’Ados ». Certains documents du Réseau WaB ont été adaptés. Il s’agit de la charte éthique de partenariat, du règlement d’ordre intérieur, du mandat de participation et du cadastre. Une évaluation commune aux trois institutions via l’outil ADAD a été amorcée et a permis la construction d’un nouvel outil d’évaluation englobant le point de vue de l’entourage.

L’ancienne coordinatrice du Réseau WaB, Amélia Ramackers, était présente à l’ensemble de ces réunions afin de « coacher » les équipes et de mettre en œuvre la création de ce nouveau réseau.

Les trois institutions du réseau « Bulles D’Ados » ont maintenu leurs réunions bimestrielles durant cette année 2024.

Lors du Comité d’Accompagnement organisé par l’AVIQ pour évoquer les activités du Réseau WaB, il a notamment été question de l’extension de ce réseau jeunes. Les membres du Comité de Direction du Réseau Bulle d’ado introduiront une demande de subvention facultative. Cette subvention pourrait permettre l’engagement d’une coordination et l’organisation de présentations et d’évènements favorisant sa visibilité.

c) Projets futurs de transposition du modèle

En 2024, aucune nouvelle transposition du modèle WaB n'a été entamée.

Il est important de rappeler que le Réseau WaB s'inscrit dans une logique de réponse à la demande de transposition et non à celle d'un « démarchage ».

8. Visibilité du Réseau WaB

8.1. Présentations du Réseau WaB

Le Réseau WaB a pour objectif de partager les outils qu'il élabore ainsi que son modèle de fonctionnement. Vu les objectifs d'élargissement et de transfert de « bonnes pratiques » poursuivis par le Réseau WaB, la nécessité de veiller à la visibilité de celui-ci, via des présentations au sein d'autres services/institutions, est un impératif.

Rappelons, en outre, que chaque professionnel membre du Réseau WaB est lui-même amené à le présenter et à en diffuser les outils au sein de son institution mais également à toute personne intéressée. Contrairement au transfert de pratiques réalisé par la coordination du réseau, le partage d'outils et de méthodologies effectué par les professionnels de terrain est difficilement comptabilisable.

La présentation du Réseau WaB auprès d'institutions membres permet d'actualiser la connaissance de l'ensemble des intervenants des équipes. Durant cette année 2024, différentes présentations du Réseau WaB ont été réalisées.

Quatre présentations auprès des équipes des institutions membres (à leur demande) :

- Le 29 février auprès de la nouvelle infirmière en chef du service **RePair**.
- Le 14 mai à destination de l'équipe des **Hautes-Fagnes** à Malmedy.
- Le 2 octobre auprès de l'équipe du **Centre d'Accueil et de Traitement du Solbosch** (C.A.T.S.).
- Le 15 octobre dans le cadre du Groupe de Pilotage Local Drogues (GPLD) au sein l'établissement pénitentiaire de Lantin. Cette demande a été adressée par la coordinatrice du projet **Macadam**.

Cinq présentations auprès d'autres institutions / services ont eu lieu également :

- Le 14 mars à l'initiative de l'**ASBL Destination** qui a ensuite introduit une demande d'adhésion en juin 2024.
- Le 30 mai à l'occasion de la **Journée des Partenaires organisée par le Relais Social Urbain Namurois**.
- Le 10 juin à destination de l'équipe du **Service d'Assistance de Guidance et d'Intervention Sanitaire et Sociale (SAGEISS)** d'Andenne.
- Le 20 juin devant et à la demande du Conseil Médical de la **Clinique Sans Souci** à Jette.
- Le 12 septembre dans le cadre du **Projet Européen ECETT** consacré à la prise en charge d'usagers toxicomanes détenus.

8.2. Site internet du Réseau WaB

C'est également afin de faire connaître le plus largement possible les missions et les outils développés par le Réseau WaB que le site internet (www.reseauwab.be) a été créé. Une dernière actualisation a été réalisée en 2022. En attente de subsides, son accès a été mis en suspens début d'année 2023. Ce manque de visibilité associé à l'impossibilité d'assurer une maintenance sont des éléments qui se sont avérés considérablement dommageables pour le Réseau WaB. En 2024, par manque de budget, la relance du site internet n'a finalement pas pu être assurée.

8.3. Participation aux groupes de la Fédito Wallonne

Depuis septembre 2012, le Réseau WaB fait partie de la Fédito Wallonne. D'abord en tant que membre adhérent, ensuite en tant que membre effectif et ce, depuis juin 2013. La coordinatrice participe au groupe de travail « Réseaux » et y rencontre régulièrement les réseaux d'aide et de soins des différentes zones wallonnes.

Le Réseau WaB a été représenté durant l'année 2024. En effet, Aurélie Jouffroy a pris part aux échanges du groupe de travail « Réseaux » les 15 janvier 2024, 8 avril, 17 juin et 30 septembre en visioconférence. Le Réseau WaB était également représenté à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Fédito qui s'est tenue le vendredi 7 juin.

8.4. Participation à des journées d'étude, d'échanges, conférences, colloques, formation, inaugurations durant la période de référence

La participation à des événements en lien avec le projet permet d'assurer la visibilité du Réseau WaB. Ci-dessous, un tableau reprenant les différentes journées d'étude / conférences / colloques / inaugurations / échanges auxquels Aurélie Jouffroy, coordinatrice et Emmanuelle Manderlier, chargée de missions, ont participé :

Date	Evénement	Lieu	Coordination : Aurélie Jouffroy	Chargée de missions : Emmanuelle Manderlier
19/02/2024	Journée d'études : « Drugs in Brussel 2024 » organisé par la Fédabxl.	Bruxelles	X	X
Juillet/août 2024	Formation en ligne « Introduction aux addictions » organisée par la plateforme de formations « La Santé interactive »	/	X	X
09/10/2024	Webinaire organisé par la Santé Interactive, animé par le Docteur Deparis : Les addictions	/	X	X
09/10/2024	Webinaire organisé par la Santé Interactive, animé par le Docteur Schepens : Maladie mentale et internement : la double peine ?	/	X	/
21/11/2024	Invitation aux 30 ans du Centre de postcure Ellipse « 30 ans, l'accroche et la décroche »	La Louvière	X	/

Au regard des années précédentes, il n'est plus à démontrer que la **formation continue** de la coordination et de la chargée de missions du réseau permet d'enrichir et d'améliorer les activités de celui-ci.

8.5. Organisation d'événements par le Réseau WaB

L'évènement « Journée ouverte à tous » prévu en novembre et initialement ouvert à l'ensemble des partenaires du réseau et hors-réseau a dû être adapté au regard du déficit financier estimé. Cette journée a été maintenue entre partenaires uniquement et s'est déroulée au sein du Centre Neuro-Psychiatrique Saint-Martin à Dave. A l'occasion de celle-ci, les référents ont participé à des différents ateliers dans le cadre d'échanges de bonnes pratiques. Le groupe de terrain a décidé du programme de la « Journée entre partenaires » du 7 novembre 2024. Un premier thème relatif à la question de la prise en charge du public « double-diagnostic assuétudes/santé mentale » a été abordé. Le groupe de terrain a émis différentes questions à ce sujet : Comment travailler avec les patients double-diagnostic (assuétudes/santé mentale) ? Comment faciliter l'accès aux structures ? Comment maintenir les usagers dans celles-ci ? Comment éviter une rupture dans les trajectoires de soins ? Si une réorientation est inévitable, vers quel lieu de soins ? Pour en débattre, le groupe de terrain a accueilli Ronald Clavie, Coordinateur du développement des Projets Cliniques pour le Centre Neuro-Psychiatrique Saint-Martin ainsi que le Docteur Hamouda, Psychiatre au sein de l'Unité Revivo et à l'Espace Cadences, pour une introduction sur le sujet. Par la suite, les résultats de l'étude SUMHIT « Substance Use and Mental Health care InTegration² » ont été présentés par le Professeur Pablo Nicaise, Chercheur à l'Institut de Recherche Santé et Société (I.R.S.S) de l'UCLouvain et par Mégane Chantry, Assistante de recherche et Doctorante à l'Institut de Recherche Santé et Société (I.R.S.S) de l'UCLouvain. Nous profitons de ce rapport d'activités pour remercier ces intervenants pour leur participation à titre gracieux lors de cette journée.

Un second thème relatif au « fonctionnement au sein des institutions partenaires du réseau » s'est décliné en différents sujets parmi lesquels la question des modalités/critères d'admission, l'accueil des usagers dans les institutions et la gestion des nouvelles technologies. Le groupe de terrain a pu identifier et améliorer sa connaissance des similitudes et des divergences des institutions-membres du Réseau WaB.

² https://www.belspo.be/belspo/fedra/DR/DR89_SUMHIT_summ_2_fr.pdf

9. La concertation clinique

9.1. Déroulement

Tenir une concertation clinique mensuelle entre partenaires est l'un des objectifs majeurs du Réseau WaB. En 2024, ces concertations cliniques ont été assurées par la coordinatrice, appuyée par la chargée de missions et le groupe de terrain qui ont répondu présents tout au long de l'année.

Durant une journée de rencontre, les nouvelles inclusions d'usagers au sein du réseau sont présentées et font l'objet d'une réflexion autour de trajets de soins à proposer aux usagers. Chaque mois, le suivi des usagers inclus est réalisé. De la sorte, le bilan des trajets de soins proposés est dressé. De nouvelles pistes peuvent être élaborées afin de garantir la continuité du parcours de soins des usagers. Le groupe de terrain veille à maintenir une collaboration efficiente entre les partenaires des structures de soins.

Le nombre d'inclusions est variable d'un mois à l'autre. Il est directement dépendant des situations d'impasse dans lesquelles se trouvent les membres du réseau et leurs partenaires locaux lorsqu'ils n'ont pas ou plus de réponse à apporter dans un délai raisonnable aux usagers qui les consultent. Les référents WaB demeurent attentifs à proposer une inclusion à un usager en fonction des critères définis ensemble. L'inclusion d'un usager repose notamment sur l'absence / le manque de ressources au niveau local. D'autres critères peuvent motiver l'inclusion d'un usager au sein du réseau à savoir : l'épuisement des ressources locales en tant qu'institutions partenaires du Réseau WaB ayant inclus l'usager et/ou des ressources locales ne faisant pas partie du Réseau WaB, la nécessité de mobiliser différents professionnels autour d'un cas clinique au regard de son profil particulier, le souhait du patient de mettre en place une trajectoire de soins, d'être accompagné tout au long de celle-ci ou encore de changer de zone géographique. Enfin, l'urgence de la prise en charge peut également motiver une inclusion.

9.2. Modalités pratiques

Durant l'année 2024, **12 journées consacrées aux réunions de concertation du groupe de terrain** ont été organisées :

- 17/01/2024 en visioconférence vu les conditions climatiques annoncées ;

- 21/02/2024 au Campus de Santé mentale Saint-Bernard (Manage) ;
- 20/03/2024 à la Maison d'accueil l'Ilot (Jumet) ;
- 17/04/2024 au Centre Neuro-Psychiatrique Saint-Martin (Dave) ;
- 15/05/2024 au Centre de postcure Les Hautes-Fagnes (Malmedy) ;
- 19/06/2024 au CHU Tivoli (La Louvière) ;
- 17/07/2024 au Centre de postcure Ellipse (Morlanwelz) ;
- 21/08/2024 à Phénix (Namur) ;
- 18/09/2024 à Trempline (Châtelet) ;
- 16/10/2024 à la Clinique de la Forêt de Soignes (Wavre) ;
- 20/11/2024 à Syner'Santé (Bruxelles) ;
- 18/12/2024 au Centre Neuro-Psychiatrique Saint-Martin (Dave).

Notons que l'horaire des concertations clinique a été adapté vu la densité du contenu durant ces rencontres. Ces rencontres sont prévues de 9h30 à 15h30.

Durant ces douze concertations cliniques mensuelles, le **Réseau WaB a accueilli 25 travailleurs externes au groupe de terrain** afin de leur permettre d'observer le déroulement d'une concertation clinique :

- 21 février : Marine Périlleux (CATS – Le Solbosch), Mayrone Laurent (Le Répit), Olivier Lambot (Maison d'accueil l'Ilot) et Perrine Fyon (ASBL Trempline) ;
- 20 mars : Delphine Vigny (ASBL Alises – Service Ellipse), Christine Maury (ASBL Alises – Service Ellipse), Perrine Fyon (ASBL Trempline) et Priscillia Deglimme (Centre de jour RePair) ;
- 17 avril : Mayrone Laurent (Le Répit), Laëtitia Dambroise (Le Répit), Perrine Fyon (ASBL Trempline), Florence Laboureur (ASBL L'Orée) et Sandrine Herbeuval (Hôpital Psychiatrique La Clairière – Pavillon 5) ;
- 15 mai : Sandrine Herbeuval (Hôpital Psychiatrique La Clairière – Pavillon 5), Anaïs Cornez (CHU Tivoli) ;
- 19 juin : Pascale Hennaux (ASBL Destination) et Grégory Breynart (ASBL Destination) ;
- 17 juillet : Philippe Verkenne (Centre Neuro-Psychiatrique Saint-Martin – Unité Revivo Projet Aïda), Marie Deloche (Syner'Santé) et Delphine Woué (L'Espérance) ;
- 21 août : Maïté Barthélémy (Hôpital Psychiatrique La Clairière – Pavillon 5) et Joffrey Zamparini (ASBL Phénix) ;

- 18 septembre : /
 - 16 octobre : /
 - 20 novembre : Barbare Lacoste (Coordinatrice du projet « Trajet de soins pour personnes ayant un diagnostic primaire de trouble(s) mental(aux) grave(s) et/ou chronique(s) directement lié(s) à leur consommation de drogues » pour le CHU Tivoli et le Campus de Santé Mentale Saint-Bernard), Thierry Debaere (Hôpital Psychiatrique La Clairière – Pavillon 5) et Juliette Huart (Transit Rue) ;
 - 18 décembre : /
- ***Pour connaître les résultats des questionnaires de satisfaction post-observation d'une concertation clinique, nous invitons le lecteur à consulter le rapport d'évaluation 2024 du Réseau WaB.***

En plus de ces concertations cliniques mensuelles, le groupe de terrain et le Comité de Direction se rencontrent à raison d'une fois par an à l'occasion d'une réunion commune. En 2024, celle-ci a eu lieu durant l'après-midi du 17 avril au sein du Centre Neuropsychiatrique Saint-Martin à Dave.

9.3. Nombre d'inclusions / réinclusions / suivis et file active

En guise d'introduction, soulignons que les chiffres de cette section ont été comptabilisés du 1^{er} janvier 2024 au 30 novembre 2024 afin d'être analysés et transcrits dans ce présent rapport d'activités, au regard de la fin de contrat de la coordinatrice le 31 décembre 2024.

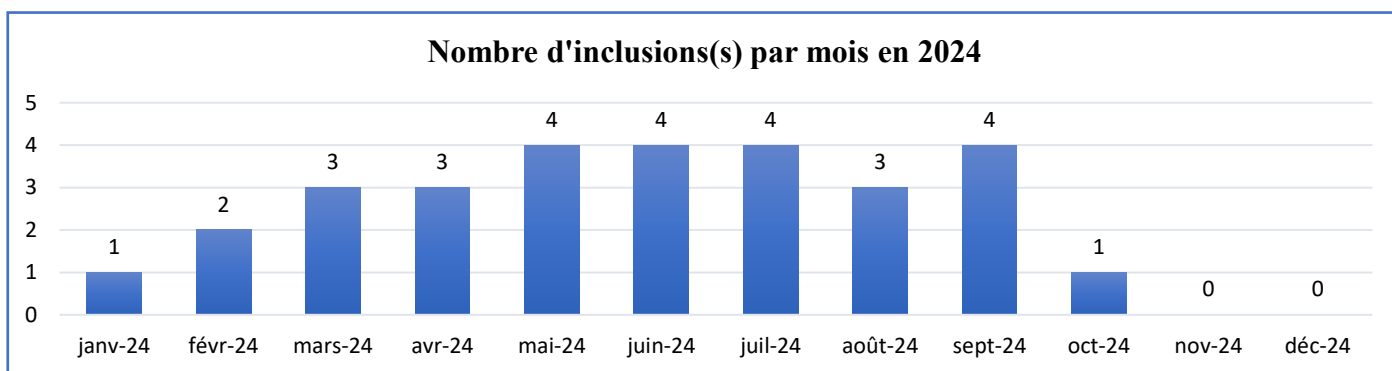
Le nombre total d'inclusions depuis la mise en place du réseau est de **702** (pour 673 en 2023).

Au 30 novembre 2024, la file active comptait **103** usagers. En effet, au fil des mois et des années, des usagers sont retirés de cette liste pour diverses raisons telles que : l'absence de nouvelles durant plus de six mois ; l'annulation du consentement informé ; une longue peine de prison ; un décès mais également une réinsertion et un parcours de soins réussi. Ce « tri » des usagers a été réalisé lors des concertations cliniques du 21 février et du 18 septembre 2024. Il est possible pour un référent WaB d'émettre le souhait de réintégrer, à tout moment, un usager « enlevé » dans la file active ce que l'on nomme une « réinclusion ».

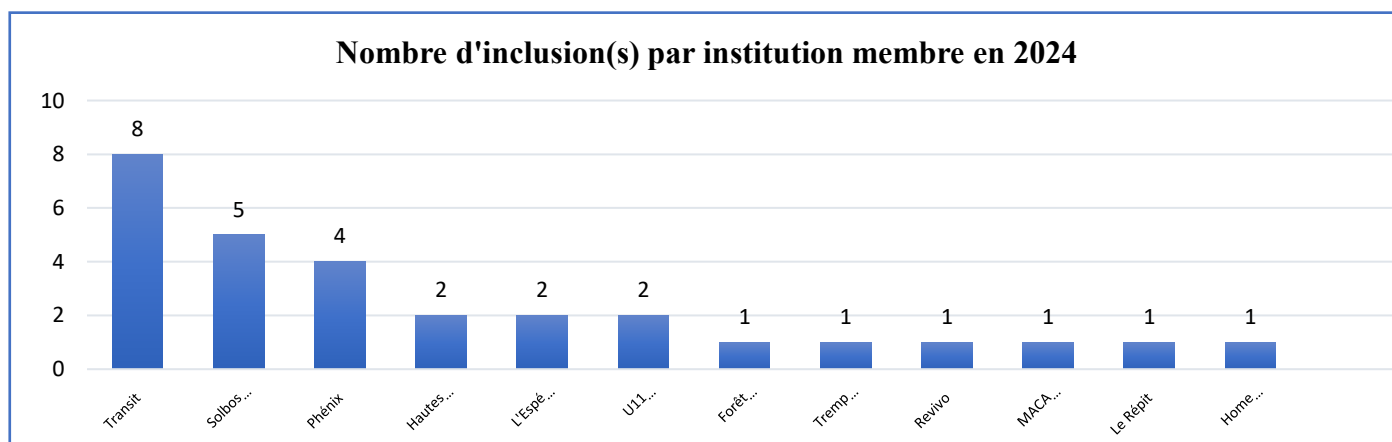
Au cours de l'année 2024, trois usagers ont introduit une demande d'annulation du consentement informé.

Il nous semble malheureusement nécessaire de rappeler que, depuis le début du projet, **76** usagers sont décédés (pour 74 en 2023), ce qui porte à un peu plus de 10% de décès depuis la reconnaissance du Réseau WaB. Ce calcul ne prend pas en compte le nombre d'usagers pour lesquels nous n'avons plus de nouvelle. Ces statistiques nous permettent d'établir un constat factuel de la notion d'urgence de prise en charge d'usagers faisant appel au Réseau WaB mais également de l'intérêt d'une collaboration de qualité entre les services.

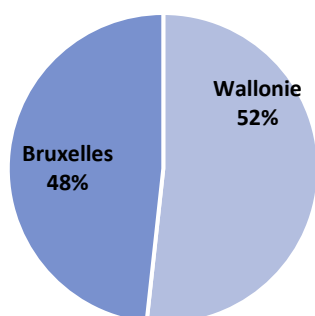
a) Inclusions / Réinclusions



Pour la période de référence, le nombre d'inclusions a été de **29** avec une moyenne relative de **deux inclusions par mois**. Comparativement à 2023 qui comptabilisait 27 inclusions, nous observons une augmentation de 2 inclusions pour l'année 2024.



Provenance des institutions incluant en 2024



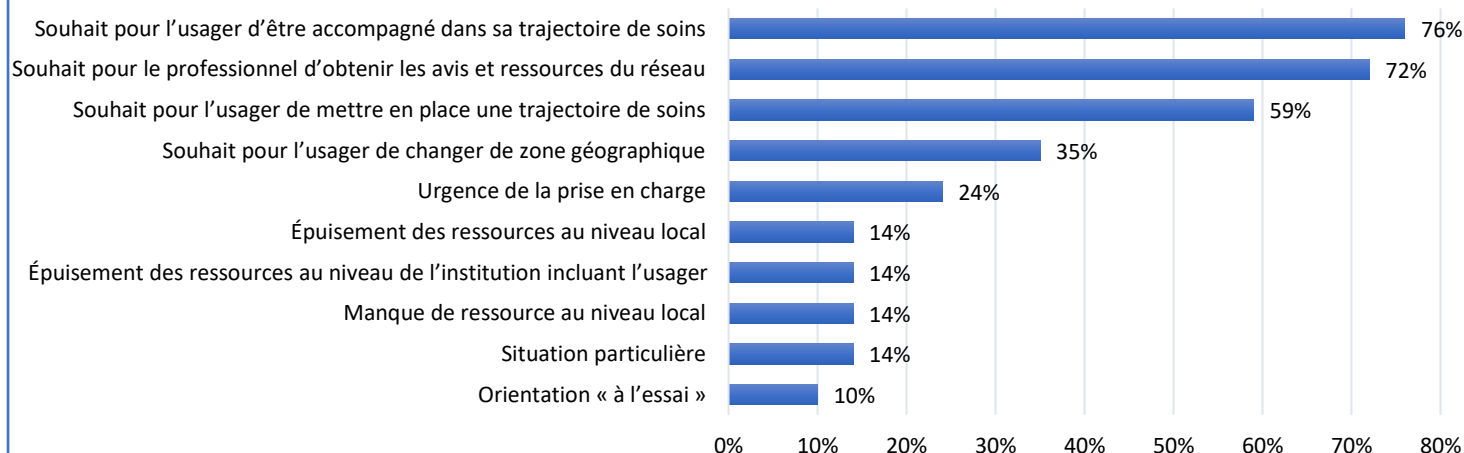
Comme ce fut le cas les dernières années, les inclusions sont assez indépendantes du niveau d'intervention des structures dont elles émanent. De plus, le nombre d'inclusions réalisées n'est pas à lui seul révélateur d'une exploitation optimale du réseau. En effet, des structures qui incluent peu ou pas du tout peuvent être très fréquemment impliquées dans les trajectoires de soins réalisées ; ce qui prouve la bonne utilisation du réseau par l'ensemble de ses membres.

Les **inclusions de l'année 2024 ont pour base 12 institutions sur 28** (comparativement à 8 sur 24 en 2023). Notons toutefois que les trajets de soins dépassent les frontières des régions et peuvent être orientés autant vers la Wallonie que vers Bruxelles. Il est à préciser que malgré le peu d'inclusions de certaines institutions, celles-ci amènent des pistes de solution et font partie des trajets de soins proposés.

Tout comme durant l'année 2023, aucun des membres adhérents n'a été confronté à une situation nécessitant une inclusion au sein du Réseau WaB.

Motifs d'inclusion dans le Réseau WaB

Motifs d'inclusion des usagers inclus en 2024



Remarque : L'onglet « *Accompagnement du trajet de soin demandé par le professionnel* » signifie que le motif d'inclusion au sein du réseau est le souhait du professionnel de bénéficier d'une concertation clinique afin

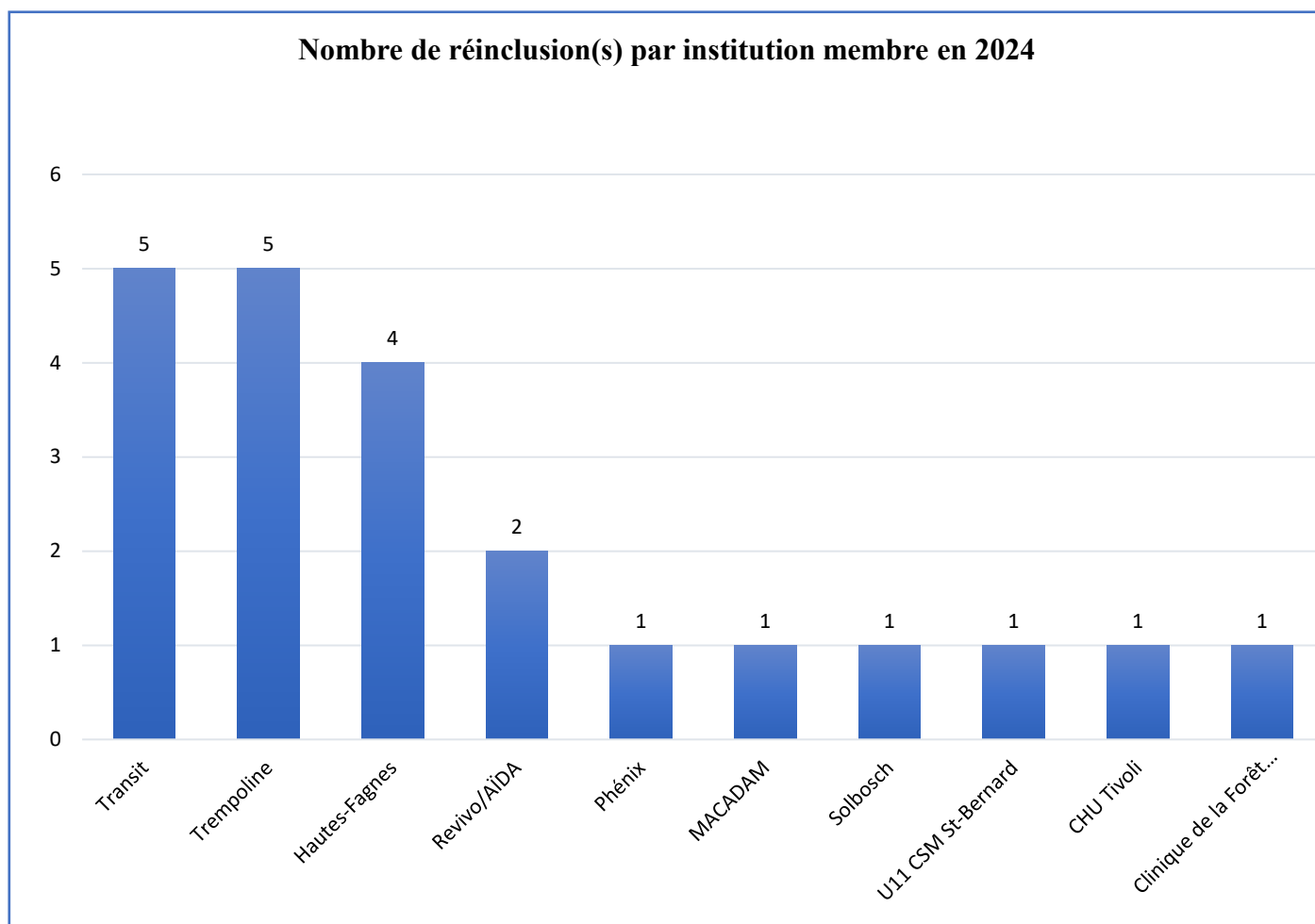
d'améliorer la prise en charge d'un usager. « *Accompagnement du trajet de soin demandé par l'utilisateur* » signifie que le motif d'inclusion au sein du réseau est une demande de l'utilisateur d'être accompagné tout au long de sa trajectoire de soins supra-locale et que sa situation soit discutée de manière interdisciplinaire.

Le Réseau WaB n'entend pas se substituer aux réseaux locaux mais venir en complémentarité. C'est pourquoi on peut le qualifier de « supra-local ». Dès lors, les motifs d'inclusion des usagers au sein du Réseau WaB sont en lien direct avec ses spécificités :

- ❖ Large zone géographique couverte ;
- ❖ Professionnels de terrain ayant des expertises variées ;
- ❖ Institutions partenaires proposant une prise en charge allant du bas-seuil au haut-seuil ;
- ❖ Prise en charge d'un public présentant des problématiques complexes et/ou chroniques ;
- ❖ Institutions visant l'abstinence ou mettant l'accent sur la réduction des risques ;
- ❖ Institutions ambulatoires, résidentielles ou faisant partie du secteur hospitalier.

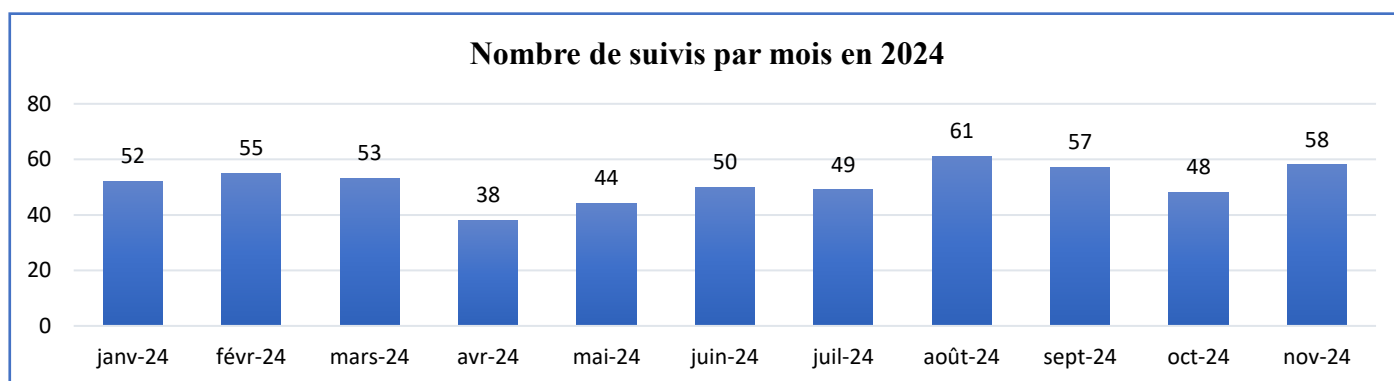
En 2024, à l'image des statistiques de l'année 2023, le principal **motif d'inclusion** est le souhait pour l'utilisateur d'être accompagné dans la trajectoire de soins entamée, que cela soit par l'aide à la réalisation du projet ou la continuité dans la prise en charge, entre autres. Ce motif représente 76 % des demandes. Vient ensuite à 72 % le souhait du professionnel d'obtenir les avis et ressources du réseau afin d'orienter et de prendre en charge l'utilisateur. Pour cela, l'idée est d'envisager tant une orientation qu'une prise en charge qui soient cohérentes avec les besoins de l'utilisateur, d'élargir les possibles et de proposer de nouvelles trajectoires de soins. A hauteur de 59 %, le troisième motif d'inclusion principal est le souhait pour l'utilisateur de mettre en place une trajectoire de soins, ce qui laisse supposer qu'il n'était plus en démarche de recherche de soins préalablement.

b) Réinclusions



Lors des concertations cliniques, il y a eu en moyenne **2 réinclusions** par mois (tout comme durant l'année 2023). En ce qui concerne les **22 réinclusions** pour l'année 2024, elles ont pour base **10 institutions sur 28** (9 sur 24 en 2023).

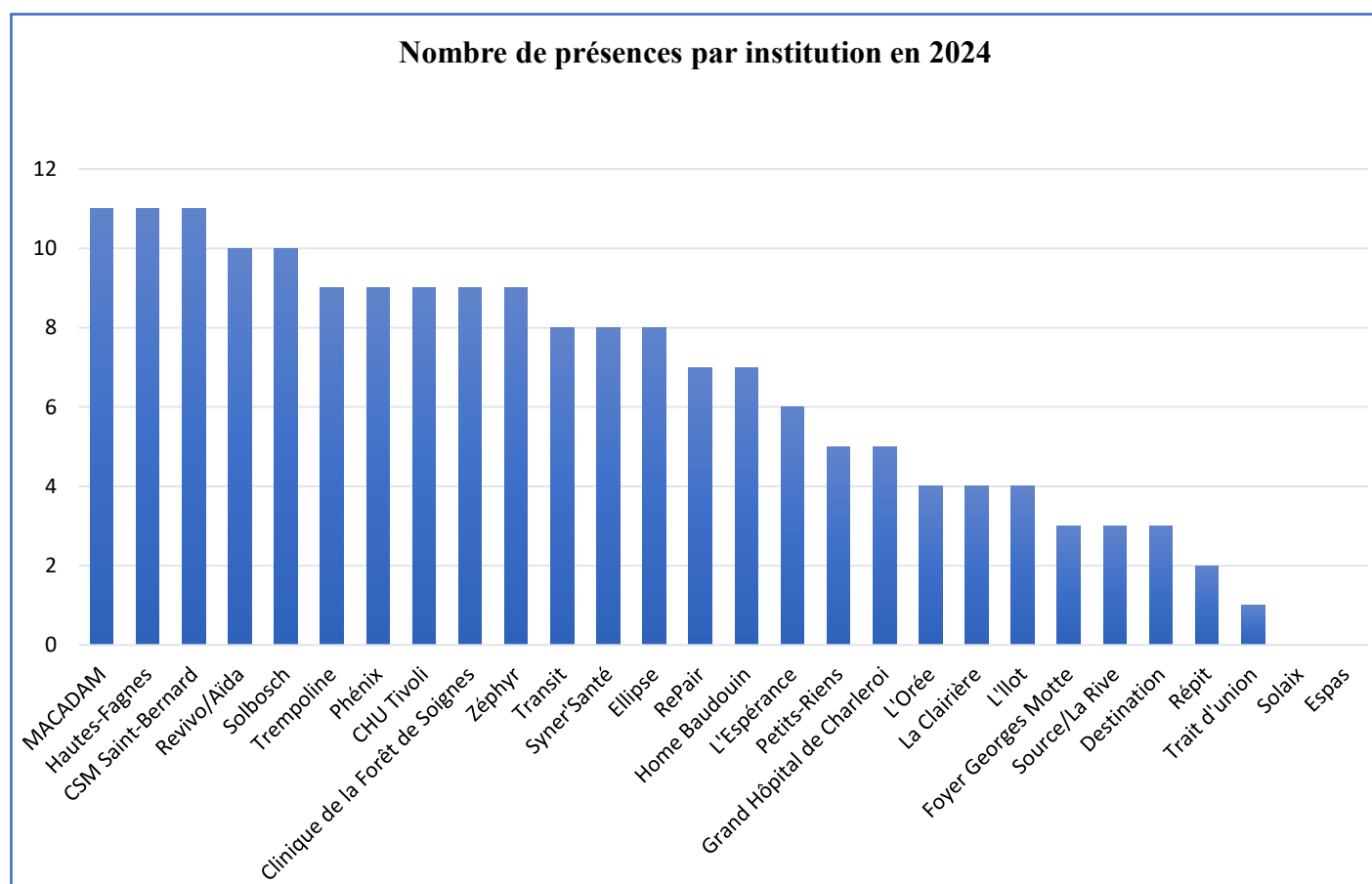
c) Suivis



En moyenne, **51 suivis sont discutés chaque mois** en concertation clinique (565 cumulés sur l'ensemble de l'année). Cela représente une diminution comparativement à l'année 2023 où les données récoltées montraient une moyenne de 54 suivis abordés mensuellement. Rappelons toutefois que le mois de décembre n'a pas été comptabilisé.

Au total, si l'on comptabilise le nombre d'inclusions, de réinclusions et de suivis mensuels, nous pouvons constater qu'en moyenne **55 situations cliniques font l'objet d'une discussion mensuellement**. Ces situations mobilisent une vingtaine d'intervenants issus des 28 structures actuellement membres du réseau. En outre, précisons également que, dans le cadre de l'élaboration de trajets de soins, des services et institutions, non-membres du réseau, sont également sollicités, impliqués et mobilisés. En effet, le fonctionnement du Réseau WaB est différent d'un fonctionnement en vase clos car celui-ci est non-concurrentiel entre ses membres mais aussi vis-à-vis de l'extérieur afin de mobiliser l'ensemble des ressources qui s'ouvre à l'utilisateur inclus.

d) Institutions représentées



En 2024, tout comme au cours des années précédentes, les partenaires du Réseau WaB ont majoritairement participé aux concertations cliniques. Ce constat démontre que les partenaires du groupe de terrain portent le projet, animés par le sens qu'ils y trouvent.

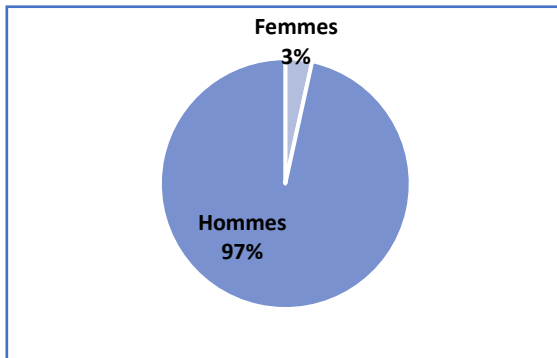
Deux membres n'ont pas participé aux concertations cliniques en 2024. Il s'agit de deux membres adhérents dont la participation est relative à la nécessité d'aborder une situation problématique d'un usager et/ou d'un professionnel. Ils ne s'engagent pas à participer à l'ensemble des concertations cliniques comme le font les membres structurels du Réseau WaB.

Notons l'adhésion de 4 nouveaux membres pour cette année 2024 : le Grand Hôpital de Charleroi (GHdC), le Centre Zéphyr, l'ASBL Alises (Ellipse) et l'ASBL Destination ont rejoint le Réseau WaB.

9.4. Analyse des données des inclusions 2024

En guise d'introduction, soulignons que les chiffres de cette section ont été comptabilisés du 1^{er} janvier 2024 au 30 novembre 2024 afin d'être analysés et transcrits dans ce présent rapport d'activités, au regard de la fin de contrat de la coordinatrice le 31 décembre 2024.

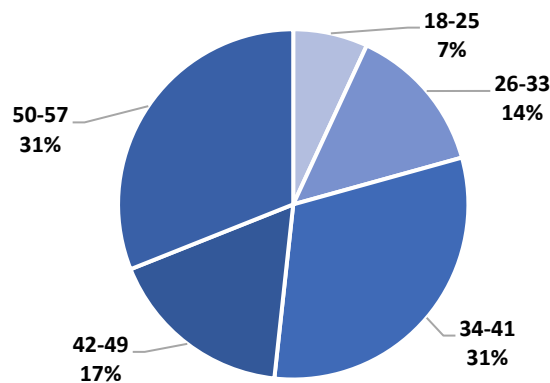
a) Sexe



A 97%, les inclusions de l'année 2024 concernent des hommes. Cette proportion est rencontrée dans les différentes institutions représentées et dans l'ensemble du secteur de la toxicomanie.

b) Age

Tranches d'âge représentées parmi les usagers inclus en 2024

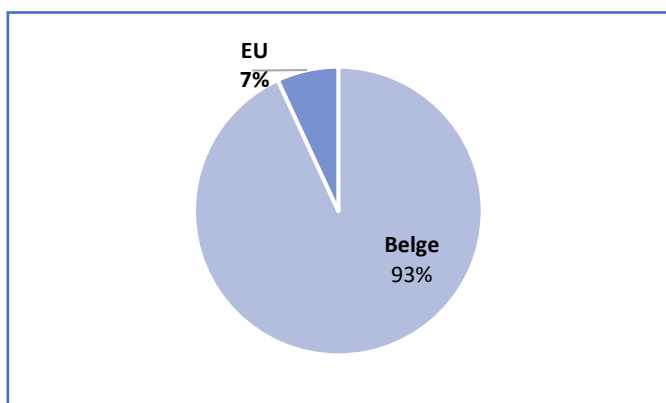


Les tranches d'âge 34-41 ans et 50-57 ans sont les deux catégories les plus représentées.

79% des usagers inclus ont plus de 34 ans.

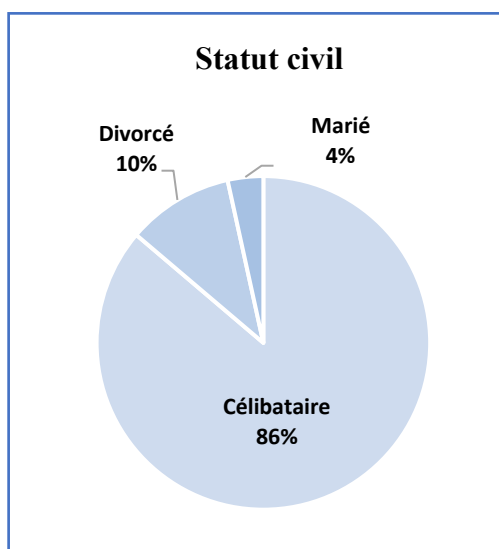
Toutefois, aucun usager de plus de 58 ans n'est représenté.

c) Nationalité



La quasi-totalité des usagers inclus durant la période de référence sont de **nationalité belge**. Aucun usager inclus ne provient d'un pays non-européen.

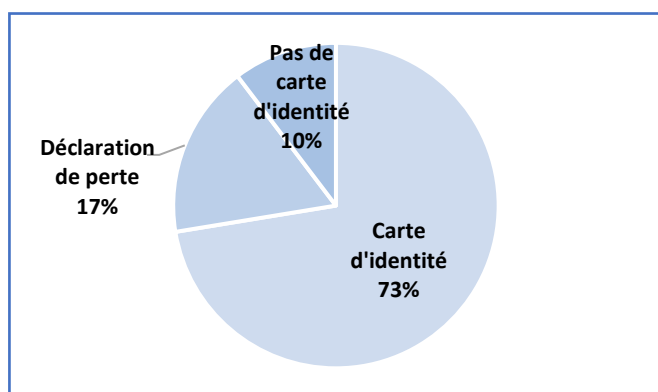
d) Statut et enfants



La majorité des usagers inclus durant la période de référence sont **célibataires**.

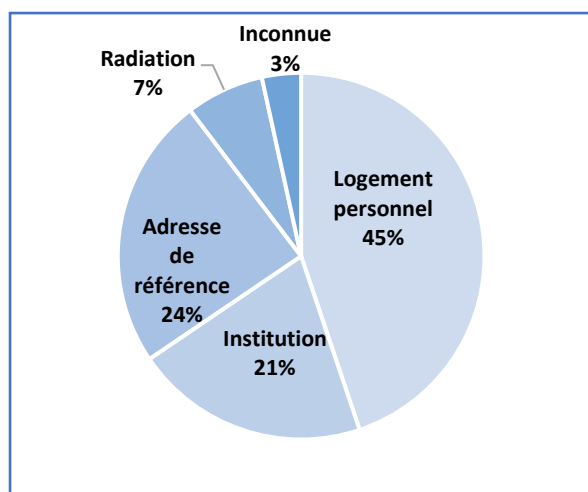
Parmi les usagers inclus dans le Réseau WaB pendant la période de référence, **45% ont des enfants**.

e) Document d'identité



En 2024, **73% des usagers disposaient d'une carte d'identité**. 17% avaient effectué une démarche de déclaration de perte.

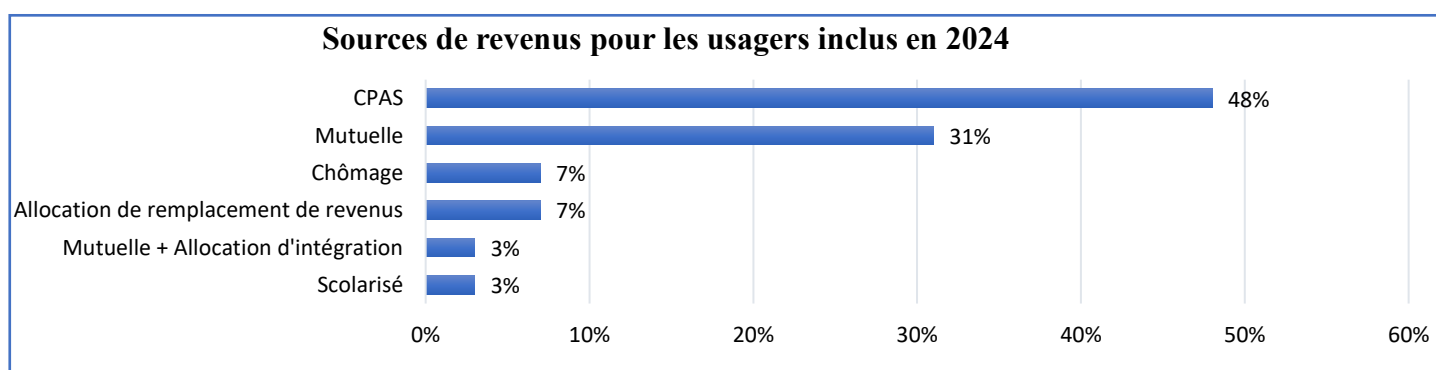
f) Logement



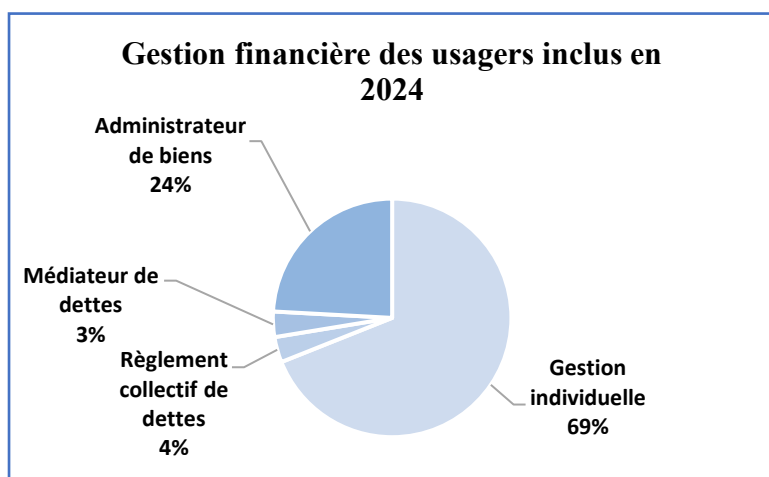
45% des usagers inclus en 2024 disposaient d'un logement personnel au moment de leur inclusion. Il s'agit de la catégorie la plus représentée.

Aucun usager n'était à la rue au moment de son inclusion.

g) Ressources financières, montant et gestion des revenus

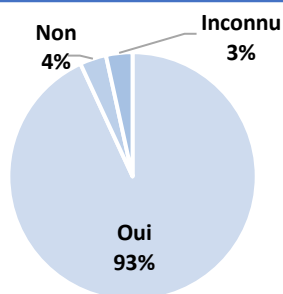


La **principale ressource financière** des usagers inclus est le revenu d'intégration sociale octroyé par les **CPAS**. 31% des usagers bénéficient d'indemnités d'incapacité de travail octroyées par les mutualités. Les allocations de chômage ainsi que les allocations de remplacement de revenus concernent 14% des usagers.



La **gestion financière** est **majoritairement assurée par les usagers eux-mêmes** au moment de leur inclusion.

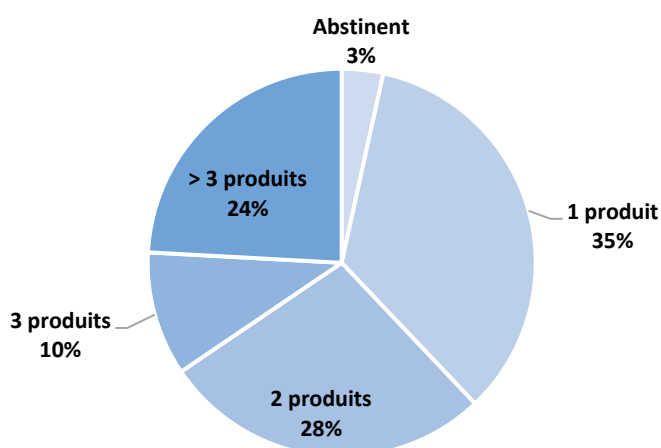
h) Assurabilité



Nous observons que, pour la période de référence, **4% des usagers inclus ne sont pas en ordre d'assurabilité** au moment de l'inclusion au sein du Réseau WaB.

i) Parcours de consommation

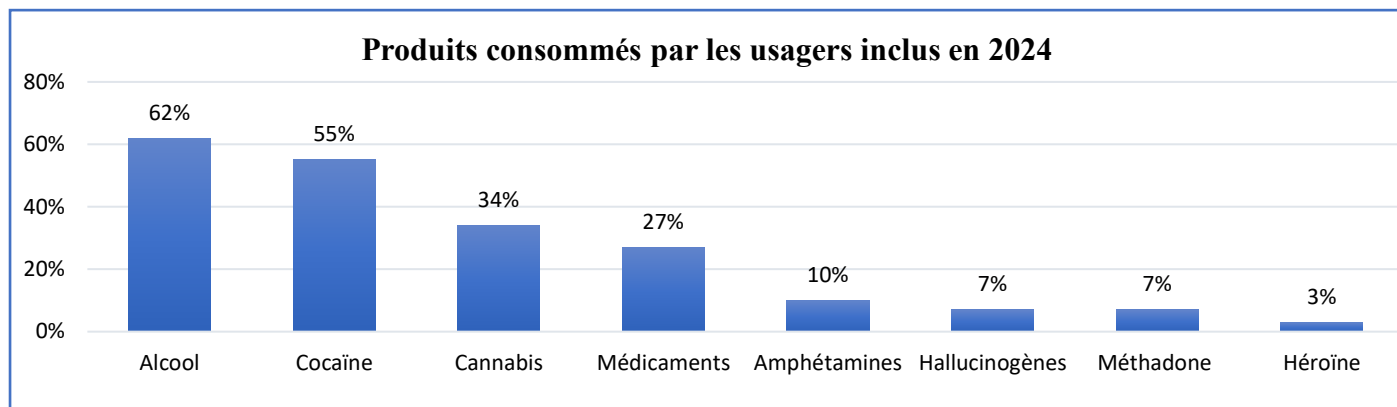
Nombre de produits consommés par les usagers inclus en 2024



62% des usagers inclus durant la période de référence consomment plusieurs produits.

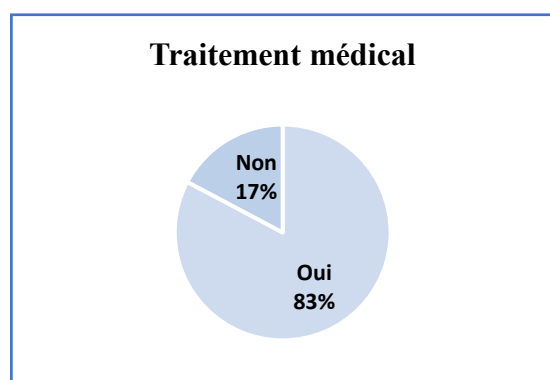
35% des usagers consomment uniquement un produit. Parmi ceux-ci, 21% consomment de l'alcool, 10% consomment de la cocaïne et 4% surconsomment leur traitement médicamenteux.

L'alcool est le produit le plus consommé par les usagers inclus durant la période de référence. La cocaïne est consommée par 55% des usagers. Le cannabis est le 3^e produit le plus consommé.

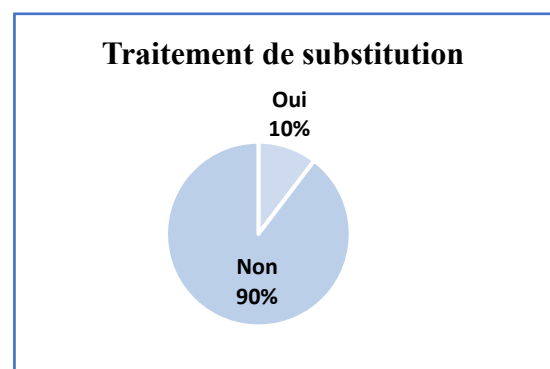


Remarque : Pour cette répartition, l'effectif dépasse les 100% puisque la plupart des usagers consomment plusieurs types de produits.

j) Situation médicale

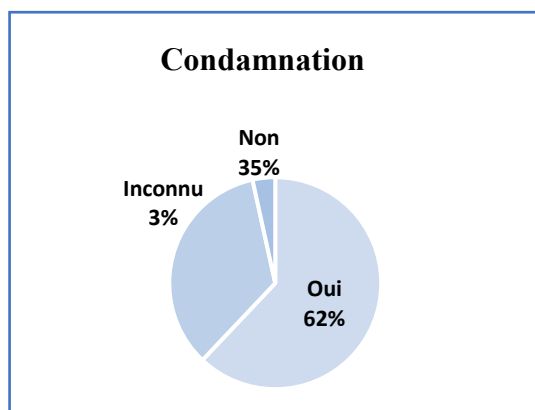


Nous pouvons constater que **83%** des usagers disposent d'un traitement médical.

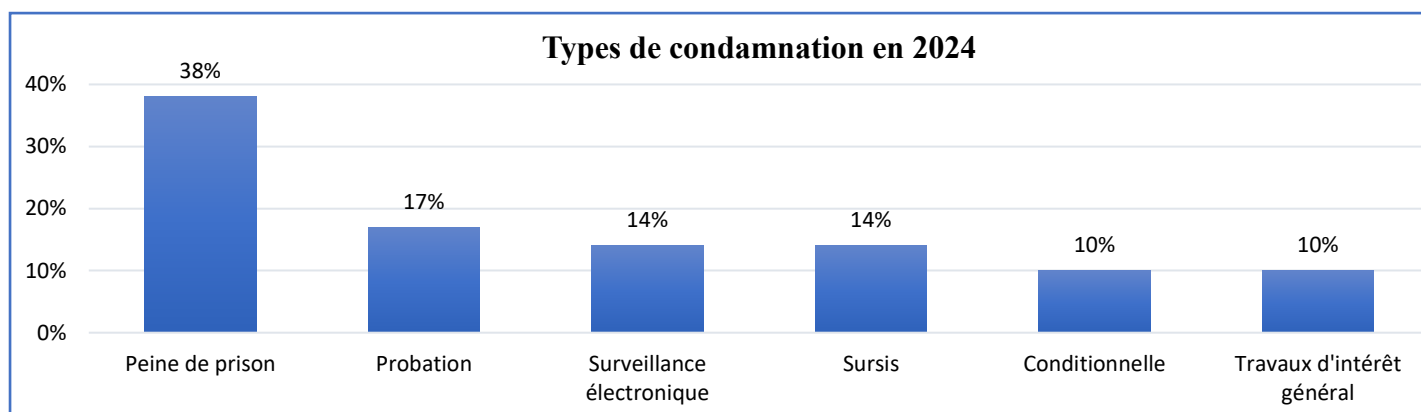


10% des usagers du Réseau WaB inclus en 2024 ont eu recours à **un traitement de substitution**.

k) Situation judiciaire



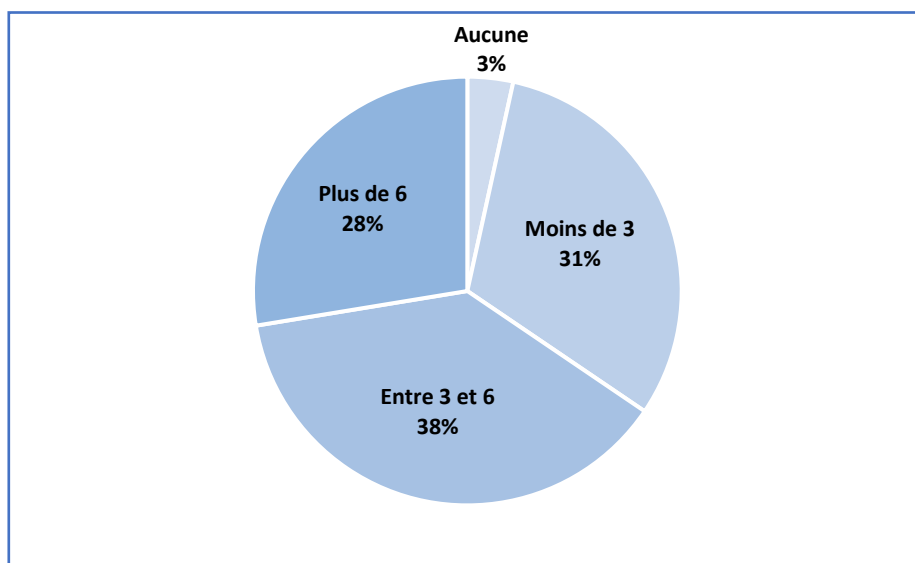
62% des usagers pris en charge par le Réseau WaB en 2024 avaient déjà été condamnés au moment de leur inclusion.



Remarque : Pour cette répartition, l'effectif dépasse les 100% puisque certains usagers condamnés cumulent plusieurs types de condamnation.

38% des usagers du Réseau WaB ont effectué une peine de prison. 17% ont été suivis dans le cadre d'une mesure probatoire, 14% ont bénéficié d'un sursis et 14% d'une surveillance électronique. Il est nécessaire d'analyser la situation judiciaire des usagers afin d'élaborer des parcours de soins pertinents.

l) Parcours institutionnel antérieur



Nous voyons **apparaître la rubrique « aucun parcours institutionnel antérieur »** avec 3% des usagers inclus (à savoir un usager sur les 29 inclus). Ce cas de figure peut être expliqué par la complexité de la situation de l'utilisateur en question.

Aussi, nous observons que :

- **31% des usagers inclus en 2024 ont fréquenté moins de 3 institutions** avant leur inclusion ;
- **38% des usagers inclus ont fréquenté entre 3 et 6 institutions** avant leur inclusion ;
- **28% des usagers ont fréquenté plus de 6 institutions** avant leur inclusion.

m) Nouveaux trajets de soins élaborés / proposés / amorcés et orientations proposées / mises en route

Pour **29 inclusions** pour la période de référence :

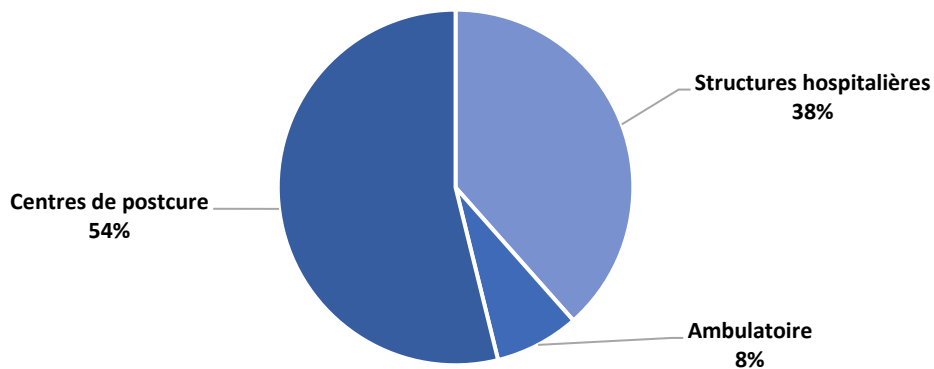
28 trajets de soins, souvent accompagnés de « plan B » voir de « plan C », ont été élaborés et discutés en concertation clinique. **8 d'entre eux ont été amorcés, ce qui représente 29%.**

Ce pourcentage s'explique par différentes raisons :

- Les trajets de soins qui ne se sont pas amorcés après l'inclusion peuvent s'enclencher après plusieurs mois ;
- L'utilisateur reste pris en charge par l'institution incluant (ex. centre de posture) sans réorientation ;

- L'utilisateur a entamé une trajectoire de soins puis n'a plus donné de nouvelles, soit a décidé de ne pas poursuivre le trajet de soins, soit a été (ré)incarcéré en cours de mise en place du projet de soins ;
- L'utilisateur n'a pas encore mis en place son projet de sortie au départ d'un établissement pénitentiaire ;
- L'utilisateur est malheureusement décédé ;
- L'utilisateur n'est pas resté assez longtemps pour avoir un retour de ses référents et/ou il a simplement décidé de ne pas suivre les pistes proposées par le groupe de terrain ;
- La trajectoire a été élaborée comme « filet de sécurité », en cas d'accident de parcours (rechute) et il n'a pas été nécessaire de l'enclencher.

Orientations proposées aux usagers inclus en 2024



54% des orientations proposées aux usagers ont concerné un programme en centre de postcure. Une trajectoire de soins en milieu hospitalier s'est avérée nécessaire pour 38% des usagers inclus en 2024.

9.5 Echange de pratiques

Les concertations cliniques se sont notamment concentrées sur les inclusions et le suivi des usagers faisant partie du réseau et des trajectoires en place/à mettre en place. Un **état des lieux de l'offre des institutions membres** a été dressé en début de chaque concertation clinique. Ce moment permet à chaque professionnel d'exposer à l'ensemble du groupe de terrain la situation vécue par le service. Il est notamment question de places disponibles, d'éventuelle liste d'attente et, plus globalement, d'actualités de l'institution.

Les après-midis des concertations cliniques sont consacrées à l'échange de bonnes pratiques et comprennent parfois des présentations externes relatives ou non aux demandes d'adhésion mais également des réflexions internes au groupe de terrain.

En 2024, grâce à la construction commune du plan d'actions 2024, le groupe de terrain s'est réuni autour d':

- 1 présentation du **Centre résidentiel de postcure Ellipse** dans le cadre de leur demande d'adhésion ;
- 1 présentation du **rapport d'activités 2023** à l'occasion de la réunion commune entre le groupe de terrain et les directions du Réseau WaB du 17 avril dernier ;
- 1 moment d'échange autour du thème « **A partir de quand le Réseau WaB dessert l'utilisateur ?** » ;
- 1 présentation de **l'ASBL Destination** dans le cadre de leur demande d'adhésion ;
- 1 présentation de la **Plateforme de formations en ligne « La Santé Interactive »** ;
- 1 préparation de la Journée entre partenaires du jeudi 7 novembre 2024 ;
- 1 présentation du **rapport d'évaluation 2023**.

Le groupe de terrain a eu l'occasion de visiter différents services ou institutions, à savoir :

- L'Unité 11 du Centre Psychiatrique Saint-Bernard à Manage ;
- La Maison d'Accueil « L'Ilot » à Jumet ;
- Le Centre de Cure et de Postcure « Les Hautes-Fagnes » à Malmedy ;
- Le Centre de postcure « Ellipse » à Morlanwelz ;
- Le Centre de Jour en Rééducation Fonctionnelle de l'ASBL Phénix à Namur ;
- La Communauté Thérapeutique « Trempline » à Châtelet ;
- Les nouveaux locaux de la Clinique de la Forêt de Soignes à Wavre ;

- Le service ambulatoire « Syner'Santé ».

La richesse du Réseau WaB réside notamment dans le fait d'être « au plus près » des institutions qui en font partie et de pouvoir maintenir une connaissance des projets en cours ou à venir.

Une visite et présentation de la Salle de Consommation à Moindre Risque « Gate » de Bruxelles a été organisée les 29 mai et 15 juillet.

De plus, au cours de ces après-midis de concertations cliniques, le groupe de terrain a discuté des deux nouvelles demandes d'adhésion au sein du Réseau WaB. Celles-ci étaient introduites par :

- L'ASBL Alises – Service Ellipse ;
- Le Centre de soins ambulatoire de l'ASBL Destination.

10. Immersions interinstitutionnelles via le Réseau WaB

Les immersions interinstitutionnelles via le Réseau WaB ont pour but de former de manière continue les professionnels membres et leurs collègues ainsi que de créer du lien entre les référents WaB mais aussi entre les équipes des institutions membres.

En 2024, des immersions interinstitutionnelles ont été organisées à l'initiative et par les partenaires du réseau. La coordinatrice a également pu s'immerger dans différents services du Réseau WaB.

11. Evaluation du Réseau WaB

Les données évaluatives sont présentées en détails dans le rapport d'évaluation 2024 du Réseau WaB. Ce rapport est complémentaire au rapport d'activités et est disponible auprès de la coordinatrice ou de la chargée de missions du Réseau WaB.

Conclusion générale

Comme explicité dans ce rapport d'activités 2024, le Réseau WaB a fonctionné de sorte à répondre à un maximum de besoins des usagers et des professionnels concernés. Certains outils, comme la base de données ou encore le site internet du réseau n'ont pas pu être relancés faute de moyens financiers. Vu le contexte financier du réseau en 2024, il a été conclu, d'un commun accord entre les parties, de réduire de moitié le temps de travail de la coordinatrice du Réseau WaB, en place depuis le 1^{er} décembre 2023, durant les deux derniers mois de prestations de l'année 2024. En effet, après consultation et avec l'accord de l'AVIQ, il a été décidé de répartir les coûts pour permettre au Réseau WaB de ne pas dépasser le montant de son subventionnement. Une partie des heures de travail de la coordinatrice a été consacrée aux missions WaB tandis qu'une autre partie de celles-ci a été réalisée au sein de l'ASBL Phénix via sa subvention RASA 016 et, plus exactement, en renforcement de l'équipe du Service Accueil dans le cadre de sa permanence journalière.

Fin décembre 2024, le subside lié à la fonction de coordination n'avait toujours pas été versé. Cette situation, combinée à l'absence de perspectives de pérennisation du Réseau WaB et ce, malgré les évaluations positives rendues à maintes reprises par le Comité d'accompagnement de l'AVIQ, ont contraint le Comité de Direction à ne pas introduire de demande de subvention facultative pour 2025. La situation à laquelle fait face le réseau en cette fin d'année 2024 impactera lourdement les institutions-membres ainsi que les bénéficiaires inclus depuis la création du Réseau WaB en mars 2007. Vu les modalités de financement, le Comité de Direction est confronté à une situation qui ne lui permet plus de poursuivre la gestion du Réseau WaB. Pourtant, l'investissement des différentes entités du réseau et les résultats obtenus reflètent la qualité de ce réseau et la réelle plus-value de son existence pour ses membres et bénéficiaires.

Cette situation est à regretter dans la mesure où, durant cette année 2024, les concertations cliniques mensuelles, outil principal du réseau, se sont à nouveau avérées riches d'échanges et de partages et ont été largement investies par les membres-partenaires. Année après année, elles permettent de créer et de renforcer le lien entre les référents WaB. La richesse et la plus-value du travail en réseau ne sont plus à démontrer.

La présence d'une coordination a permis l'organisation de présentations du Réseau WaB auprès d'institutions partenaires mais également auprès d'autres services. L'ASBL Destination et l'ASBL ALISES - CRF Ellipse, Projet CASA et antenne ambulatoire (C.A.A.T.) ont introduit une demande et ont rejoint le réseau en 2024. Ces demandes traduisent à elles-seules l'intérêt que portent ces institutions renommées et réputées pour intégrer un réseau tel que le Réseau WaB.

Les concertations cliniques ont été complétées par des échanges de bonnes pratiques. De plus, les partenaires désireux de découvrir les missions de services membres du réseau ont eu l'opportunité de réaliser des immersions interinstitutionnelles.

Concernant l'analyse du profil des usagers inclus, nous relevons que durant la période de référence les produits principalement consommés par les usagers sont respectivement l'alcool, la cocaïne et le cannabis. Le genre masculin est le plus représenté (97%). Les usagers se situant dans la tranche 34-41 ans et 50-57 ans sont les deux catégories les plus représentées. Le statut « célibataire » est représenté à 86%. En termes de ressources financières, 48% des usagers bénéficient d'un revenu d'intégration sociale. 45% des usagers disposent d'un logement personnel et 93% sont en ordre d'assurabilité.

*L'évaluation du réseau a été poursuivie de manière proactive et a permis, grâce à l'investissement de chacun, la rédaction d'un **rapport d'évaluation 2024**. Ce travail de rédaction et d'analyse a été réalisé par Emmanuelle Manderlier, chargée de missions. Nous invitons une nouvelle fois le lecteur à le consulter en complément de ce rapport d'activités.*

Pour conclure, le Comité de Direction tient à remercier le groupe de terrain pour son investissement dans le maintien des activités et concertations du Réseau WaB ainsi qu'Emmanuelle Manderlier, chargée de missions, et Aurélie Jouffroy sans qui la coordination 2024 n'aurait pu être assurée.

Les membres du Comité de Direction et du groupe de terrain appellent de leurs vœux qu'une solution pérenne puisse être trouvée afin de pouvoir poursuivre les activités du Réseau WaB.

Pour le Comité de Direction du Réseau WaB

ANNEXES
DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024
DU RÉSEAU WAB

Table des matières

1) COMITÉ DE DIRECTION	3
ANNEXE 1 : L'accord de collaboration WaB	4
ANNEXE 2 : Le canevas de bonne gouvernance WaB	11
ANNEXE 3 : Le mandat de suppléance	16
ANNEXE 4 : Le mandat de participation	18
2) LES USAGERS INCLUS DANS LE RÉSEAU WAB	21
ANNEXE 5 : Le consentement informé.....	22
ANNEXE 6 : Le consentement informé pour les usagers inclus dans les Réseaux WaB et BITUME.....	28
ANNEXE 7 : La fiche d'inclusion	33
3) POUR LES PROFESSIONNELS DU GROUPE DE TERRAIN / RÉFÉRENTS WAB (ET COLLÈGUES)	43
ANNEXE 8 : Actualisation des données des usagers inclus dans le Réseau WaB.....	44
ANNEXE 9 : La charte éthique de partenariat et le R.O.I.....	47
ANNEXE 10 : Le formulaire de demande d'immersion interinstitutionnelle via le Réseau WaB	53
ANNEXE 11 : Le document « RGPD »	55
ANNEXE 12 : Répertoire interne aux référents WaB	59
4) POUR LE GROUPE DE TERRAIN, LE COMITE DIRECTIONNEL, LA COORDINATRICE ET LA CHARGÉE DE MISSIONS.....	63
ANNEXE 13 : Le plan d'actions 2024 / Document de suivi annuel	64
ANNEXE 14 : Le chronogramme 2024	67
5) POUR LE GRAND PUBLIC	74
ANNEXE 15 : Le folder du Réseau WaB.....	75
ANNEXE 16 : Le document « participation à une concertation clinique d'un(e) collègue d'un(e) référent(e) WaB ».....	79
ANNEXE 17 : Le document « participation à une concertation clinique d'un(e) personne extérieure aux institutions membres ».....	85

1) COMITÉ DE DIRECTION

ANNEXE 1 : L'accord de collaboration WaB



Accord de la collaboration entre partenaires du Réseau WaB constituant le Comité de Direction

Le présent accord de collaboration remplace et annule celui rédigé en 2023. Sa validité commence au 1^{er} janvier 2024 et s'achève au 31 décembre 2024.

Cet accord s'effectue entre :

- ❖ **L'ASBL Les Hautes Fagnes** (membre du Réseau WaB) – Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy.
Représentée par Monsieur Etienne Vendy, Directeur.
- ❖ **L'ASBL Transit** (membre du Réseau WaB) – Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles.
Représentée par Madame Muriel Goessens, Directrice Générale.
Suppléant : Monsieur Henri-Emmanuel Gervais, Directeur des Ressources Humaines.
- ❖ **L'ASBL Trempoline** (membre du Réseau WaB) – Grand Rue 3, 6200 Châtelet.
Représentée par Madame Natacha Delmotte, Directrice.
- ❖ **Le CNP Saint-Martin** (membre du Réseau WaB) – Rue Saint-Hubert 84, 5100 Dave.
Représenté par Monsieur Benoît Folens, Directeur Général.
Suppléant : Monsieur Ronald Clavie, coordinateur du développement et du suivi des projets cliniques.
- ❖ **L'ASBL Phénix** (membre du Réseau WaB) – Chaussée de Dinant 19-21, 5000 Namur.
Représentée par Monsieur Leonardo Di Bari, Directeur.
- ❖ **L'ASBL L'Orée** (membre du Réseau WaB) – Avenue Maréchal Joffre 149, 1180 Bruxelles.
Représentée par Madame Florence Laboureur, Directrice Générale.



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels.

Article 1 : Objet de l'accord de convention

Le Réseau WaB (Wallonie-Bruxelles), Réseau actif en matière d'assuétudes, est une organisation interprofessionnelle et interinstitutionnelle visant la mise au point de bonnes pratiques de coopération entre différents services d'aide aux personnes présentant une problématique d'assuétude(s) via une approche en systèmes intégrés.

Les institutions membres du Réseau WaB disposent d'une expertise dans des domaines particuliers ce qui, par voie de conséquence, permet d'optimiser l'offre de soins. En effet, **l'objectif général** de ces bonnes pratiques est de permettre à l'utilisateur présentant une problématique d'assuétude(s), et pour lequel le réseau local de soins ne dispose plus de solutions, d'être pris en charge de manière continue à un niveau supra-local. L'offre proposée, par le biais d'un suivi mensuel et d'élaboration de trajectoires de soins, est basée sur un processus de changement pourvu d'objectifs intermédiaires et convergeant vers une même finalité, à savoir un rétablissement complet (cfr Integrated System Approach de G. De Leon et Process of change de Di Clemente & Prochaska).

Les **objectifs spécifiques** du Réseau WaB sont de/d' :

- Faciliter la communication, le dialogue interprofessionnel et interinstitutionnel ;
- Assurer la formation continue de ses membres ;
- Assurer sa visibilité ;
- Evaluer ses services proposés ;
- Aider à la transposition d'un modèle de travail en réseau dans le domaine social.

Plus qu'un réseau rassemblant divers professionnels du secteur, le Réseau WaB a créé l'outil pratique qu'est la **concertation clinique**. Celle-ci se déploie sous la forme d'une réunion mensuelle réunissant les référents membres du Réseau (= « Groupe de Terrain »). Ce dernier est composé d'intervenants de terrain en toxicomanie. Les institutions représentées sont localisées en Wallonie et à Bruxelles.

Le Comité de Direction du Réseau WaB, constitué des directions membres signataires, s'engage à rendre possible l'existence de celui-ci.

Une suppléance pour les directions composant le Comité de Direction est possible.

Il est à noter que, pour qu'un Comité de Direction soit organisé, la présence de quatre directions, dont maximum deux suppléants, est requise.

Article 2 : Financement

Le Réseau WaB est financé par la Wallonie dans le cadre d'une subvention facultative. Cette subvention est validée par Arrêté Ministériel annuellement. L'Arrêté Ministériel est basé sur une Convention pluriannuelle permettant l'engagement d'une coordination à temps plein. La fin du contrat de la coordination pourrait être actée dans le cas où le financement de la Wallonie n'est plus reconduit.

Depuis juillet 2019, un subside supplémentaire de la région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels via l'ASBL Transit a permis l'engagement, à mi-temps, d'une chargée de missions à durée indéterminée pour le Réseau WaB.

Article 3 : Responsabilité des partenaires

Les rôles et responsabilités au sein du Comité de Direction se retrouvent dans l'outil « canevas de bonne gouvernance » (cfr. Annexes). Ceux-ci peuvent être amenés à changer au terme de la durée de chaque convention signée par la Wallonie.

La gestion financière de la coordination est assurée par l'ASBL Trempline. La gestion administrative et pédagogique de la coordination est assurée par l'ASBL Phénix. La coordinatrice est reliée contractuellement par le Centre Neuropsychiatrique Saint-Martin. Elle est toutefois sous la responsabilité du Président du Réseau WaB et directeur de l'ASBL Phénix via la signature conjointe d'un document de délégation des responsabilités (cfr. Annexes).

Le siège d'activités de la coordination est situé à l'ASBL Phénix.

La gestion administrative et financière de la chargée de missions est assurée par l'ASBL Transit. Cette gestion implique que l'ASBL Transit soit le représentant administratif vis-à-vis de la Région Bruxelloise et qu'à ce titre, elle dispose d'un droit de veto pour toute décision qui irait à l'encontre de l'accord signé avec les pouvoirs subsidiaires bruxellois. Le siège social et d'activités de la chargée de missions est situé à l'ASBL Transit.

La gestion du Réseau WaB est assurée de façon collégiale par le Comité de Direction. Les partenaires s'engagent à mettre en place des procédures de contrôle relatives à l'affectation du financement et au respect de l'enveloppe allouée.

Enfin, deux membres du Comité de Direction s'engagent à être également membres du **Bureau**, aux côtés de deux à quatre membres du groupe de terrain. Dans les deux groupes, les représentants du Bureau peuvent être désignés à chaque nouvel accord de collaboration. Quatre institutions différentes doivent toujours y être représentées.

Article 4 : Affectation du financement

Le financement de la Wallonie est destiné à l'engagement, à temps plein, d'une coordination et à la prise en charge de frais de fonctionnement tels qu'ils ont été introduits.

Dans l'hypothèse où des frais non éligibles par la Wallonie resteraient en suspens, une intervention financière équitable entre les partenaires serait demandée au terme de chaque exercice de financement et ce, après concertation et accord de tous les membres.

Par ailleurs, le financement de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels est destiné à l'engagement, à mi-temps, d'une chargée de missions.

Article 5 : Suivi et évaluation du projet

Afin de donner une cohérence à leurs actions, les partenaires du Réseau WaB créent ensemble le plan d'action en début d'année. A cet effet, ils s'appuient sur le « document de suivi annuel » (cfr. Annexes), outil précisant les objectifs généraux, spécifiques et les actions à mettre en œuvre durant la période de référence. Cet outil suit des principes de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation.

Article 6 : Modalités d'élargissement du réseau à d'autres partenaires

Le groupe de terrain peut être rejoint par d'autres institutions. A cette fin, une demande écrite est adressée à la coordination du Réseau WaB. L'institution demanderesse sera conviée lors d'une concertation clinique. Il est attendu que les membres demandeurs puissent présenter la plus-value à prendre une place active au sein du Réseau WaB. Le « Groupe de Terrain » évaluera la pertinence de cette intégration.

Afin de garantir la philosophie du Réseau WaB, il est essentiel que les nouveaux membres adhèrent à la charte éthique de partenariat, au règlement d'ordre intérieur ainsi qu'aux principes fondateurs du Réseau WaB.

La décision finale quant à l'adhésion d'un nouveau membre est rendue par le Comité de Direction.

Article 7 : Désengagement et révocation d'un partenaire

Chaque partenaire du Réseau WaB peut révoquer sa participation au projet moyennant l'envoi d'un courrier à la coordination.

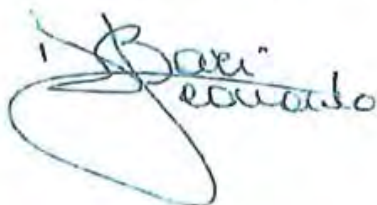
L'absence aux activités du Réseau WaB (concertations cliniques, journées de formation, etc.) sans justificatif et en l'absence d'une prise de contact avec la coordination, durant une période d'un an, entraînera l'envoi d'un courrier signé par le Comité de Direction du Réseau WaB mentionnant l'arrêt de la participation du référent membre. Il ne s'agit pas d'une décision irrévocable dans la mesure où une nouvelle demande d'adhésion peut être introduite par la suite.

Article 8 : Durée de l'accord de collaboration

L'accord de collaboration est annuel, ce qui permet à chaque membre du Comité de Direction d'être en mesure de questionner son rôle ou celui d'un autre membre. La description détaillée des rôles de chacun se trouve dans l'outil « Canevas de bonne gouvernance ».

Le présent document est valable du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Leonardo Di Bari pour l'ASBL Phénix,
Président, responsable pédagogique pour la fonction
de coordination, membre du Bureau et membre du
Comité de Direction du Réseau WaB.



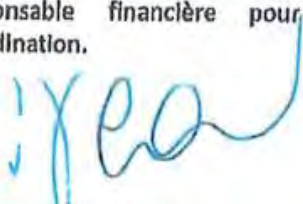
Muriel Goessens pour l'ASBL Transit,
Vice-Présidente, responsable pédagogique et
financière pour la fonction de chargée de missions et
membre du Comité de Direction du Réseau WaB.



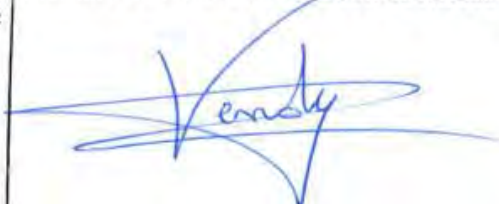
Suppléant : Henri-Emmanuel Gervais, Directeur des
Ressources Humaines.



Natacha Delmotte pour l'ASBL Trempoline,
Membre du Comité de Direction du Réseau WaB,
responsable financière pour la fonction de
coordination.



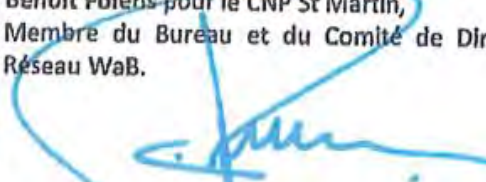
Etienne Vendy pour l'ASBL Les Hautes Fagnes,
Membre du Comité de Direction du Réseau WaB.



Florence Laboureur pour l'ASBL L'Orée,
Membre du Comité de Direction du Réseau WaB.



Benoît Folens pour le CNP St Martin,
Membre du Bureau et du Comité de Direction du
Réseau WaB.



Suppléant : Ronald Clavie, Coordinateur du
développement et du suivi des projets cliniques.



ANNEXE 2 : Le canevas de bonne gouvernance WaB

Réseau WaB : Canevas de bonne gouvernance

Le canevas de bonne gouvernance sert à décrire la fonction de chaque membre de l'organigramme. Cet outil permet d'identifier des interlocuteurs privilégiés en fonction des tâches à accomplir.



N.B. : La forme circulaire de ce schéma implique des $\Leftrightarrow$ entre chaque partie de l'organigramme.

Le Comité de Direction

Il est constitué de six directeurs/rices provenant des institutions partenaires du Réseau WaB. Parmi ces membres, on retrouve :

- un(e) président(e)
- un(e) vice-président(e)
- un(e) responsable financier(e) de la fonction de coordination
- un(e) responsable pédagogique de la fonction de coordination
- un(e) responsable financier(e) de la fonction de chargé(e) de missions
- un(e) responsable pédagogique de la fonction de chargé(e) de missions

Le Comité de Direction se réunit, en moyenne, quatre fois par an, avec la coordination et le/la chargé(e) de missions. Chaque année, une réunion commune entre le groupe de terrain et le Comité de Direction est organisée.

En ce qui concerne le RGPD, chaque institution se porte responsable de ce qui se trouve au sein de son institution. L'ASBL Phénix est responsable des données papiers que conserve la coordination dans son bureau, l'ASBL Trempline est responsable des données informatiques présentes sur son serveur et l'ASBL Transit est responsable des données papiers et informatiques de la chargée de missions.

La Coordination

La coordination fait le lien entre les différentes instances du Réseau WaB et veille à la mise en œuvre des décisions et des actions. Ce poste dépend d'une subvention facultative allouée à l'ASBL Trempline par la Wallonie.

Le/la Chargé(e) de missions

Le/la chargé(e) de missions travaille en collaboration étroite avec la coordination et sa mission principale est l'évaluation qualité du Réseau WaB. Il s'agit d'évaluer, de manière quantitative et qualitative, l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire de soins de l'utilisateur « wabé » (inclus dans le réseau WaB par un référent WaB). Ce poste dépend d'un subside complémentaire alloué à l'ASBL Transit par la Région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles Prévention Sécurité).

Le Bureau

Le Bureau a pour but de traiter certains thèmes ou actions ainsi que les matières extraordinaires et urgentes du Réseau WaB et de proposer des moyens concrets d'atteindre des objectifs à court terme. Il se compose de deux membres du Comité de Direction, de deux à quatre membres du groupe de terrain, de la coordination et du/de la chargé(e) de missions. Cette petite cellule a l'avantage de pouvoir se mobiliser très rapidement, de jouir de la confiance de l'ensemble des deux groupes (terrain/directeurs) et de pouvoir prendre des décisions rapides sans l'aval nécessaire de l'ensemble des membres.

Le Groupe de terrain

Le groupe de terrain est composé d'intervenants (provenant de 28 institutions différentes) qui représentent une diversité de fonctions et de niveaux d'intervention. C'est ce groupe qui, avec la coordinatrice et le/la chargé(e) de missions, mène la concertation clinique mensuelle et y élabore les trajets de soins des usagers inclus.

Tableau récapitulatif des tâches et missions des membres de l'organigramme

	Comité de Direction	Président(e)	Vice-président(e)	Responsable financier(e) de la fonction de coordination	Responsable pédagogique de la fonction de coordination	Responsable financier(e) de la fonction de chargé(e) de missions	Responsable pédagogique de la fonction de chargé(e) de missions	Coordination	Chargé(e) de missions	Bureau	Groupe de terrain
Objectifs généraux et spécifiques du cadre logique	X							X	X		X
Objectifs stratégiques (résultats) du cadre logique	X							X	X		X
Activités et chronogrammes du cadre logique		X						X	X		X
Délégation de pouvoirs et signatures	X										
Nomination au Comité de Direction	X										
Activation de nouveaux partenaires	X							X	X		X
Acceptation de nouveaux partenaires	X							X	X		X
Engagement au niveau politique	X										
Contact avec l'administration wallonne (subventions, financement, ...)		X	X	X				X			
Contact avec l'administration bruxelloise (subventions, financement, ...)		X	X			X			X		
Représentation à la Fedito wallonne		X						X			

	Comité de Direction	Président(e)	Vice-président(e)	Responsable financier(e) de la fonction de coordination	Responsable pédagogique de la fonction de coordination	Responsable financier(e) de la fonction de chargé(e) de missions	Responsable pédagogique de la fonction de chargé(e) de missions	Coordination	Chargé(e) de missions	Bureau	Groupe de terrain
Conception du budget et approbation	X			X		X		X			
Encadrement de la fonction de coordination	X			X	X						
Encadrement de la fonction de chargé(e) de missions	X					X	X				
Lien entre les différentes instances du réseau								X			
Mise en œuvre des décisions et des actions								X			
Evaluation qualité du réseau									X		
Rédaction du rapport d'activités								X	X		
Actualisation d'outils transposables et élaboration de nouveaux outils								X	X		X
Organisation d'événements nationaux et internationaux	X							X	X		X
Action de visibilité	X							X	X		X
Gestion des situations extraordinaires et urgentes								X	X	X	
Formation continue								X	X		X
Concertation clinique								X	X		X

ANNEXE 3 : Le mandat de suppléance



Mandat de suppléance au comité directionnel du Réseau WaB

Je soussigné(e)

par ma fonction de directeur / directrice au sein de (nom de l'institution)

.....,

déclare avoir pris connaissance de l'accord de collaboration entre partenaires du Réseau WaB
constituant le comité directionnel et mandate

.....

afin qu'il / elle me représente, en cas d'absence et de manière ponctuelle, au sein des comités
directionnels du Réseau WaB.

Fait à Le

Signature :

*Chaque membre du comité directionnel du Réseau WaB remettra un exemplaire de ce
mandat signé à Madame Aurélie JOUFFROY, coordinatrice du Réseau WaB.*

Réseau WaB

Siège social : ASBL Trempoline – Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995

Numéro d'entreprise : 0431-346-924 (Trempoline)

Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels.



ANNEXE 4 : Le mandat de participation



Mandat de participation au groupe de terrain du Réseau WaB

Je soussigné(e),
par ma fonction de,
au sein de (*nom de l'institution*),
membre adhérent / structurel (*entourer votre choix*) du Réseau WaB, déclare avoir pris connaissance
du projet sous-tendant le Réseau WaB notamment grâce à son guide pratique, sa charte éthique de
partenariat et son R.O.I. (Règlement d'Ordre Intérieur) ;

Et mandate :

-
-
- ...

Afin qu'il(s) / elle(s) deviennent **référént(s) WaB** pour (*nom de l'institution*)
au sein du groupe de terrain du Réseau WaB et participe(nt) aux concertations cliniques mensuelles,
comme stipulé dans le R.O.I.

Fait à Le

Signature :

*Chaque institution membre du Réseau WaB remettra un exemplaire de ce mandat signé à la coordination du
Réseau WaB.*

Profil de fonction du référent WaB

Un « **référent WaB** » doit être un professionnel de terrain, ayant une bonne expertise de son institution et adhérant à la philosophie du réseau WaB (voir approches théoriques dans le guide pratique). Il / elle doit être une personne dynamique, proactive, motivée avec une bonne capacité de réflexion et d'analyse clinique (tout en gardant un équilibre entre secret professionnel partagé et RGPD). Pour finir, il / elle doit avoir une bonne capacité à travailler en équipe et être sensible au travail en réseau. Le référent WaB a un **rôle au sein du Réseau WaB** mais également **en dehors**.

Au sein du Réseau WaB	En dehors du Réseau WaB
Représenter son institution lors des concertations cliniques mensuelles et des événements organisés par le Réseau WaB.	Représenter le Réseau WaB au sein de son institution.
Connaître son institution et son réseau local de soins.	Véhiculer la philosophie du Réseau WaB dans son institution.
Construire les trajets de soins des usagers inclus dans le Réseau WaB en participant aux concertations cliniques mensuelles de manière pro-active .	Faciliter les trajets de soins construits lors des concertations cliniques mensuelles en fonction de sa place et de sa marge de manœuvre au sein de son institution.
Se former de manière continue en s'engageant, notamment, dans des immersions inter-institutionnelles via le Réseau WaB	Être une personne de contact, un relais pour les partenaires du Réseau WaB.

Pour tout complément d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Aurélie JOUFFROY, coordinatrice du Réseau WaB

Par téléphone : 0497/49.28.78 - Par mail : info@reseauwab.be

Par courrier au siège d'activités : ASBL Phénix – Chaussée de Dinant 19/21, 5000 NAMUR.

Site Internet : www.reseauwab.be

Siège social pour la coordination : ASBL Trempline – Grand Rue 3, 6200 CHÂTELET.

Emmanuelle MANDERLIER, chargée de missions pour le Réseau WaB

Par téléphone : 0499/90.62.55 - Par mail : emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Par courrier au siège social et d'activités : ASBL Transit – Rue Stephenson 96, 1000 BRUXELLES.

2) LES USAGERS INCLUS DANS LE RÉSEAU WAB

ANNEXE 5 : Le consentement informé

Réseau WaB : Consentement

La **concertation clinique** a été constituée dans le cadre d'une coopération entre différentes institutions wallonnes et bruxelloises actives dans le domaine des assuétudes.

La concertation a lieu une fois par mois et regroupe un ou des représentants des institutions partenaires. Ces différentes institutions (reprises ci-après) partagent des informations utiles et nécessaires concernant les usagers qui ont accepté que leur situation individuelle soit discutée (nouvelles admissions, références, trajets de soins, ...). Le but de cette concertation est d'instaurer une coopération optimale entre professionnels et ce, dans l'intérêt de l'usager. De la sorte, l'objectif est de trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles l'usager consulte.

Dans ce cadre, les représentants des institutions partenaires, la coordination et la chargée de missions se réservent le droit de rappeler un usager pour prendre de ses nouvelles. Toute décision concernant l'usager sera portée à sa connaissance, afin de l'y associer.

La coordinatrice du Réseau WaB, Aurélie JOUFFROY, a pour mission de veiller aux règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires. Ces règles de bonne conduite font directement référence : à l'intérêt supérieur de l'usager ; à la charte éthique de partenariat incluant la question du secret professionnel (partagé) ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, nouvelle législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018) et ; au règlement d'ordre intérieur propre au Réseau WaB. Ces documents sont disponibles sur simple demande.

La chargée de missions pour le Réseau WaB, Emmanuelle MANDERLIER, a comme mission principale l'évaluation de l'impact du réseau WaB sur la trajectoire de soins des usagers inclus. En signant ce consentement informé, l'usager consent donc à y participer et ce, de manière confidentielle. Il lui sera toutefois possible de ne pas compléter le questionnaire d'évaluation ou de se retirer à tout moment de cette évaluation.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Aurélie Jouffroy, coordinatrice du Réseau WaB : 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be

Emmanuelle Manderlier, chargée de missions pour le Réseau WaB : 0499/90.62.55 -
emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Site Internet : www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempoline – Grand Rue 3, 6200 CHÂTELET.

Siège d'activités : ASBL Phénix - Chaussée de Dinant 19-21, 5000 NAMUR

Données recueillies : les données suivantes seront recueillies avec votre accord.

- ☐ Coordonnées personnelles (nom, prénom, date de naissance, sexe, nationalité, état civil, nombre d'enfants et numéro de téléphone).
- ☐ Attentes par rapport à l'inclusion au sein du Réseau WaB.
- ☐ Situation socio-administrative (numéro de registre national, personnes à charge, adresse du domicile, source et montant des revenus financiers, gestion financière et mutuelle).
- ☐ Parcours scolaire et professionnel.
- ☐ Personnes ressources.
- ☐ Parcours de consommation.
- ☐ Situation médicale (nom et numéro de téléphone du médecin traitant, traitement actuel et problèmes physiques existants).
- ☐ Situation psychologique (description, nom et numéro de téléphone du responsable du suivi en cours).
- ☐ Situation familiale et relationnelle.
- ☐ Situation judiciaire passée et actuelle.
- ☐ Parcours institutionnel antérieur.
- ☐ Trajectoire de soins demandée par l'utilisateur.

Finalités du traitement des données : celles-ci sont recueillies en vue de proposer votre inclusion au groupe de terrain du Réseau WaB. Si elle est acceptée, l'objectif est de pouvoir trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles vous êtes inclus dans le Réseau WaB grâce à la coopération des institutions membres lors des concertations cliniques mensuelles.

Personne responsable du traitement des données : Mme Natacha Delmotte, responsable financière du Réseau WaB et directrice de l'ASBL Trempline – Natacha.Delmotte@trempline.be.

Destinataires des données : les données sont stockées sur des serveurs sécurisés de l'ASBL Trempline qui assure la gestion financière et administrative du Réseau WaB ou un serveur tiers tel qu'Outlook. Ces données ne sont accessibles qu'aux professionnels membres, à la coordinatrice et à la chargée de missions, soumis au secret professionnel et les accès aux données sont limités.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Aurélie Jouffroy : 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be.

Conservation des données : le Réseau WaB conserve vos données personnelles aussi longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles elles nous ont été fournies. Les données personnelles, collectées à partir du 25 mai 2018, seront conservées dans notre base de données pour une durée de 10 ans au terme desquels la même mise à jour que celle-ci sera effectuée.

Transmission des données à un tiers : afin de réaliser les objectifs décrits ci-dessus, vos informations seront partagées en interne, aux membres professionnels composant le Réseau WaB. Ceux-ci sont tenus de respecter la confidentialité de vos données personnelles ainsi que d'assurer leur sécurité. Le Réseau WaB ne transmet jamais de données personnelles à d'autres parties avec qui nous n'avons pas conclu d'accord de traitement. Si cela devait être le cas, les dispositions nécessaires seraient prises avec ces parties pour assurer la sécurité de vos données personnelles. Le Réseau WaB ne transmet pas les informations que vous fournissez

à des tiers sauf si cela est légalement requis et autorisé. Nous pouvons également partager des données personnelles avec des tiers si vous nous en donnez la permission par écrit. Vous avez le droit de retirer ce

consentement à tout moment. Nous ne fournissons pas de données personnelles à des parties situées en dehors de l'Union Européenne.

Pour plus d'informations concernant le RGPD, n'hésitez pas à demander notre politique de confidentialité à la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Aurélie Jouffroy : 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be.

Entre (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation, il est convenu que l'utilisateur est d'accord :

- que sa demande d'inclusion soit supervisée et délibérée par les différents partenaires, membres du Réseau WaB.
- pour que des informations le concernant soient partagées par les différents partenaires, membres du Réseau WaB.
- de participer à l'évaluation du Réseau WaB.
- dans le cadre d'une transposition du modèle ou d'une recherche, qu'un tiers, travailleur de terrain, participe, exceptionnellement, à la concertation clinique, moyennant la signature d'un document garantissant le secret professionnel.

Fait le à en double exemplaire.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature de la coordinatrice :	Nom et signature de l'usager :	Nom et signature de l'institution :

Institutions membres du Réseau WaB :

Les Hautes-Fagnes, centre de postcure (Malmédy) Tél : 080/79 98 30 CNP St-Martin, hôpital psychiatrique (Dave) Unité « Revivo/AIDA » et « Galiléo » Tél : 081/31 53 15 Phénix, centre de jour (Namur) Tél : 081/22 56 91 Transit, centre de crise et d'hébergement (Bruxelles) Tél : 02/215 89 90 Trempline, centre de postcure (Châtelet) Tél : 071/24 30 24 Le Répit, centre ambulatoire (Couvin) Tél : 060/34 65 86 ou 0491/ 24 84 50 L'Orée, centre de jour (Bruxelles) Tél : 02/347 57 57 Les Petits Riens, maison d'accueil (Bruxelles) Tél : 02/541 13 96 ou 0493/26 04 60 Source, maison d'accueil la Rive (Bruxelles) Tél : 02/512 72 04 MACADAM, projet pilote à la prison de Lantin (Liège) Tél : 0470/82 05 71 Clinique de la Forêt de Soignes, service Aubier (La Hulpe) Tél : 02/352 61 11 Home Baudouin, maison d'accueil (Bruxelles) Tél : 02/512 64 95 Ellipse, centre de postcure (Morlanwelz-Carnières) Tél : 064/44 17 20 Grand Hôpital de Charleroi, Site « Les Viviers » (Gilly) Tél : 071/10 47 40	La Clairière, hôpital psychiatrique (Bertrix) « Pavillon 5 » Tél : 061/22 17 95 Foyer Georges Motte, maison d'accueil (Bruxelles) Tél : 02/217 61 36 L'Espérance, centre de postcure (Thuin) Tél : 071/59 34 96 CSM St-Bernard, hôpital psychiatrique (Manage) Unité 11 « l'Observation » Tél : 064/43 28 40 Unité 16 « le PARI » Tél : 064/43.92.61 ESPAS, travail de rue (Arlon) Tél : 0473/56 19 40 CHR Site Sambre, « RePair », Unité d'alcoologie (Auvelais) Tél : 071/26 54 54 Syner'Santé, service ambulatoire des Petits Riens (Bruxelles) Tél : 0493/26 04 66 Solaix, centre de consultation (Bastogne) Tél : 061/22 43 74 ou 0473/62 48 43 CATS-Solbosch, centre de postcure (Bruxelles) Tél : 02/649 79 01 Trait d'Union, service ambulatoire alcool (Jolimont, Lobbès et Beaumont) Tél : 0474/40 08 83 L'Ilot, maisons d'accueil (Jumet et Marchienne-au-Pont) Tél : 071/35 57 06 (Jumet) et 071/49 71 20 (Marchienne-au-Pont) CHU Tivoli, unité 5A (La Louvière) Tél : 064/27 64 16 CHRSM – Site Sambre, centre « Zéphyr » (Auvelais) Tél : 071/89 75 01 ASBL Destination, centres de soins ambulatoires, Dinant Tél : 082/22 85 43
---	--

La liste est susceptible d'être modifiée.

Le document actualisé peut être demandé à la coordination du Réseau WaB.

Annulation du consentement informé relatif à la concertation clinique (Réseau WaB)

L'utilisateur qui a signé le consentement informé et qui, par conséquent, a accepté que sa situation soit discutée en concertation peut, à tout moment, demander à ce que cela ne soit plus le cas. Pour cela, il lui suffit de s'adresser à une institution partenaire et/ou à la coordinatrice et de signer le document relatif à l'annulation du consentement informé.

Entre (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation, il est convenu que :

- l'information concernant la demande d'aide ne sera plus exposée aux différents partenaires, membres du Réseau WaB ;
- l'information concernant l'utilisateur ne sera plus partagée par les différents partenaires, membres du Réseau WaB ;
- l'utilisateur ne devra plus participer à l'évaluation du Réseau WaB.

Fait le à en double exemplaire.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature de la coordinatrice :	Nom et signature de l'utilisateur :	Nom et signature de l'institution :

**ANNEXE 6 : Le consentement informé pour les usagers inclus
dans les Réseaux WaB et BITUME**



Consentement :

Usagers inclus dans le Réseau WaB et dans le Réseau BITUME

Le **Réseau WaB** (Réseau Wallonie-Bruxelles) est un réseau supra-local et pluridisciplinaire. Il est composé de services et d'institutions spécialisés dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant une problématique d'assuétude(s) et des difficultés associées.

Le **Réseau BITUME** (Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus), transposition du Réseau WaB, est un réseau d'intervenants psycho-médicosociaux actifs sur la région bruxelloise dont l'objectif est de définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge pour les personnes sans-abri.

Ces deux réseaux fonctionnent sur base d'une concertation mensuelle. Celle-ci regroupe un ou plusieurs représentants des services partenaires. Ces différentes institutions (reprises ci-après) partagent des informations utiles et nécessaires concernant les usagers qui ont accepté que leur situation individuelle soit discutée. Le but de cette concertation est d'instaurer une coopération optimale entre professionnels et ce, dans l'intérêt de l'utilisateur. De la sorte, l'objectif est de trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles l'utilisateur est inclus dans un des réseaux ou les deux.

Des institutions sont communes au Réseau WaB et au Réseau BITUME. De ce fait, pour les usagers inclus dans les 2 réseaux, des informations pourraient être échangées d'un réseau à l'autre et ce, toujours et uniquement dans son intérêt comme expliqué ci-dessus.

Aurélie Jouffroy, coordinatrice du Réseau WaB et **Emmanuelle Manderlier**, coordinatrice du Réseau BITUME, ont pour mission de veiller au respect des règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires de ces deux réseaux. Ces règles de bonne conduite font directement référence à l'intérêt supérieur de l'utilisateur, à la charte éthique et de partenariat incluant la question du secret professionnel (partagé) ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, nouvelle législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018) et au règlement d'ordre intérieur propre au Réseau WaB et au Réseau Bitume. Ces documents sont disponibles sur simple demande adressée aux coordinatrices.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Aurélie Jouffroy, coordinatrice du Réseau WaB : 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be

Emmanuelle Manderlier, coordinatrice du Réseau BITUME : 0499/90.62.55 –

reseaubitumbxl@gmail.com

Données recueillies : les données présentes dans les consentements du Réseau WaB et celui du Réseau BITUME seront recueillies avec votre accord.

Finalités du traitement des données : celles-ci sont recueillies en vue de proposer votre inclusion aux membres des deux réseaux et d'ensuite pouvoir partager ces informations lors des concertations mensuelles de l'un ou de l'autre. L'objectif est de pouvoir trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles vous êtes inclus dans ces deux réseaux grâce à la coopération des institutions membres lors des concertations mensuelles.

Personne responsable du traitement des données : Mme Natacha Delmotte, responsable financière du Réseau WaB et directrice de l'ASBL Trempline – Natacha.Delmotte@trempline.be et Mme Muriel Goessens, responsable financière et pédagogique du Réseau BITUME et directrice générale de l'ASBL Transit – email@transitasbl.be

Destinataires des données : les données présentes dans la base de données informatique du Réseau WaB sont stockées sur des serveurs sécurisés de l'ASBL Trempline qui assure la gestion financière et administrative du Réseau WaB ou un serveur tiers tel qu'Outlook. Ces données ne sont accessibles qu'aux professionnels membres des deux réseaux ainsi qu'aux deux coordinatrices, ceux-ci sont soumis au secret professionnel et les accès aux données sont limités. Concernant les données présentes sur les ordinateurs de chacune des coordinatrices : l'ASBL Hautes Fagnes est responsable pour la coordinatrice du Réseau WaB et l'ASBL Transit pour celle du Réseau BITUME.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Aurélie Jouffroy - 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be ou de la coordinatrice du Réseau BITUME, Mme Emmanuelle Manderlier - 0499/90.62.55 - reseaubitumbxl@gmail.com

Conservation des données : les Réseaux WaB et BITUME conservent vos données personnelles aussi longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles elles leur ont été fournies. Les données personnelles, collectées à partir du 25 mai 2018, seront conservées dans la base de données du Réseau WaB pour une durée de 10 ans au terme desquels la même mise à jour que celle-ci sera effectuée.

Transmission des données à un tiers : afin de réaliser les objectifs décrits ci-dessus, vos informations seront partagées en interne, aux professionnels membres des Réseaux WaB et BITUME. Ceux-ci sont tenus de respecter la confidentialité de vos données personnelles ainsi que d'assurer leur sécurité. Les Réseaux WaB et BITUME ne transmettent jamais de données personnelles à d'autres parties avec qui ils n'ont pas conclu d'accord de traitement. Si cela devait être le cas, les dispositions nécessaires seraient prises avec ces parties pour assurer la sécurité de vos données personnelles. Les Réseaux WaB et BITUME ne transmettent pas les informations que vous fournissez à des tiers sauf si cela est légalement requis et autorisé. Nous pouvons également partager des données personnelles avec des tiers si vous nous en donnez la permission par écrit. Vous avez le droit de retirer ce consentement à tout moment. Nous ne fournissons pas de données personnelles à des parties situées en dehors de l'Union Européenne.

Pour plus d'informations concernant le RGPD, n'hésitez pas à demander la politique de confidentialité du Réseau WaB, applicable pour ce consentement, à la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Aurélie Jouffroy – 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be .

Entre..... (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation des Réseaux WaB et BITUME (liste reprise ci-dessous), il est convenu que :

- L'utilisateur donne son accord pour que des informations le concernant soient partagées entre les partenaires du Réseau WaB et ceux du Réseau BITUME.

Fait le à en double exemplaire.

Le premier sera remis à la coordinatrice du Réseau WaB, Aurélie Jouffroy et le second à la coordinatrice du Réseau BITUME, Emmanuelle Manderlier.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature des coordinatrices : Réseau WaB : Réseau BITUME :	Nom et signature de l'utilisateur :	Nom et signature de l'institution :

Remarque :

Comme signalé précédemment, l'utilisateur a le droit d'annuler son consentement, à tout moment, sans donner de raison précise. Pour ce faire, il lui suffit de signer l'annulation du consentement informé disponible auprès des coordinatrices.

Institutions membres du Réseau WaB / BITUME

Institutions membres du...	Réseau WaB	Réseau BITUME
Hautes Fagnes, centre de postcure (Malmédy)	X	
CNP St Martin, hôpital psychiatrique, Unités « Revivo / AïDA » et « Galiléo » (Dave)	X	
Phénix, centre de jour (Namur)	X	
Trempline, centre de postcure (Châtelet)	X	
Le Répit, centre ambulatoire (Couvin)	X	
L'Orée, centre de jour (Bruxelles)	X	
La Clairière (Vivalia), hôpital psychiatrique « Pavillon 5 » (Bertrix)	X	
L'Espérance, centre de postcure (Thuin)	X	
CP St Bernard, hôpital psychiatrique, Unités 11 et 16 (Manage)	X	
CATS – Solbosch, centre de postcure (Bruxelles)	X	
ESPAS, travail de rue (Arlon)	X	
CHR Site Sambre, unité d'alcoologie « RePair » (Auvélais)	X	
Solaix, centre de consultation (Bastogne)	X	
Trait d'Union, centre ambulatoire alcool (Jolimont, Lobbes et Beaumont)	X	
MACADAM, projet pilote à la prison de Lantin (Liège)	X	
Clinique de la Forêt de Soignes, service Aubier (La Hulpe)	X	
CHU Tivoli, hôpital général, unité 5A (La Louvière)	X	
Maisons d'accueil l'Ilot (Jumet et Marchienne-au-Pont)	X	
Infirmiers De Rue, travail de rue (Anderlecht)		X
La Rencontre, ASBL Source, service d'accueil de jour (Bruxelles)		X
Samusocial, urgences sociales (Bruxelles)		X
MédiHalte, centre d'hébergement médicalisé du Samusocial (Laeken)		X
Saint Pierre : Urgences / U 511 / U 406, centre hospitalier (Bruxelles)		X
Porte ouverte, maison d'accueil (Bruxelles)		X
Éducateurs de rue de Saint-Gilles, travail de rue (Saint-Gilles)		X
Home du Pré, maison d'accueil (Bruxelles)		X
Transit rue, éducateurs de rue (Bruxelles)		X
Escale, maison d'accueil (Saint-Gilles)		X
Accueil Montfort, maison d'accueil (Jette)		X
Clinique Sans Souci, hôpital psychiatrique (Jette)		X
Transit, centre de crise et d'hébergement (Bruxelles)	X	X
Les Petits Riens, maison d'accueil (Ixelles)	X	X
Syner'Santé, service ambulatoire des Petits Riens (Ixelles)	X	X
Home Baudouin, maison d'accueil (Bruxelles)	X	X
La Rive, ASBL Source, maison d'accueil (Bruxelles)	X	X
Foyer Georges Motte, maison d'accueil (Bruxelles)	X	X

Cette liste est susceptible d'être modifiée.

Le document actualisé peut être demandé aux coordinatrices des réseaux.

ANNEXE 7 : La fiche d'inclusion

FICHE D'INCLUSION USAGER WAB

Institution incluant l'utilisateur + Tél :

Nom du référent :

Consentement signé par l'utilisateur : OUI – NON

1. Coordonnées personnelles de l'utilisateur

Nom :

Sexe :

Prénom :

Nationalité :

Date de naissance (âge) :

N° de téléphone :

Etat civil (à entourer) : Célibataire - Cohabitant - Marié - Divorcé - Veuf - Inconnu

Enfants : OUI – NON

Combien ?

2. Motif(s) de l'inclusion (à cocher)

- ☐ Manque de ressource au niveau local.
- ☐ Epuisement des ressources au niveau local.
- ☐ Epuisement des ressources au niveau de l'institution incluant l'utilisateur.
- ☐ Urgence de la prise en charge.
- ☐ Souhait pour l'utilisateur de mettre en place une trajectoire de soins.
- ☐ Souhait pour l'utilisateur d'être accompagné dans sa trajectoire de soins entamée (aide à la réalisation du projet, continuité dans la prise en charge, ...).
- ☐ Souhait pour l'utilisateur de changer de zone géographique.
- ☐ Souhait pour le professionnel d'obtenir un avis et de bénéficier des ressources du réseau afin d'orienter / prendre en charge l'utilisateur (orientation et prise en charge cohérente avec les besoins de la personne, élargir les possibilités en terme de prise en charge, proposer d'autres trajectoires de soins que celles connues, ...).
- ☐ Orientation « à l'essai » (collaboration entre institutions différentes si profil d'utilisateur non « classique »).
- ☐ Situation particulière (profils « incasables », psychiatriques, situation médicale particulière, usagers ayant fait le tour des institutions partenaires, ...).

3. Attentes de l'utilisateur

--

4. Situation socio-administrative

Carte d'identité : OUI – NON – Déclaration de perte		
N° de registre national :		
Personnes à charge (à entourer) : Enfant(s) – Conjoint(e) – Parent(s)		Combien ?
Domicile (à entourer et spécifier) :		
- Domicile actuel ou dernière adresse connue :		
- Adresse d'institution :		
- Adresse de référence :		
- En proposition de radiation / Radié.		
Revenus (à entourer et spécifier si montant) :		
- Mutuelle :	- Vierge Noire :	- Aucun revenu
- Chômage :	- Emploi :	- CPAS :
- Autre :		
Gestion financière :		
- Par l'utilisateur	- Par un membre de la famille :	
- Par une guidance budgétaire :	- Par un administrateur de biens :	
- Médiation de dettes.		
Mutuelle :		
Organisme assureur :	Statut de l'utilisateur :	
Assurabilité en ordre : OUI – NON – Inconnu		
Commentaires :		

5. Parcours scolaire et professionnel

6. Identification des personnes ressources

Famille (Nom – Tél) :

Entourage (Nom – Tél) :

Institution(s) (Nom – Tél) :

Inclusion de l'utilisateur dans d'autres réseaux. OUI – NON Lesquels ?

7. Parcours de consommation

8. Situation médicale

Médecin traitant : OUI – NON – INCONNU

Lequel (Nom – Prénom – Tél) ?

Traitement actuel :

Traitement de substitution : OUI – NON – INCONNU

Le(s)quel(s) ?

Problèmes physiques :

Commentaires :

9. Situation psychologique

Description de la situation psychologique par l'utilisateur :

10. Situation familiale et relationnelle

Descriptif du milieu familial / entourage / social :

11. Situation judiciaire passée et actuelle

Situation passée	Situation actuelle
☐ Condamnation(s)	☐ Condamnation(s)
☐ Peine(s) de prison	☐ Peine(s) de prison
<i>Combien ?</i>	<i>Combien ?</i>
<i>Pour quel(s) fait(s) ?</i>	<i>Pour quel(s) fait(s) ?</i>
<i>Durée ?</i>	<i>Durée ?</i>
☐ TIG	☐ TIG
☐ Surveillance électronique	☐ Surveillance électronique
☐ Conditionnelle	☐ Conditionnelle
<i>Conditions ?</i>	<i>Conditions ?</i>
☐ Probation	☐ Probation
☐ Sursis	☐ Sursis
☐ Défense sociale	☐ Défense sociale
Coordonnées AS justice :	Coordonnées AS justice :
Commentaires :	

12. Parcours institutionnels antérieurs

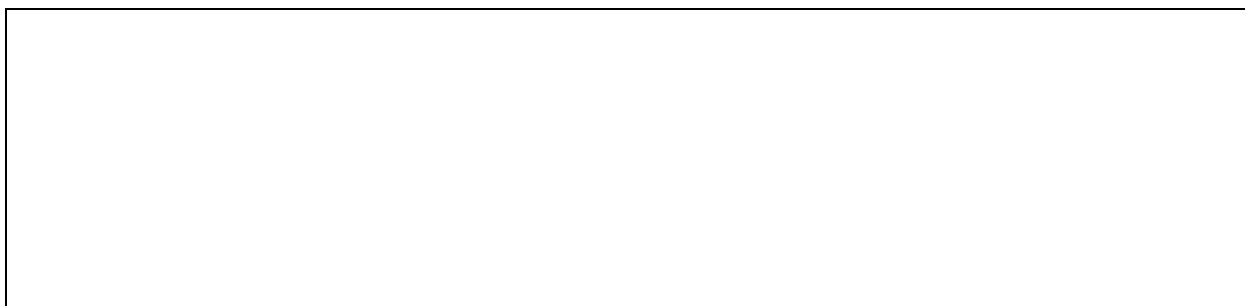
Nombre de lieux d'aide encadrés par des professionnels par lequel l'utilisateur est passé avant son inclusion (que ce soit lié à sa problématique de consommation ou non) :

- ☐ Aucun.
- ☐ < 3 institutions.
- ☐ Entre 3 et 6 institutions.
- ☐ > 6 institutions.

Citez-les :

Date	Institution	Cause(s) de rupture

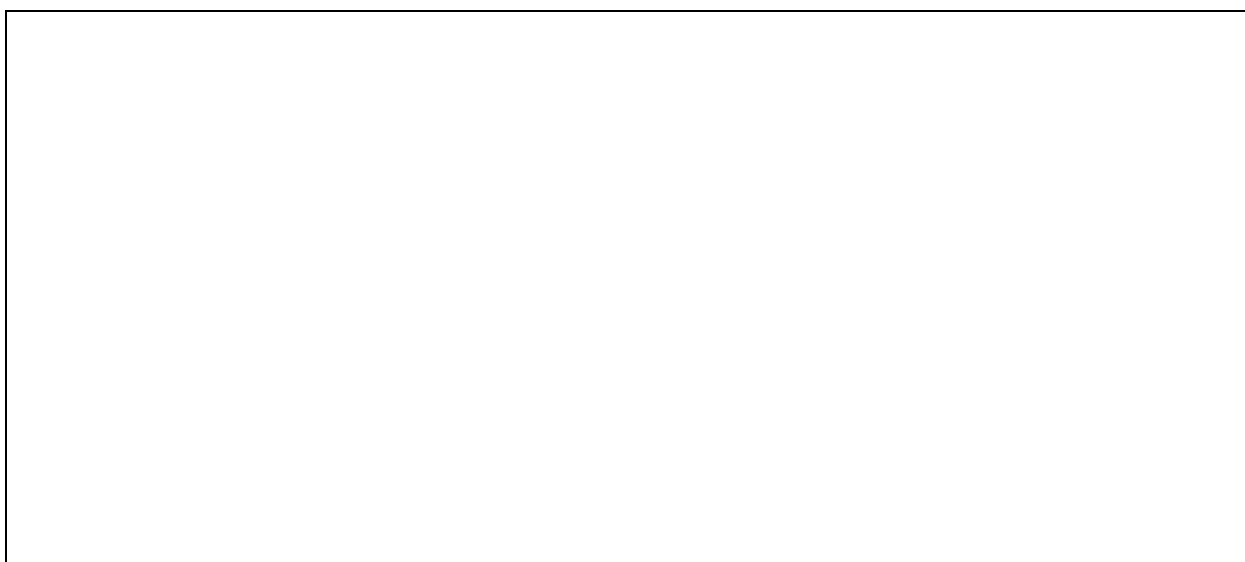
13. Trajectoire de soins demandée par l'utilisateur



Stade motivationnel de l'utilisateur à son inclusion

A définir ensemble lors de la concertation clinique

10. Intégration + nouvelle identité
9. Continuation
8. Expérience
7. Sevrage
6. Prêt pour le traitement
5. Prêt pour le changement
4. Motivation intrinsèque
3. Motivation extrinsèque
2. Ambiguïté
1. Dénî



Annexe : listing des membres du Réseau WaB

Les Hautes Fagnes (centre de postcure, Malmédy)

CNP St Martin (centre neuropsychiatrique : Revivo, AÏDA et Galiléo, Dave)

Phénix (centre de jour, Namur)

Transit (centre de crise et d'hébergement, Bruxelles)

Trempline (centre de postcure, Châtelet)

Le Répit (centre ambulatoire, Couvin)

La Clairière (hôpital psychiatrique : Pavillon 5, Bertrix)

Foyer Georges Motte (maison d'accueil, Bruxelles)

CP St Bernard (hôpital psychiatrique : U11 l'Observation et U16 le PARI, Manage)

L'Orée (centre de jour, Bruxelles)

CHR Site Sambre (unité d'alcoologie : Re-pair, Auvelais)

Les Petits Riens (maison d'accueil, Bruxelles)

Syner'Santé (service ambulatoire de l'asbl Les Petits Riens, Bruxelles)

Source (maison d'accueil la Rive, Bruxelles) C

CATS - Solbosch (centre de postcure, Bruxelles)

L'Espérance (centre de postcure, Thuin)

ESPAS (travail de rue, Arlon)

Solaix (centre de consultation, Bastogne)

Trait d'Union (service ambulatoire alcool, Jolimont, Lobbes et Beaumont)

MACADAM (projet pilote au sein de la prison de Lantin, Liège)

Clinique de la Forêt de Soignes (service d'alcoologie et de toxicologie Aubier, La Hulpe)

Home Baudouin (maison d'accueil, Bruxelles)

L'Ilot (maison d'accueil, Jumet et Marchienne-au-Pont)

CHU Tivoli (unité de psychiatrie 5A, La Louvière)

Centre Zéphyr (CHRSM – Site Sambre)

Ellipse (centre de postcure, Morlanwelz-Carnières)

Grand Hôpital de Charleroi (Site Les Viviers, Gilly)

ASBL Destination (centre de soins ambulatoires, Dinant)

**3) POUR LES PROFESSIONNELS DU GROUPE
DE TERRAIN / RÉFÉRENTS WAB (ET
COLLÈGUES)**

ANNEXE 8 : Actualisation des données des usagers inclus dans le Réseau WaB.



Actualisation des données des usagers inclus dans le Réseau WaB

Nom et prénom de l'utilisateur :

Institution actuelle :

Nom et prénom du professionnel :

Date :

Temps de passation :

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter Mme Aurélie JOUFFROY, coordinatrice du Réseau WaB (0497/49.28.78 - info@reseauwab.be) ou Mme Emmanuelle MANDERLIER, chargée de missions pour le Réseau WaB (0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be)



Rubriques	Dernières informations connues	Y-a-t-il eu des changements ?	Si oui, lesquels ?
Coordonnées personnelles		OUI – NON	
Situation administrative		OUI – NON	
Parcours scolaire et professionnel		OUI – NON	
Personnes ressources		OUI – NON	
Consommation		OUI – NON	
Situation médicale		OUI – NON	
Situation psychologique		OUI – NON	
Situation familiale et relationnelle		OUI – NON	
Situation judiciaire		OUI – NON	

ANNEXE 9 : La charte éthique de partenariat et le R.O.I.



Charte éthique de partenariat

Préambule

Le **Réseau WaB** est un réseau supra-local pluridisciplinaire composé de services et d'institutions spécialisés dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant une problématique d'assuétude et difficultés associées.

Les **objectifs** du Réseau WaB sont :

- Améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une finalité « le rétablissement complet de la personne toxicomane » (cfr. ISA : Integrated System Approach de G. De Leon et Process of change de Di Clemente & Prochaska).
- Valoriser et faire connaître les spécificités locales en assurant un lien entre les différents réseaux locaux.
- Optimiser l'offre de soins en utilisant à leur juste mesure des services spécialisés ayant une expertise dans des domaines particuliers.

Le rôle du Réseau WaB n'est donc pas de se substituer à ce qui existe déjà mais bien de venir en complémentarité notamment grâce à la transposition de modèle. Cette transposition, volonté réelle du Réseau WaB mais aussi de la Région wallonne, a pour but d'appliquer la méthodologie du réseau WaB, après adaptation, à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Plus qu'un réseau rassemblant divers professionnels du secteur, le Réseau WaB a créé l'outil pratique qu'est la **concertation clinique** : une réunion mensuelle rassemblant les membres qui composent le réseau et durant laquelle des trajets de soins pour des usagers de drogues se trouvant dans des situations problématiques sont élaborés. Les usagers inclus sont, ensuite, suivis par le Réseau WaB chaque mois. A l'heure actuelle, le Réseau WaB est composé de **28 institutions** en Wallonie et Bruxelles.

Aurélie JOUFFROY, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempoline – Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Phénix. Chaussée de Dinant 19-21, 5000 Namur

Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995

Numéro d'entreprise : 0431346924 (ASBL Trempoline)

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social : ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles

1. Forme de relation et personnes concernées

Toute relation de partenariat avec le Réseau WaB doit être régie par une convention de partenariat dûment approuvée par les deux parties.

Sauf mention contraire, la présente charte s'applique à l'ensemble des 28 institutions partenaires du Réseau WaB quel que soit leur statut : fondateurs, structurels ou adhérents.

Les partenaires fondateurs du Réseau WaB sont les services ou institutions qui ont historiquement fondé le Réseau WaB en 2003 et ont ensemble, introduit une demande de subside auprès de la Région wallonne (via leur direction respective) en 2008 : ASBL Le Répit, ASBL Les Hautes Fagnes, ASBL Phénix, la Cellule Prévention de Châtelet, l'Unité Revivo A du Centre Neuro-Psychiatrique Saint-Martin, ASBL Transit et ASBL Trempline.

Les membres du Réseau WaB adhèrent à la philosophie qui a sous-tendu l'élaboration du Réseau WaB et qui est basée sur l'approche en système intégré (ISA : Integrated System Approach de G. De Leon) et sur un processus de changement continu (Process of Change de DiClemente & Prochaska).

Les travailleurs des institutions partenaires du Réseau WaB veillent à faire accepter valablement les règles posées dans la présente charte à toute personne à laquelle ils permettraient d'accéder aux informations du Réseau WaB.

2. Secret professionnel

Chaque usager inclus dans le Réseau WaB et donc, évoqué en concertation clinique WaB aura préalablement signé un consentement informé et éclairé et ainsi, aura donné son accord écrit stipulant qu'il accepte que son dossier soit débattu en concertation. L'utilisateur a le droit, grâce également au consentement, d'interrompre à tout moment son suivi.

Tous les partenaires de la concertation clinique WaB en leur qualité de : « ... personnes dépositaires ... par profession des secrets qu'on leur confie ... » (extrait de l'art. 458 du code pénal) sont tenus au secret professionnel. Dans tous les cas, le partage d'informations doit être motivé par l'intérêt de l'utilisateur et avoir comme but la réalisation des objectifs fixés et/ou élaborés avec lui. Seules les informations utiles et pertinentes seront communiquées en toute confidentialité.

En cas d'orientation de l'utilisateur vers un service extérieur au Réseau WaB, seules les informations pertinentes et nécessaires à la continuité du suivi seront transmises et ce, toujours avec l'accord de l'utilisateur.

3. Confidentialité des paramètres d'accès

Depuis 2018 et en lien avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, en vigueur depuis le 25 mai 2018), une base de données reprenant les éléments de la fiche d'inclusion de l'utilisateur ainsi que les suivis mensuels est accessible aux partenaires du Réseau WaB.

L'accès à ce système d'information est protégé par des paramètres de connexion (identifiant et mot de passe uniques). Ces paramètres sont personnels à l'utilisateur et doivent être gardés confidentiels. Dans la mesure du possible, ces paramètres doivent être mémorisés par l'utilisateur et ne pas être conservés, sous quelque forme que ce soit. En tout état de cause, ils ne doivent pas être transmis à des tiers ou aisément accessibles. Ils doivent être saisis par l'utilisateur à chaque accès et ne pas être conservés en mémoire dans le système d'information.

4. Responsabilité des partenaires

Le Réseau WaB confie plusieurs ressources d'informations à ses partenaires. En effet, en plus de la base de données accessible, les partenaires reçoivent à chaque concertation clinique un listing papier reprenant diverses informations personnelles concernant les usagers inclus dans le Réseau WaB et suivis par celui-ci.

Ainsi, les partenaires deviennent responsables des ressources qui leur sont confiées dans le cadre de l'exercice de ses fonctions pour le Réseau WaB. Il doit concourir à la protection des dites ressources, en faisant preuve de prudence afin de veiller au respect de la confidentialité des informations en leur possession. Ils doivent en toutes circonstances veiller au respect de la législation RGPD.

5. Le travail au sein du Réseau WaB

Le travail de concertation clinique est pluridisciplinaire et supra-local. En effet, le Réseau WaB est un réseau bottom-up créé par et pour des intervenants de terrain.

Chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions.

Les membres s'engagent, pour finir, à ouvrir la concertation à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte et sous réserve d'acceptation par le groupe.

Les décisions de signataires de cette charte ne prévalent pas sur les choix des services ou institutions. Chacun peut s'écarter du trajet de soins initialement proposé par le Réseau WaB quand l'intérêt de l'utilisateur le justifie.

Service / Institution :

Adresse :

Représenté(e) par (NOM et Prénom) :

Lu et approuvé	Date	Signature

Cette charte éthique de partenariat s'accompagne d'un règlement d'ordre intérieur (annexé) qui établit en détail les procédures et le fonctionnement de chacun au sein du réseau WaB. L'adhésion à cette charte implique le respect du règlement d'ordre intérieur.

La coordination du Réseau WaB a pour mission de veiller à l'adhésion de chaque partenaire à la charte éthique de partenariat. Chaque représentant d'institution partenaire remettra à la coordination un exemplaire signé de cette charte. Il s'agit d'une condition préalable à toute présence en concertation clinique.



Règlement d'ordre intérieur

Préambule

Ce règlement complète la charte éthique de partenariat du Réseau WaB.

Ce R.O.I. peut être modifié par consensus des membres structurels. Les modifications doivent, dans ce cas, être approuvées à la majorité des deux tiers de tous les membres.

Art. 1 - Membres

Il existe deux types de membres au sein du Réseau WaB :

Les membres structurels s'engagent à participer à chaque concertation mensuelle. En cas d'empêchement, ils veillent à se faire remplacer par une personne issue du même service / de la même institution et remplissant des fonctions similaires. Dans le cas où un membre structurel ne vient pas aux réunions de concertations mensuelles sans avertissement préalable, et cela 3 fois successivement, alors il ne sera plus considéré comme membre structurel du Réseau WaB.

Les membres adhérents, quant à eux, s'engagent à une présence ponctuelle mais régulière aux concertations, présence liée aux besoins propres à leurs services ou institutions.

Les membres, structurels ou adhérents, sont représentés en priorité par des acteurs de terrain en contact direct avec les usagers de drogues.

Art. 2 – Communication et partage d'outils

Les membres s'engagent à informer leur service et hiérarchie respectifs de leur partenariat au Réseau WaB ainsi que de mettre à disposition de leur service / institution les outils élaborés par ce réseau.

Art. 3 – Concertation clinique

L'agenda des réunions sera fixé par les représentants du groupe de terrain au début de chaque année au rythme d'une réunion par mois, pour un total de 12 par an. Le lieu est variable selon les disponibilités et les besoins du groupe.

Au terme de chaque réunion, un procès-verbal est rédigé. Quant aux suivis et éventuelles inclusions, ils sont retranscrits de manière informatique dans la base de données du Réseau WaB.

Art. 4 – Le comité directionnel

Le comité directionnel du Réseau WaB composé des directions de : ASBL Phénix, ASBL Les Hautes Fagnes, CNP St Martin, ASBL Transit, ASBL Trempline et ASBL L'Orée, se réunissent trois fois par an.

Art. 5 - Cotation

Il n'existe aucune cotation afin d'être membre du Réseau WaB.

Art. 6 – Intégrer le Réseau WaB

Les candidatures doivent être adressées à la coordination du Réseau WaB. L'institution candidate est prioritairement retenue si elle apporte une complémentarité au Réseau WaB notamment par sa localisation et/ou sa spécificité. Le groupe de terrain se réserve le droit de ne pas accepter une candidature.

Art. 7 – Se retirer du Réseau WaB

Pour se désengager de sa collaboration au Réseau WaB, le membre doit envoyer un courrier recommandé à la coordination du Réseau WaB à l'adresse suivante : ASBL Phénix – Chaussée de Dinant 19-21, 5000 Namur.

Aurélie JOUFFROY, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempline – Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Phénix. Chaussée de Dinant 19-21, 5000 Namur

Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995

Numéro d'entreprise : 0431346924 (ASBL Trempline)

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social : ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels

**ANNEXE 10 : Le formulaire de demande d’immersion
interinstitutionnelle via le Réseau WaB**

Demande d'immersion via le Réseau WaB

Date de l'immersion souhaitée :

Institution où l'immersion est souhaitée :

Références générales relative au professionnel demandeur d'une immersion :

Nom et prénom du professionnel demandeur :

Fonction et institution du demandeur :

Coordonnées du demandeur (téléphone et mail) :

Responsable du demandeur :

Objectifs généraux du projet d'immersion :

- 1) Améliorer la connaissance et la coopération entre différents services d'aide aux usagers de drogues ou de prise en charge de problématiques associées
- 2) Améliorer la connaissance et la coopération entre les professionnels du secteur.
- 3) Permettre aux professionnels d'appréhender d'autres méthodes de travail sur le terrain.
- 4) Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre professionnels ainsi qu'une réflexion sur certaines thématiques qui questionnent la pratique de terrain.
- 5) Permettre la transmission de nouvelles pratiques de travail entre institutions.

Objectifs personnels du demandeur concernant le projet d'immersion :

Le demandeur de l'immersion s'engage à informer la coordinatrice du réseau WaB de la réalisation de cette immersion et de lui renvoyer une copie du présent document.

Aurélien JOUFFROY, Coordinatrice du réseau WaB : 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le réseau WaB : 0499/90.62.55 -

emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Site internet : www.reseauwab.be



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels

ANNEXE 11 : Le document « RGPD »



Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, je soussigné(e), Madame / Monsieur,

.....,

référent WaB pour

au sein du groupe de terrain du Réseau WaB, déclare :

Avoir pris connaissance des principes relatifs au traitement des données à caractère personnel et des droits reconnus à la personne physique concernée (voir annexe) et mettre tout en œuvre pour les respecter.

Prendre la responsabilité et garantir la protection des données reçues, en version papier, lors des concertations cliniques mensuelles du groupe de terrain du Réseau WaB à savoir : le listing actif et ponctuellement, le listing dormant ainsi que le registre alphabétique, ... et ce, tant qu'ils sont en ma possession.

Fait le à en double exemplaire.

<i>Signature du membre du groupe de terrain</i>	<i>Signature de la coordinatrice du Réseau WaB</i>



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels..

Principes du RGPD

1. Principe de licéité, de loyauté et de transparence

Avant tout traitement de données à caractère personnel, il faut s'assurer que ce traitement peut se fonder sur l'une des six bases juridiques prévues par le RGPD : le consentement, l'exécution d'un contrat, une obligation légale, la sauvegarde d'intérêts vitaux, une mission d'intérêt public ou un intérêt légitime.

La personne concernée a le droit de connaître les tenants et aboutissants du traitement de ses données à caractère personnel. Le responsable du traitement est tenu de fournir ces informations de manière claire et compréhensible, sous une forme adaptée au public auquel il s'adresse.

Dans le cas du **Réseau WaB**, la base juridique permettant le traitement est le consentement de la personne concernée. Ce consentement doit résulter d'un acte positif clair, manifestant de façon libre, spécifique, éclairée et univoque l'accord d'un individu au traitement des données à caractère personnel le concernant avec la possibilité explicite pour lui de retirer son consentement.

2. Principe de limitation des finalités

Le responsable du traitement doit déterminer dès le départ l'objectif pour lequel les données sont traitées. Tout traitement ultérieur doit être compatible avec cet objectif initial.

Dans le cas du **Réseau WaB**, l'objectif de la récolte de données est d'améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et de proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une finalité : « le rétablissement complet de la personne toxicomane » (cfr. ISA, G. De Leon) grâce à l'inclusion au sein du réseau.

3. Principe de minimisation des données

Le responsable du traitement ne peut pas traiter plus de données que ce qui est nécessaire pour réaliser l'objectif qu'il s'assigne.

Dans le cas du **Réseau WaB**, les données récoltées sont limitées afin de garantir deux objectifs : l'inclusion de l'utilisateur dans le Réseau WaB et le suivi de sa trajectoire de soins. Pour cela, la fiche d'inclusion sert d'outil de base.

4. Principe d'exactitude

Les données à caractère personnel doivent être « exactes et, si nécessaires, tenues à jour : toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour que les données à caractère personnel qui sont inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées sans tarder ».

Dans le cas du **Réseau WaB**, les données à caractère personnel sont mises à jour, lorsque la situation le permet, tous les trois mois après l'inclusion d'un usager grâce à l'outil évaluatif « évolution de la trajectoire de soin individuelle de l'utilisateur inclus dans le Réseau WaB ». De plus, lors des suivis, un référent peut également mettre à jour les données à caractère personnel d'un usager si sa situation le nécessite.

5. Principe de limitation du délai de conservation

Les données à caractère personnel ne peuvent être conservées que pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Dans le cas du **Réseau WaB**, les données à caractère personnel des usagers sont conservées tant qu'ils font partie du réseau. Leurs données sont supprimées en cas d'annulation du consentement informé.

6. Principe d'intégrité et de confidentialité

L'entreprise qui traite les données est tenue de mettre en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de prévenir l'accès non autorisé à celles-ci, ainsi que leur perte, leur destruction ou leur endommagement.

Dans le cas du **Réseau WaB**, les partenaires sont sensibilisés aux principes de base en matière de protection de données. De plus, une politique de sécurité a été définie grâce notamment à la conception d'une politique d'accès. En effet, l'accès aux données est restreint au groupe de terrain ainsi qu'à la coordination et à la chargée de missions.

Droits reconnus à la personne concernée

1. Accès

La personne concernée peut demander au responsable du traitement d'accéder aux données qu'il traite à son sujet, ainsi que la fourniture d'informations relatives aux modalités de ce traitement.

2. Rectification

Conformément au principe d'exactitude, le responsable de traitement doit permettre à la personne concernée de rectifier ou compléter ses données à caractère personnel. Le responsable du traitement est tenu de répercuter cette modification ou ce complément à chaque destinataire auquel les données à caractère personnel ont été communiquées sauf si cela s'avère impossible ou exige des efforts disproportionnés.

3. Effacement

La personne concernée peut exiger l'effacement de ses données à caractère personnel, principalement lorsque ce traitement n'est plus nécessaire, lorsqu'elle retire son consentement ou exerce son droit d'opposition. Tout comme pour l'exercice du droit de rectification, le responsable du traitement est tenu de répercuter cette demande d'effacement à chaque destinataire auquel les données à caractère personnel ont été communiquées sauf si cela s'avère impossible ou exige des efforts disproportionnés.

4. Limitation du traitement

Conformément au principe de minimisation des données, le responsable de traitement doit permettre à la personne concernée de demander une limitation des données à caractère personnel traitées à son sujet. Ici aussi, le responsable de traitement est tenu de répercuter la limitation à chaque destinataire auquel les données à caractère personnel ont été communiquées sauf si cela s'avère impossible ou exige des efforts disproportionnés.

*** Les droits de portabilité des données, d'opposition et d'opposition à la prise de décision individuelle automatisée ne concernent pas le Réseau WaB, ils ne seront pas détaillés.**

Pour toute information complémentaire concernant le RGPD,
vous pouvez vous adresser à la coordinatrice du Réseau WaB : Aurélie JOUFFROY
par mail à info@reseauwab.be ou par téléphone au 0497.49.28.78

ANNEXE 12 : Répertoire interne aux référents WaB

Répertoire interne au Réseau WaB – Décembre 2024

Institution	Référent(s)	Numéro de téléphone	Adresse mail
Réseau WaB	Aurélié JOUFFROY		
	Emmanuelle MANDERLIER		
ESPAS	Hélène KERGENMEYER		
Phénix	Youssef CHENTOUF		
	Anastassja SEURIN		
L'Orée	Selin ELMAS		
Syner'Santé	Magalie PARISSEAUX		
	Elisa BAYLE		
	Lydia LAURENT		
Le Répit	Ludivine GRANDJEAN		
Solaix	-		
Trait d'Union	Carla-Marlène KUHNE		
	Maxime SCAUFLAIRE		
MACADAM	Emilie SCHMITS		
	Amandine HERREMANS		
	Coline LOREA		
	Jérôme ROMBAUX		
Transit	Maxime MANNIE-CORBISIER		
	Salomé WARNIER		
	Léonard MICHELOT		
Transit Rue			
Foyer Georges Motte	Evelyne SFORZA		
	Serge MUWAKA		
MA Les Petits Riens	Catherine BARAKETSE		
La Rive – ASBL Source	Victoria VANDEWEYER		

MA L'Ilot de Jumet et de Marchienne-au-Pont	Fabrice FRANS		
Home Baudouin	Sarah FRIGO		
	Virginie BAUWENS		
Revivo – CNP St Martin AïDA – CNP St Martin Galiléo – CNP St Martin	Gilles VANDENBOSCH		
	Doris DESCHUYTENEER		
	Catherine FIVET		
	Carol FIEVET		
U11 Observation – CP St Bernard	Antoine LETÉ		
	Anne-Sophie NOIRET		
U16 le PARI – CP St Bernard	Gary NANNI		
	Dr. DE CRAEYE Maxime (pour admission)		
Pavillon 5 – La Clairière	Sandrine HERBEUVAL		
CHU Tivoli – Unité 5A	Tiffany FROONINCKX		
RePair – CHRSM	Priscillia DEGLIMME		
Hautes Fagnes	Nicole MICHEL		
	Julie LICHTFUS		
Trempline	Emelyne ALARDEAU		
	Perrine FYON		
L'Espérance	Cécile VREBOS		
	Delphine WOUÉ		
CATS – Le Solbosch	Justine GAILLIEZ		
	Thomas DUMOULIN		
Clinique de la Forêt de Soignes	Christelle SAUTIER		
	Valérie WATTIEZ		
Centre Zéphyr	Vanessa ROBBEETS		
	Florine CUSTERS		
Unité Ellipse	Delphine VIGNY		

	Christine MAURY		
	Daniella TAORMINA		
GHdC	Gaëtan DEVOS		
ASBL Destination	Pascale HENNAUX		
	Amandine DILLIES		

**4) POUR LE GROUPE DE TERRAIN, LE
COMITE DIRECTIONNEL, LA
COORDINATRICE ET LA CHARGÉE DE
MISSIONS**

ANNEXE 13 : Le plan d'actions 2024 / Document de suivi annuel

Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre
Améliorer la prise en charge et le bien-être des usagers de drogues présentant des problématiques complexes et chroniques qui ne trouvent plus d'aide au niveau local.	Elaborer des trajets de soins inédits pour ces usagers lors de 12 concertations cliniques mensuelles itinérantes / an.
	Elaborer, développer, ajuster et actualiser des outils et techniques pragmatiques destinés à perfectionner la coopération et la collaboration entre les membres du réseau.
	Informatiser les données concernant les usagers inclus dans le réseau.
Faciliter la communication, le dialogue interprofessionnel et interinstitutionnel.	Elaborer, développer, ajuster et actualiser des outils et techniques pragmatiques destinés à perfectionner la coopération et la collaboration entre les membres du réseau.
	Organiser 10 immersions interinstitutionnelles minimum / an.
	Organiser 1 journée de formation sur le principe ISA / an.
	Organiser 1 réunion commune entre le Comité de Direction et le groupe de terrain / an.
	Organiser 1 journée réunissant référents WaB et directions / coordinations des institutions membres / an.
	Organiser 1 restaurant de fin d'année / an réunissant l'ensemble du groupe de terrain du réseau.
Assurer la formation continue des membres du Réseau WaB.	Organiser 10 immersions interinstitutionnelles minimum / an.
	Partager les informations reçues par la coordinatrice.
	Organiser 1 journée de formation sur une thématique choisie par le groupe de terrain / an.
	Sensibiliser les collègues des référents WaB par des présentations au sein des institutions membres.
	Organiser des échanges de pratiques sur des thématiques qui questionnent les partenaires du réseau.
Améliorer la visibilité du Réseau WaB.	Diffuser les outils de concertation clinique.
	Sensibiliser les collègues des référents WaB par des présentations au sein des institutions membres.
	Présenter, à la demande, le Réseau WaB aux différents réseaux existants en santé mentale et en assuétudes.
	Entretenir des liens avec les réseaux locaux et assurer la complémentarité du Réseau WaB via des réunions entre coordinateurs de réseau au travers de la Fédito Wallonne.
	Organiser 1 journée de formation ouverte à tous / an.
	Distribuer les folders actualisés des membres du réseau.
	Avoir un site internet lisible, utile et vivant.
	Rédiger un / des article(s) pour des revues professionnelles et/ou scientifiques afin de développer l'échange de bonnes pratiques en Belgique et à l'étranger.
	Participer à des colloques (coordinatrice et chargée de missions).
Evaluer les services proposés par le Réseau WaB.	Evaluer la satisfaction des usagers inclus dans le Réseau WaB.
	Evaluer l'évolution de la trajectoire de soins des usagers inclus.
	Evaluer, entre professionnels du groupe de terrain, l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire de soins de l'utilisateur inclus.
	Evaluer l'impact du Covid19 sur les usagers inclus dans le Réseau WaB.
	Evaluer la satisfaction des professionnels par rapport au déroulement des concertations clinique et au fonctionnement général du Réseau WaB.
	Evaluer la satisfaction des membres du comité de direction par rapport au déroulement des réunions et au fonctionnement général du Réseau WaB
	Evaluer la satisfaction des professionnels par rapport au déroulement des immersions.
	Evaluer la satisfaction des « invités » aux concertations cliniques.
	Evaluer la satisfaction des participants lors d'événements organisés par le réseau.
	Rédiger un rapport d'évaluation par an
	Maintenir l'engagement d'une chargée de missions pour organiser et coordonner les différentes évaluations du réseau.
Transposer le modèle de construction et d'intervention du Réseau WaB à d'autres secteurs que celui des assuétudes.	Présenter le Réseau WaB, à la demande, dans divers services intéressés par la méthodologie de celui-ci.

Développer, optimiser et consolider le Réseau WaB.	Organiser 4 comités de direction / an afin de planifier et de coordonner les activités et les responsabilités de chacun dans le développement du réseau.
	Organiser 4 réunions entre la coordinatrice et la chargée de missions minimum / an.
	Rédiger 1 rapport d'activités / an.
	Participer à 1 comité d'accompagnement AViQ / an.
	Tenter d'obtenir la meilleure répartition, en termes de niveau de prise en charge et de zone géographique, parmi les membres du réseau.
	Maintenir l'engagement d'une coordinatrice pour organiser et coordonner les différentes actions du réseau.

ANNEXE 14 : Le chronogramme 2024

Réseau WaB : Chronogramme 2024

V = visioconférence

H = hybride (visioconférence et présentiel)

P = présentiel

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
COMITE DE DIRECTION WAB													
Réunion CD	/	V8 ¹	/	/	/	/	V4 ²	/	V19 ³	V8 ⁴	/	V13 ⁵	Développement t du réseau
Réunion commune	/	/	/	P17 ⁶	/	/	/	/	/	/	/	/	
COMAC AVIQ	/	/	V26 ⁷	/	/	/	/	/	/	/	/	/	Consolidation du réseau
GROUPE DE TERRAIN WAB													
CC	V17	P21	P20	P17	P15	P19	P17	P21	P18	P16	P20	P18	
Réunions spécifiques	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Visite des institutions partenaires	/	P21 ⁸	P20 ⁹	/	P15 ¹⁰	/	P17 ¹¹	P21 ¹²	P18 ¹³	P16 ¹⁴	/	/	

¹ Comité de Direction WaB en visioconférence.

² Comité de Direction WaB en visioconférence.

³ Comité de Direction WaB en visioconférence.

⁴ Comité de Direction WaB en visioconférence.

⁵ Comité de Direction WaB en visioconférence.

⁶ Réunion commune entre le groupe de terrain et le Comité de Direction.

⁷ Comité d'accompagnement AVIQ.

⁸ Visite de l'Unité 11 du Centre Psychiatrique Saint-Bernard à Manage.

⁹ Visite de la Maison d'Accueil « L'Ilot » à Jumet.

¹⁰ Visite du Centre de Cure et de Postcure « Les Hautes Fagnes » à Malmedy.

¹¹ Visite du Centre de Crise et d'Hébergement « Transit » à Bruxelles.

¹² Visite du Centre De Jour « Phénix » à La Plante.

¹³ Visite de la Communauté Thérapeutique « Trempline » à Châtelet.

¹⁴ Visite de la Clinique de la Forêt de Soignes à Wavre.

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
BUREAU													
Réunions	V31 ¹⁵	/	/	V4 ¹⁶ & P9 ¹⁷	/	/	/	/	/	/	/	/	
COORDINATRICE													
Informations	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
RA	X	X	/	/	/	/	X	X	X	X	X	X	
RE	X	X	/	/	/	/	/	/	/	/	/	X	
Rencontre avec chargée de missions	P3, V11, V16, V25	P5, V8, V9, V15, V22	V7, P12, P14, V21, V28	V4, V12, V29	V24	V13 & P20	V2, P8, V18	V8, V22	V12, P16, V19	V3, V4, V10, V17, P22	/	/	

¹⁵ Bureau WaB (Copil) en visioconférence.

¹⁶ Bureau WaB en visioconférence.

¹⁷ Bureau WaB en présentiel.

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
COORDINATRICE													
Présentations partenaires	/	P29 ¹⁸	/	/	P14 ¹⁹	/	/	/	/	P2 ²⁰ , P15 ²¹	/	/	Visibilité
Présentations non-partenaires	/	/	P14 ²²	/	P30 ²³	P10 ²⁴ & P20 ²⁵	/	/	P10 ²⁶	/	/	/	
Représentation Fédito W	V15 ²⁷	/	/	V8 ²⁸	/	P7 ²⁹	/	/	V30 ³⁰	/	/	/	
Rédaction d'articles	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	

¹⁸ Présentation du Réseau WaB à la cheffe de l'Unité d'Alcoologie « RePair » à Auvelais.

¹⁹ Présentation du Réseau WaB à l'équipe du Centre de Cure et de Postcure « Les Hautes Fagnes » à Malmedy.

²⁰ Présentation du Réseau WaB à l'équipe du Centre de Postcure résidentiel du Solbosch à Bruxelles.

²¹ Présentation du Réseau WaB au Groupe de Pilotage Local Drogues à l'Établissement pénitentiaire de Lantin (Macadam).

²² Présentation du Réseau WaB à l'équipe du Service d'aide et de soins spécialisé en matière d'assuétudes « Destination » à Dinant.

²³ Présentation du Réseau WaB à la Journée des Partenaires du « Relais Social Urbain Namurois » à Namur.

²⁴ Présentation du Réseau WaB à l'équipe du SAGEISS d'Andenne.

²⁵ Présentation du Réseau WaB devant le Conseil médical de la Clinique Sans Souci à Jette.

²⁶ Présentation du Réseau WaB devant les partenaires ECETT à La Plante.

²⁷ Participation au groupe de travail « Réseaux » de la Fédito en visioconférence

²⁸ Participation au groupe de travail « Réseaux » de la Fédito en visioconférence.

²⁹ Participation à l'Assemblée Générale de la Fédito en visioconférence.

³⁰ Participation au groupe de travail « Réseaux » de la Fédito en visioconférence.

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
COORDINATRICE													
Transposition modèle WaB	/	P6 ³¹	/	P16 ³²	P31 ³³	/	/	/	/	/	/	/	Transposer le modèle WaB à d'autres secteurs
Création / Mise à jour d'outils	X ³⁴	/	X ³⁵	/	X ³⁶	X ³⁷	X ³⁸	X ³⁹	/	X ⁴⁰	/	/	Constitution d'outils
Participation aux colloques	/	P19 ⁴¹	/	/	/	/	/	/	/	/	P21 ⁴²	/	Formation continue
Formation	/	/	/	/	/	/	V25 ⁴³ , V29 ⁴⁴ , V30 ⁴⁵	/	/	V9 ⁴⁶	/	/	

³¹ Réunion avec les travailleurs de terrain de Cap Jeunes, Phénix Jeunes et Quai Jeunes pour transposition du modèle WaB au secteur de la toxicomanie (public jeune).

³² Réunion avec les travailleurs de terrain de Cap Jeunes, Phénix Jeunes et Quai Jeunes pour transposition du modèle WaB au secteur de la toxicomanie (public jeune).

³³ Réunion avec les travailleurs de terrain de Cap Jeunes, Phénix Jeunes et Quai Jeunes pour transposition du modèle WaB au secteur de la toxicomanie (public jeune).

³⁴ Actualisation des documents du Réseau WaB.

³⁵ Actualisation du folder du Réseau WaB.

³⁶ Actualisation du powerpoint de présentation du Réseau WaB.

³⁷ Actualisation du folder du Réseau WaB et du chronogramme.

³⁸ Actualisation du Guide pratique du Réseau WaB.

³⁹ Actualisation du cadastre du Réseau WaB et du powerpoint de présentation du Réseau WaB.

⁴⁰ Vérification et actualisation des documents du Réseau WaB et actualisation du chronogramme.

⁴¹ Journée d'études « Drugs in Brussels 2024 » organisée par la Fédà Bxl.

⁴² Invitation aux 30 ans du Centre de postcure Ellipse « 30 ans, l'accroche et la décroche »

⁴³ Formation en ligne « Introduction aux addictions » organisée par la plateforme de formations « La Santé interactive ».

⁴⁴ Idem

⁴⁵ Idem

⁴⁶ Webinaire organisé par la Santé Interactive, animé par le Docteur Deparis : Les addictions & Webinaire organisé par la Santé Interactive, animé par le Docteur Schepens : Maladie mentale et internement : la double peine ?

Immersion	/	/	/	P30 ⁴⁷	P6 ⁴⁸ , P8 ⁴⁹ , P14 ⁵⁰	/	/	/	/	/	/	/	
Organisation immersions	/	/	X	/	X	/	/	/	/	X	/	/	
Organisation événements	/	/	/	/	P29 ⁵¹	/	P10 ⁵²	/	/	/	P7 ⁵³	/	
CHARGÉE DE MISSIONS													
Informations / Recherches	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Développement t du Réseau
Evaluation qualité du Réseau	/	/	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Rapport d'activités	X	X	/	/	/	/	/	/	/	/	/	X	
Rapport d'évaluation	X	X	/	/	/	/	/	/	/	/	X	X	
Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
CHARGÉE DE MISSIONS													
Rencontre avec la coordinatrice	P3, V11, V16, V25	P5, V8, V9, V15, V22	V7, P12, P14, V21, V28	V4, V12, V29	V24	V13 & P20	V2, P8, V18	V8, V22	V12, P16, V19	V3, V4, V10, V17, P22	/	/	

⁴⁷ Immersion au sein du Centre de crise et d'hébergement Transit à Bruxelles.

⁴⁸ Immersion à l'ASBL Trempoline à Châtelet (Communauté thérapeutique).

⁴⁹ Immersion à l'ASBL Trempoline à Châtelet (Service accueil).

⁵⁰ Immersion au sein du Centre de Cure et de Postcure « Les Hautes Fagnes » à Malmedy.

⁵¹ Visite de la Salle de consommation à moindre risque « Gate » à Bruxelles.

⁵² Visite de la Salle de consommation à moindre risque « Gate » à Bruxelles.

⁵³ Journée entre partenaires du Réseau WaB à Namur.

Création / Mise à jour d'outils	X ⁵⁴	/	/	/	/	/	/	/	/	/	X ⁵⁵	X ⁵⁶	Constitution d'outils
Rédaction d'articles	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	Visibilité
Présentations non- partenaires	/	/	P14 ⁵⁷	/	/	P20 ⁵⁸	/	/	/	/	/	/	
Présentations partenaires	/	P29 ⁵⁹	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Participation aux colloques	/	P19 ⁶⁰	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	Formation continue
Formations	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Immersion	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Organisation événements	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Inaugurations	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	

⁵⁴ Processus évaluatif du Réseau WaB

⁵⁵ Actualisation du questionnaire de satisfaction pour le groupe de terrain et création d'un questionnaire pour les directions

⁵⁶ Actualisation de tous les documents vu le changement de coordination

⁵⁷ Présentation du Réseau WaB à l'équipe du Service d'aide et de soins spécialisé en matière d'assuétudes « Destination » à Dinant.

⁵⁸ Présentation du Réseau WaB devant le Conseil médical de la Clinique Sans Souci à Jette.

⁵⁹ Présentation du Réseau WaB à la cheffe de l'Unité d'Alcoologie « RePair » à Auvélais.

⁶⁰ Journée d'études « Drugs in Brussels 2024 » organisée par la FédA Bxl.

5) POUR LE GRAND PUBLIC

ANNEXE 15 : Le folder du Réseau WaB

Les membres du Réseau WaB

1. ESPAS, travail de rue (Arlon)
Contact : Hélène KERGENMEYER
Tél : 0473/56 19 40

2. Phénix, centre de jour (Namur)
Contact : Youssef CHENTOUF et Anastassja SEURIN
Tél : 081/22 56 91

3. L'Orée, centre de jour (Bruxelles)
Contact : Selin ELMAS
Tél : 02/347 57 57

4. Syner'Santé, service ambulatoire (Bruxelles)
Contact : Magalie PARISSEAU, Lydia LAURENT et Elisa BAYLE
Tél : 0493/26 04 66 ou 0491/71 73 78

5. Le Répit, centre ambulatoire (Couvin)
Contact : Ludvine GRANDJEAN
Tél : 060/34 65 86 ou 0491/24 84 50

6. Solaix, centre de consultation (Bastogne)
Contact : Claudine HENRY
Tél : 061/22 43 74 0473/62 48 43

7. Trait d'Union, service ambulatoire alcool (Jolimont, Lobbes et Beaumont)
Contact : Carla-Marlene KUHNE
Tél : 0474/40 08 83

8. MACADAM, projet pilote au sein de la prison de Lantin (Liège)
Contact : Emille SCHMITS, Coline LOREA, Thomas VAESSEN et Jérôme ROMBAUX
Tél : 0470/82 05 71

9. Transit, centre de crise et d'hébergement (Bruxelles)
Centre de crise et d'hébergement
Contact : Maxime MANNIE-CORBISSIER et Salomé WARNIER
Transit Rue
Contact : Léonard MICHELOT
Tél : 02/215 89 90

10. Foyer Georges Motte, maison d'accueil (Bruxelles)
Contact : Evelynne SFORZA et Serge MUWAKA
Tél : 02/217 61 36 ou 0491/56 94 29

11. Les Petits Riens, maison d'accueil (Bruxelles)
Contact : Catherine BARAKETSE
Tél : 02/541 13 96

12. La Rive, maison d'accueil ASBL Source (Bruxelles)
Contact : Victoria VANDEWEYER
Tél : 02/512 72 04

13. L'Not, maison d'accueil (Jumet et Marchienne-au-Pont)
Contact : Fabrice FRANS
Tél : 071/35 57 06 (Jumet) et 071/49 71 20 (Marchienne-au-Pont)

14. Home Baudouin, maison d'accueil (Bruxelles)
Contact : Sarah FRIGO et Virginie BAUWENS
Tél : 02/512 64 95

15. CNP Saint Martin, centre neuro-psychiatrique (Dave)
Revivo / AÏDA
Contact : Gilles VANDENBOSH (Revivo)
Doris DESCHUYTENEER et Catherine FIVET (AÏDA)

Gallé
Contact : Carol FIEVET
Tél : 081/31 53 15

Les membres du Réseau WaB

16. CP Saint Bernard, hôpital psychiatrique (Manage)
Unité « L'Observation »
Contact : Antoine LETE et Anne-Sophie NOIRET
Tél : 064/43 28 40
Unité « Le PARL »
Contact : Gary NANNI
Tél : 064/23 79 68

17. La Clairière (Vivalia), hôpital psychiatrique (Bertrix)
Pavillon 5
Tél : 061/22 17 11

18. CHU Tivoli, centre hospitalier universitaire (La Louvière)
Unité 5A - service de psychiatrie
Contact : Tiffany FROONINCKX
Tél : 064/27 64 16

19. CHRSM Site Sambre, Unité « RePair » (Auvélais)
Contact : Priscilla DEGLIMME
Tél : 071/26 54 54

20. Clinique de la Forêt de Soignes (Wavre)
Service Aubier
Contact : Valérie WATTIEZ et Christelle SAUTIER
Tél : 02/352 61 11

21. Les Hautes Fagnes, centre de posture (Malmédy)
Contact : Nicole MICHEL et Julie LICHTFUS
Tél : 080/79 98 30

22. Trempline, centre de posture (Châtelet)
Contact : Emelyne ALARDEAU
Tél : 071/24 30 24

23. L'Espérance, centre de posture (Thuin)
Contact : Cécile VREBOS et Charlotte MACQ
Tél : 071/59 34 96

24. CATS-Solbosch, centre de posture (Bruxelles)
Contact : Justine GAILLIEZ et Thomas DUMOULIN
Tél : 02/649 79 01

25. CHRSM - Site Sambre, centre « Zéphyr » (Auvélais)
Contact : Florine CUSTERS et Vanessa ROBBEETS
Tél : 071/89 75 01

26. Ellipse, centre de posture, (Morlanwelz-Carnières)
Contact : Delphine VIGNY, Christine MAURY
Tél : 064/44 17 20
Antenne Ambulatoire d'Ellipse (CAAT) et Projet CASA (accompagnement à domicile)
Contact : Daniela TAORMINA
Tél : 064/22 48 90

27. Grand Hôpital de Charleroi, Site « Les Viviers », Gilly
Contact : Gaëtan DEVOS
Tél : 071/10 47 40

28. ASBL Destination, centres de soins ambulatoires, Dinant
Contact : Pascale HENNAUX et Amandine DILLIES
Tél : 082/22 85 43



Réseau Pilote Supra-local Wallonie - Bruxelles WaB

(Réseau actif en matière d'assuétudes)

Site internet: www.reseauwab.be

Aurélien JOUFFROY
Coordinatrice du Réseau WaB
Tél : 0497/49-28-78

Courriel: info@reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempline, Grand Rue 3, 6200 Châtelet
Siège d'activité : ASBL Phénix, Chaussée de Dinant 19-21, 5000 Namur

Emmanuelle MANDERLIER
Chargée de missions pour le Réseau WaB
Tél : 0499/90-62-55

Courriel: emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social/d'activité : ASBL Transit, Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles.



Avec le soutien de la Wallonie, de la
Région de Bruxelles-Capitale et de
safe.brussels.



Editeurs responsables : Leonardo Di Bari et Muriel Goessens

Constat de base

En dépit de l'existence des réseaux de soins locaux, des personnes présentant une problématique d'assuétude(s) ne peuvent pas toujours prétendre aux services qu'elles nécessitent. Interpellés par cette question, différents services se sont mobilisés et ont constitué le Réseau WaB (Wallonie - Bruxelles) en 2003.

Particularités

Le caractère inédit et innovant du Réseau WaB est lié à son caractère supra-local et surtout à son origine. D'une part, il est le fruit d'une initiative spontanée de professionnels confrontés à des besoins concrets issus de leurs pratiques de terrain. D'autre part, son élaboration et son fonctionnement se sont mis en place indépendamment de tout appel à projet et précédant l'octroi d'un financement.

Le rôle du Réseau WaB n'est pas de se substituer à ce qui existe déjà mais bien de venir en complémentarité notamment grâce à la transposition de modèle. Cette transposition a pour but d'appliquer la méthodologie du Réseau WaB, après adaptation, à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Définition du Réseau WaB

Le Réseau WaB est une organisation interprofessionnelle et interinstitutionnelle qui vise la mise au point de bonnes pratiques de coopération entre tous les services d'aide aux personnes présentant une problématique d'assuétude grâce à l'approche en systèmes intégrés.

Bénéficiaires

Toute personne présentant un problème d'assuétude(s) qui, du fait de sa situation psychologique, psychiatrique, physique, ou encore administrative, ne peut plus trouver auprès des services propres à son lieu de vie habituel des réponses concernant les problématiques pour lesquelles il/elle consulte. Par voie de conséquence, les services confrontés à ces impasses sont également les bénéficiaires du Réseau WaB.

Dynamique de fonctionnement

- Par la représentation d'une ou plusieurs institutions des réseaux locaux, le Réseau WaB permet de faciliter la construction d'un circuit de soins dans un réseau « supra local », par définition plus large.
- Partages et discussions autour de problématiques et d'outils pouvant modifier, améliorer ou affecter le travail de concertation de réseau ou la prise en charge de personnes ayant une problématique d'assuétude.

Modalités de fonctionnement

- Une rencontre mensuelle donnant lieu à une concertation clinique.
- Durant la concertation, sont discutées des situations individuelles rencontrées par les membres structurels ou adhérents du réseau ou qui leur ont été soumises par d'autres services sollicitant l'intervention du réseau.

Réseau WaB 2024

Activation du Réseau WaB

- Soit à la demande d'un membre.
- Soit à la demande d'un autre service qui s'adresse alors à un membre structurel ou adhérent. Ce dernier, après analyse de la situation, peut inviter le service sollicitant à participer à la concertation mensuelle.

Les objectifs de ce réseau

- Améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires convergeant vers une finalité : « le rétablissement complet de la personne toxicomane » (cfr. ISA & R.O.I, G. De Leon) ;
- Valoriser et faire connaître l'offre de soins locale en assurant un lien entre les réseaux locaux ;
- Optimiser cette offre en utilisant à leur juste mesure des services spécialisés ayant une expertise dans des domaines particuliers.
- Transposer son modèle de construction et d'interventions à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

**ANNEXE 16 : Le document « participation à une concertation
clinique d'un(e) collègue d'un(e) référent(e) WaB »**



**Participation à une concertation clinique d'un(e) collègue d'un(e) référent(e)
WaB**

Je soussigné(e).....

ayant la fonction de.....

au sein de (*nom et adresse de l'institution/ du service*).....

participe à la concertation du Réseau WaB du

dans le but de (*objectif de la présence à la concertation*)

.....
.....
.....

et m'engage formellement à **respecter la charte éthique de partenariat ainsi que le règlement d'ordre intérieur du Réseau WaB** annexés à ce document.

Fait à le

Signature :

Chaque personne extérieure au groupe de terrain du Réseau WaB remettra un exemplaire de ce document complété et signé à Aurélie Jouffroy, coordinatrice du Réseau WaB.

Pour toute remarque et/ou question, n'hésitez pas à contacter :

Aurélien JOUFFROY, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempoline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Phénix. Chaussée de Dinant 19/21, 5000 Namur

Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995

Numéro d'entreprise : 0431346924 (ASBL Trempoline)

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 - emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social: ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles

Charte éthique de partenariat

Préambule

Le **Réseau WaB** est un réseau supra-local pluridisciplinaire composé de services et d'institutions spécialisés dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant une problématique d'assuétude et difficultés associées.

Les **objectifs** du Réseau WaB sont :

- Améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une finalité « le rétablissement complet de la personne toxicomane » (cfr. ISA : Integrated System Approach de G. De Leon et Process of change de Di Clemente & Prochaska).
- Valoriser et faire connaître les spécificités locales en assurant un lien entre les différents réseaux locaux.
- Optimiser l'offre de soins en utilisant à leur juste mesure des services spécialisés ayant une expertise dans des domaines particuliers.

Le rôle du Réseau WaB n'est donc pas de se substituer à ce qui existe déjà mais bien de venir en complémentarité notamment grâce à la transposition de modèle. Cette transposition, volonté réelle du Réseau WaB mais aussi de la Région wallonne, a pour but d'appliquer la méthodologie du réseau WaB, après adaptation, à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Plus qu'un réseau rassemblant divers professionnels du secteur, le Réseau WaB a créé l'outil pratique qu'est la **concertation clinique** : une réunion mensuelle rassemblant les membres qui composent le réseau et durant laquelle des trajets de soins pour des usagers de drogues se trouvant dans des situations problématiques sont élaborés. Les usagers inclus sont, ensuite, suivis par le Réseau WaB chaque mois. A l'heure actuelle, le Réseau WaB est composé de **28 institutions** en Wallonie et Bruxelles.

1. Forme de relation et personnes concernées

Toute relation de partenariat avec le Réseau WaB doit être régie par une convention de partenariat dûment approuvée par les deux parties. Sauf mention contraire, la présente charte s'applique à l'ensemble des 28 institutions partenaires du Réseau WaB quel que soit leur statut : fondateurs, structurels ou adhérents. Les partenaires fondateurs du Réseau WaB sont les services ou institutions qui ont historiquement fondé le Réseau WaB en 2003 et ont ensemble, introduit une demande de subside auprès de la Région wallonne (via leur direction respective) en 2008 : ASBL Le Répit, ASBL Les Hautes Fagnes, ASBL Phénix, la Cellule Prévention de Châtelet, l'Unité Revivo A du Centre Neuropsychiatrique Saint-Martin, ASBL Transit et ASBL Trempoline.

Les membres du Réseau WaB adhèrent à la philosophie qui a sous-tendu l'élaboration du Réseau WaB et qui est basée sur l'approche en système intégré (ISA : Integrated System Approach de G. De Leon) et sur un processus de changement continu (Process of Change de DiClemente & Prochaska).

Les travailleurs des institutions partenaires du Réseau WaB veillent à faire accepter valablement les règles posées dans la présente charte à toute personne à laquelle ils permettraient d'accéder aux informations du Réseau WaB.

2. Secret professionnel

Chaque usager inclus dans le Réseau WaB et donc, évoqué en concertation clinique WaB aura préalablement signé un consentement informé et éclairé et ainsi, aura donné son accord écrit stipulant qu'il accepte que son dossier soit débattu en concertation. L'utilisateur a le droit, grâce également au consentement, d'interrompre à tout moment son suivi.

Tous les partenaires de la concertation clinique WaB en leur qualité de : « ... personnes dépositaires ... par profession des secrets qu'on leur confie ... » (extrait de l'art. 458 du code pénal) sont tenus au secret professionnel. Dans tous les cas, le partage d'informations doit être motivé par l'intérêt de l'utilisateur et avoir comme but la réalisation des objectifs fixés et/ou élaborés avec lui. Seules les informations utiles et pertinentes seront communiquées en toute confidentialité. En cas d'orientation de l'utilisateur vers un service extérieur au Réseau WaB, seules les informations pertinentes et nécessaires à la continuité du suivi seront transmises et ce, toujours avec l'accord de l'utilisateur.

3. Confidentialité des paramètres d'accès

Depuis 2018 et en lien avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, en vigueur depuis le 25 mai 2018), une base de données reprenant les éléments de la fiche d'inclusion de l'utilisateur ainsi que les suivis mensuels est accessible aux partenaires du Réseau WaB.

L'accès à ce système d'information est protégé par des paramètres de connexion (identifiant et mot de passe uniques). Ces paramètres sont personnels à l'utilisateur et doivent être gardés confidentiels. Dans la mesure du possible, ces paramètres doivent être mémorisés par l'utilisateur et ne pas être conservés, sous quelque forme que ce soit. En tout état de cause, ils ne doivent pas être transmis à des tiers ou aisément accessibles. Ils doivent être saisis par l'utilisateur à chaque accès et ne pas être conservés en mémoire dans le système d'information.

4. Responsabilité des partenaires

Le Réseau WaB confie plusieurs ressources d'informations à ses partenaires. En effet, en plus de la base de données accessible, les partenaires reçoivent à chaque concertation clinique un listing papier reprenant diverses informations personnelles concernant les usagers inclus dans le Réseau WaB et suivis par celui-ci.

Ainsi, les partenaires deviennent responsables des ressources qui leur sont confiées dans le cadre de l'exercice de ses fonctions pour le Réseau WaB. Il doit concourir à la protection des dites ressources, en faisant preuve de prudence afin de veiller au respect de la confidentialité des informations en leur possession. Ils doivent en toutes circonstances veiller au respect de la législation RGPD.

5. Le travail au sein du Réseau WaB

Le travail de concertation clinique est pluridisciplinaire et supra-local. En effet, le Réseau WaB est un réseau bottom-up créé par et pour des intervenants de terrain. Chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions. Les membres s'engagent, pour finir, à ouvrir la concertation à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte et sous réserve d'acceptation par le groupe.

Les décisions de signataires de cette charte ne prévalent pas sur les choix des services ou institutions. Chacun peut s'écarter du trajet de soins initialement proposé par le Réseau WaB quand l'intérêt de l'usager le justifie.

Règlement d'ordre intérieur

Préambule

Ce règlement complète la charte éthique de partenariat du Réseau WaB.

Ce R.O.I. peut être modifié par consensus des membres structurels. Les modifications doivent, dans ce cas, être approuvées à la majorité des deux tiers de tous les membres.

Art. 1 – Membres

Il existe deux types de membres au sein du Réseau WaB :

Les membres structurels s'engagent à participer à chaque concertation mensuelle. En cas d'empêchement, ils veillent à se faire remplacer par une personne issue du même service / de la même institution et remplissant des fonctions similaires. Dans le cas où un membre structurel ne vient pas aux réunions de concertations mensuelles sans avertissement préalable, et cela 3 fois successivement, alors il ne sera plus considéré comme membre structurel du Réseau WaB.

Les membres adhérents, quant à eux, s'engagent à une présence ponctuelle mais régulière aux concertations, présence liée aux besoins propres à leurs services ou institutions.

Les membres, structurels ou adhérents, sont représentés en priorité par des acteurs de terrain en contact direct avec les usagers de drogues.

Art. 2 – Communication et partage d'outils

Les membres s'engagent à informer leur service et hiérarchie respectifs de leur partenariat au Réseau WaB ainsi que de mettre à disposition de leur service / institution les outils élaborés par ce réseau.

Art. 3 – Concertation clinique

L'agenda des réunions sera fixé par les représentants du groupe de terrain au début de chaque année au rythme d'une réunion par mois, pour un total de 12 par an. Le lieu est variable selon les disponibilités et les besoins du groupe.

Au terme de chaque réunion, un procès-verbal est rédigé. Quant aux suivis et éventuelles inclusions, ils sont retranscrits de manière informatique dans la base de données du Réseau WaB.

Art. 4 – Le comité directionnel

Le comité directionnel du Réseau WaB composé des directions de : ASBL Phénix, ASBL Les Hautes Fagnes, CNP St Martin, ASBL Transit, ASBL Trempline et ASBL L'Orée, se réunissent trois fois par an.

Art. 5 – Cotisation

Il n'existe aucune cotisation afin d'être membre du Réseau WaB.

Art. 6 – Intégrer le Réseau WaB

Les candidatures doivent être adressées à Aurélie JOUFFROY, coordinatrice du Réseau WaB. L'institution candidate est prioritairement retenue si elle apporte une complémentarité au Réseau WaB notamment par sa localisation et/ou sa spécificité. Le groupe de terrain se réserve le droit de ne pas accepter une candidature.

Art. 7 – Se retirer du Réseau WaB

Pour se désengager de sa collaboration au Réseau WaB, le membre doit envoyer un courrier recommandé à la coordination du Réseau WaB à l'adresse suivante : ASBL Phénix. Chaussée de Dinant 19-21, 5000 Namur.

Pour toute remarque et/ou question, n'hésitez pas à contacter :

Aurélien JOUFFROY, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Phénix. Chaussée de Dinant 19-21, 5000 Namur

Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995

Numéro d'entreprise : 0431346924 (ASBL Trempline)

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social: ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels

**ANNEXE 17 : Le document « participation à une concertation
clinique d'un(e) personne extérieure aux institutions membres »**



Participation à une concertation clinique d'une personne extérieure aux institutions membres

Principe 1 : Dispositions générales

La présente charte lie la personne externe invitée à participer à une concertation clinique aux différents partenaires du Réseau WaB. Le Réseau Wallonie-Bruxelles (WaB) est un réseau supra-local et pluridisciplinaire qui œuvre à la mise au point de bonnes pratiques de coopération entre services d'aide aux usagers de drogues. Il est composé de 28 institutions généralistes et spécialisées dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant des problématiques d'assuétude(s) et des difficultés associées.

La philosophie qui a sous-tendu l'élaboration de ce réseau est basée sur l'approche en système intégré (ISA : Integrated System Approach de G. De Leon) et sur un processus de changement continu (Process of change de Di Clemente-Prochaska).

Depuis près de 15 ans, les travailleurs de terrain se réunissent mensuellement afin de tenir une concertation clinique. Dans ce cadre, ils élaborent des trajets de soins pour les usagers qui présentent des situations complexes et chroniques et pour lesquels il n'existe pas ou plus d'alternative au niveau local. Ce mode de collaboration a été créé par des travailleurs de terrain qui, dans une dynamique bottom-up inédite, ont modélisé une pratique de travail pouvant être partagée à d'autres secteurs souhaitant s'en inspirer.

Principe 2 : Le secret professionnel

Tous les partenaires de la concertation clinique du Réseau WaB en leur qualité de "... personnes dépositaires ... par profession des secrets qu'on leur confie ..." (extrait de l'art 458 du code pénal) sont tenus au secret professionnel.

Chaque usager évoqué en concertation clinique aura préalablement donné son accord écrit stipulant qu'il est informé et qu'il accepte que son dossier soit débattu en concertation. Cet usager a également le droit d'interrompre à tout moment son suivi.

Dans tous les cas, le partage d'informations doit être motivé par l'intérêt de l'utilisateur et avoir comme but la réalisation des objectifs fixés et/ou élaborés avec lui. Seules les informations utiles et pertinentes seront communiquées en toute confidentialité.

En cas d'orientation vers un service extérieur au réseau, seules les informations pertinentes et nécessaires à la continuité du suivi seront transmises et ce, toujours avec l'accord de l'utilisateur.

Principe 3 : La collaboration au sein du Réseau WaB

Le travail de concertation est pluridisciplinaire. Chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions.

Les membres s'engagent à ouvrir la concertation à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte et sous réserve d'acceptation par le groupe. La personne externe invitée à participer à une concertation clinique est priée de ne pas

participer aux échanges qui concernent les suivis ; elle est tenue de rester en position d' "observateur" et est bien entendu soumise au secret professionnel.

Je soussigné(e).....

ayant la fonction de.....

au sein de (*nom et adresse de l'institution/ du service*).....

participe à la concertation du Réseau WaB du

dans le but de (*objectif de la présence à la concertation*)

.....

.....

et m'engage formellement à **garder confidentielle toute information ayant été échangée entre ses membres** durant cette journée.

Fait à le

Signature :

Chaque personne extérieure au groupe de terrain du Réseau WaB remettra un exemplaire de ce document complété et signé à Aurélie JOUFFROY, coordinatrice du Réseau WaB.

Pour toute remarque et/ou question, n'hésitez pas à contacter :

Aurélie JOUFFROY, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempoline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Phénix. Chaussée de Dinant 19-21, 5000 Namur

Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995

Numéro d'entreprise : 0431346924 (ASBL Trempoline)

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social: ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



RAPPORT D'ÉVALUATION 2024 DU RÉSEAU WAB

*Pour la mise au point de bonnes pratiques de
coopération entre services d'aide aux
usagers de drogues*

Gestionnaires pour le collectif :

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions

GSM : 0499/90.62.55

Siège social : ASBL Transit – Rue Stephenson 96,
1000 Bruxelles

emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Aurélie JOUFFROY, Coordinatrice

GSM : 0497/49.28.78

Siège social : ASBL Trempoline – Grand Rue 3,
6200 Châtelet

info@reseauwab.be



AViQ
Agence pour une Vie de Qualité
Familles Santé Handicap



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE
BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK
GEWEST



Table des matières

Introduction générale.....	4
1^{ère} PARTIE : Présentation préalable du Réseau WaB	5
1. Origine / historique du réseau	6
a) Approches théoriques.....	7
b) La concertation clinique	7
c) Population cible.....	8
d) En réponse à des besoins	8
2. Objectif général du réseau	8
3. Objectifs opérationnels du réseau	9
4. Modalités d'organisation du réseau	9
a) Modalités d'intégration des professionnels au Réseau WaB.....	9
b) Modalités d'adhésion au Réseau WaB des personnes prises en charge	9
c) Modalités de coordination, compétences et partage des tâches entre les acteurs	10
5. Modalités de circulation de l'information dans le réseau	11
6. Partenaires du réseau.....	11
7. Attentes des personnes concernées par le réseau.....	12
a) Usagers	12
b) Professionnels.....	12
2^{ème} PARTIE : Pourquoi évaluer le Réseau WaB ?	15
1. Définition de l'évaluation.....	16
2. Buts de l'évaluation du Réseau WaB.....	16
3. Historique de l'évaluation du Réseau WaB	17
4. Types d'évaluation menée actuellement par le Réseau WaB	20
3^{ème} PARTIE : Tendances 2024.....	22
1. Evaluation de l'atteinte des objectifs du Réseau WaB.....	23
2. Evaluation de la qualité de prise en charge du Réseau WaB	26
a. Présentation	26
b. Tendances 2024.....	27
i. Concertations cliniques	27
ii. Evaluation, entre professionnels concernés, de la plus-value du Réseau WaB sur la trajectoire de soin des usagers inclus.....	29
iii. Vignettes cliniques	33
c. Conclusion.....	34

3. Evaluation de la satisfaction des usagers et des professionnels du Réseau WaB.....	35
a. Usagers	35
i. Présentation	35
ii. Tendances 2024	37
iii. Conclusion.....	39
b. Professionnels.....	40
i. Présentation	40
ii. Tendances 2024	41
A. Questionnaire de satisfaction relatif au fonctionnement, à l'animation des concertations cliniques mensuelles et au fonctionnement général du Réseau WaB.....	41
B. Questionnaire de satisfaction destiné aux personnes extérieures au groupe de terrain participant à une concertation clinique	45
C. Questionnaire concernant la satisfaction d'un événement (interne) organisé par le Réseau WaB et soumis à l'ensemble des participants.....	46
iii. Conclusion.....	46
4. Evaluation de l'organisation et du fonctionnement du Réseau WaB	47
a. Présentation	47
b. Tendances 2024.....	47
c. Conclusion.....	48
5. Evaluation économique du Réseau WaB.....	49
a. Présentation	49
b. Tendances 2024.....	49
c. Conclusion.....	49
5^{ème} partie : Conclusion générale.....	50
Bibliographie.....	52

Introduction générale

Comme vous pourrez le lire tout au long de ce rapport, l'évaluation est une thématique chère au Réseau WaB et ce, depuis de nombreuses années.

Au vu de l'historique de l'évaluation du Réseau WaB et de l'engagement d'une chargée de missions à mi-temps en juillet 2019, nous pouvons désormais affirmer que l'évaluation du réseau évolue et prend de l'ampleur, notamment grâce à ce rapport rédigé pour la cinquième année consécutive.

Grâce aux lectures des publications de l'ANAES (Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé) principalement, le processus d'évaluation 2024 du Réseau WaB se dégage en cinq catégories d'indicateurs détaillées dans ce rapport :

- 1. L'atteinte des objectifs du Réseau WaB.*
- 2. La qualité de prise en charge du Réseau WaB.*
- 3. La satisfaction des usagers et des professionnels du Réseau WaB.*
- 4. L'organisation et le fonctionnement du Réseau WaB.*
- 5. L'économie du Réseau WaB.*

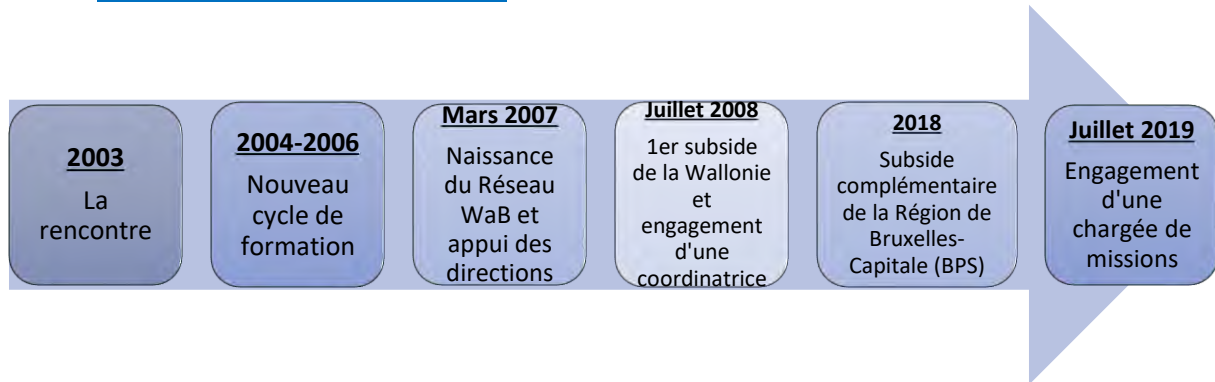
Ce rapport d'évaluation est complémentaire au rapport d'activités 2024, disponible auprès de la coordinatrice.

Pour terminer, il est important de préciser que ce rapport n'aurait pas vu le jour sans la collaboration des usagers inclus dans le réseau ; des professionnels du secteur assuétudes ; de la chargée de missions et de la coordinatrice.

Un grand merci à tous.

1^{ère} PARTIE : Présentation préalable du Réseau WaB

1. Origine / historique du réseau



C'est en 2003 que se réunissent des travailleurs de terrain, issus du secteur des assuétudes wallon et bruxellois, lors d'un cycle de dix journées de formations centrées sur la toxicomanie et la pratique du travail en réseau dispensé par le service « Re-Sources » de l'ASBL Trempline (centre de postcure à Châtelet). Ces professionnels ont des fonctions diverses et proviennent d'institutions parfois bien différentes dans leurs objectifs et finalités. Des services également éloignés les uns des autres sur le plan géographique même si, à l'échelle de la Belgique, les distances sont relatives. Ils découvrent, dans ce contexte, l'approche en systèmes intégrés (ISA) de Georges De Leon et perçoivent mieux les spécificités de leurs interventions respectives ; ces deux fils conducteurs guident leurs échanges et réflexions. Un constat les rassemble rapidement : en dépit de la diversité de services spécialisés adaptés à leurs besoins ou ressources, certaines personnes présentant un problème d'assuétude(s) ressentent toujours une difficulté à trouver leur place dans le système institutionnel existant. En conséquence, des usagers comme des intervenants de terrain se retrouvent dans des impasses.

Dans la suite de ces premières rencontres, un nouveau cycle de formation est organisé en 2004 et 2006 sous la forme d'une supervision de cas pratiques qui impliquent la construction d'un cadre de fonctionnement et d'outils. Ainsi, rencontre après rencontre, un lien de confiance, basé sur la connaissance de l'autre et de ses pratiques de terrain, s'instaure et contribue massivement à faire émerger une volonté et une capacité d'innover ensemble en optimisant l'accès aux ressources des uns et des autres tout en ciblant les besoins spécifiques des bénéficiaires.

A l'issue de cette expérience formatrice, un réseau virtuel ISA se formalise pour, très vite, donner naissance, en mars 2007, au Réseau WaB (en référence au territoire géographique couvert). Des représentants de terrain des sept institutions formant le noyau stable du projet, sollicitent et obtiennent le soutien de leurs directions. Celles-ci apportent leur plein appui au groupe de terrain en introduisant une demande commune de subvention auprès de la Wallonie pour soutenir et développer leur initiative. En juillet 2008, la Wallonie octroie un premier subside annuel, non structurel, au Réseau WaB permettant l'engagement d'une coordinatrice.

Fin 2016, en raison de la présence d'institutions bruxelloises au sein du Réseau WaB, l'administration wallonne demande au réseau de prospecter de nouvelles sources de financement au niveau régional bruxellois. L'ASBL Transit obtient en 2018 un subside complémentaire de la région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles Prévention et Sécurité). Ainsi, une personne supplémentaire à mi-temps a pu être engagée. Sa mission principale consiste à évaluer l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire de soins des usagers qui en bénéficie. L'aventure se poursuit de la sorte dans un souci, présent dès l'origine, de porter un regard sur ses pratiques afin de les améliorer et de les partager.

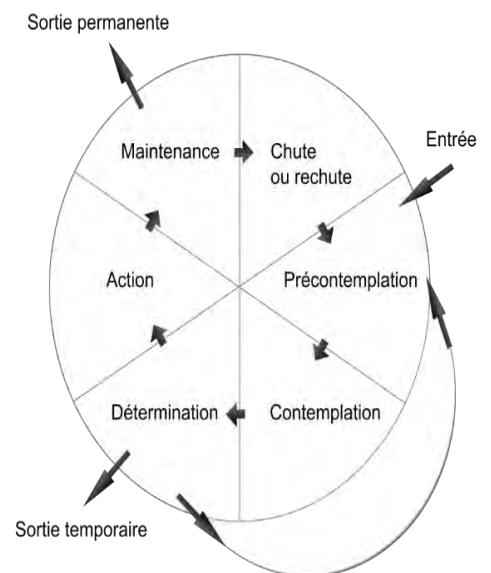
a) Approches théoriques

L'Integrated System Approach (ISA) de Georges De Leon identifie dix étapes se rapportant au processus de changement chez un individu (modèle transthéorique « process of change », James Prochaska et Carlo Di Clémente). Elle considère la personne dans sa globalité et invite / incite au travail en réseau. Son auteur définit ISA comme un ensemble de services connexes fournis dans divers environnements et guidés par une philosophie psychosociale de l'individu et de sa réadaptation. Elle vise à construire un réseau de services de soins qui propose aux personnes toxicomanes un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une même finalité : le rétablissement complet.

10. Intégration + nouvelle identité
9. Continuation
8. Expérience
7. Sevrage
6. Prêt pour le traitement
5. Prêt pour le changement
4. Motivation intrinsèque
3. Motivation extrinsèque
2. Ambiguïté
1. Dénî



Le modèle de Prochaska et Di Clémente identifie les étapes d'un processus de changement qui sont relatives à l'état motivationnel d'une personne et qui sont à envisager dans une perspective circulaire avec des allers-retours possibles. Cette approche rassemble et valorise différentes stratégies d'intervention et considère la capacité de changement dont dispose tout individu. Par conséquent, l'intervention d'une structure spécifique sera dépendante de l'état motivationnel présenté par le sujet, chaque service aidant ses usagers à avancer vers l'étape suivante. Selon cette approche, les différents acteurs du réseau de soins intègrent dans leur pratique le processus de rétablissement des personnes toxicomanes, les stratégies spécifiques aux différents stades, les formes de relation thérapeutique et les apprentissages qui stimulent le processus de rétablissement. Ceci valide la nécessité d'organiser une étroite collaboration entre une pluralité de services. Un défi relevé par le Réseau WaB.



b) La concertation clinique

D'un réseau de réflexion à un réseau d'actions, WaB devient un réseau de concertation clinique qui s'est structuré comme une équation :

Deux approches théoriques
+
Une problématique
+
Une dynamique d'intervenants de terrain
=
Une réponse (la concertation clinique)

Pour élaborer des trajets de soins tirant parti de la diversité des ressources représentées dans WaB, une journée de concertation clinique mensuelle, itinérante à travers tous les services partenaires, est organisée. Concrètement, lorsqu'un intervenant rencontre un usager en situation complexe nécessitant l'aide du réseau, celle-ci lui est proposée. Il est invité à marquer son accord par la signature d'un consentement informé pour que sa situation soit discutée dans le cadre d'une concertation interprofessionnelles et interservices. Son intégration dans le réseau est alors réalisée lors de la concertation clinique par un travailleur de terrain via la fiche d'inclusion. Un trajet de soins (ainsi que des plans B, C,...) est alors réfléchi et élaboré par les partenaires potentiellement concernés et est, dans la suite, proposé à l'usager. Un suivi mensuel des bénéficiaires inclus dans le réseau est également réalisé et informatisé. Ces réunions mensuelles sont aussi des occasions d'échanger sur de « bonnes pratiques » entre professionnels grâce, notamment, à la participation occasionnelle d'intervenants externes.

c) Population cible

Toute personne présentant un problème d'assuétude(s) qui, du fait de sa situation psychologique, psychiatrique, physique, ou encore administrative, ne peut plus trouver auprès des services propres à son lieu de vie habituel des réponses concernant les problématiques pour lesquelles il/elle consulte.

Par voie de conséquence, les services confrontés à ces impasses sont également les bénéficiaires du Réseau WaB.

d) En réponse à des besoins

La mise en place du Réseau WaB visait, au départ, à apporter des réponses aux obstacles régulièrement rencontrés par des services locaux déjà actifs tels que :

- la difficulté d'orienter des personnes toxicomanes nécessitant le recours à des services ne disposant pas de places ou inexistantes dans la zone ou la province et pour lesquels aucune concertation n'est prévue.
- zones de flou et contradictions possibles vu la diversité des chartes et codes de référence dans les divers réseaux locaux et incertitude concernant des notions essentielles telles le secret professionnel partagé, le contenu des nomenclatures utilisées, la sécurité institutionnelle et juridique concernant ces flux d'informations.
- risques de dispersion et de contradictions liés à la multiplication d'initiatives de réseau dans le cadre de directives fédérales et régionales sur la mise en place de réseaux (plateformes psychiatriques, « zones » du Décret Wallon, « circuits de soins » de l'INAMI, Relais Social,...).

2. Objectif général du réseau

Le Réseau WaB est une organisation interprofessionnelle et interinstitutionnelle qui vise la mise au point de bonnes pratiques de coopération entre tous les services d'aide aux personnes présentant une problématique d'assuétude grâce à l'approche en systèmes intégrés. L'objectif de ces bonnes pratiques est de permettre à la personne toxicomane, qui ne trouve plus de solution dans son réseau local de soins, d'être prise en charge à un niveau supra-local, afin d'entamer un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires convergeant vers une finalité : son rétablissement complet.

3. Objectifs opérationnels du réseau

- Améliorer la prise en charge et le bien-être des usagers de drogues présentant des problématiques complexes et chroniques qui ne trouvent plus d'aide au niveau local.
- Faciliter la communication, le dialogue interprofessionnel et interinstitutionnel.
- Assurer la formation continue des membres du Réseau WaB.
- Améliorer la visibilité du Réseau WaB.
- Evaluer les services proposés par le Réseau WaB.
- Transposer le modèle de construction et d'intervention du Réseau WaB à d'autres secteurs que celui des assuétudes.
- Développer, optimiser et consolider le Réseau WaB.

4. Modalités d'organisation du réseau

a) Modalités d'intégration des professionnels au Réseau WaB

Les candidatures doivent être adressées à Aurélie JOUFFROY, coordinatrice du Réseau WaB. L'institution candidate est prioritairement retenue si elle apporte une complémentarité au Réseau WaB notamment par sa spécificité et/ou sa localisation. Le groupe de terrain ainsi que le Comité de Direction se réservent le droit de ne pas accepter une candidature.

Pour qu'une candidature soit acceptée, l'institution candidate doit adhérer à la charte éthique de partenariat ainsi qu'au Règlement d'Ordre Intérieur du Réseau WaB.

b) Modalités d'adhésion au Réseau WaB des personnes prises en charge

L'adhésion d'un usager, appelée inclusion, n'est pas volontaire ; cela signifie que c'est un travailleur de terrain qui va lui proposer d'être inclus dans le Réseau WaB au vu de sa situation. S'il l'accepte, l'usager devra signer un consentement informé marquant ainsi son accord pour :

- que sa demande soit supervisée et délibérée par les différents partenaires, membres du Réseau WaB.
- que des informations le concernant soient partagées par les différents partenaires, membres du Réseau WaB.
- participer à l'évaluation du Réseau WaB.
- qu'un tiers, travailleur de terrain, participe, exceptionnellement, à la concertation clinique, moyennant la signature d'un document garantissant le secret professionnel et ce, dans le cadre d'une transposition du modèle ou d'une recherche.

Pour terminer, l'usager avec l'aide du professionnel de terrain qui propose son inclusion, devra remplir la fiche d'inclusion afin d'avoir les informations nécessaires et utiles à partager avec les autres membres du réseau lors de la concertation clinique mensuelle.

L'inclusion d'un usager ne signifie donc pas que la prise en charge est exclusive. En effet, certains usagers inclus dans le Réseau WaB font également partie d'autres réseaux comme, par exemple, le Réseau BITUME (Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés et/ou Exclus).

c) Modalités de coordination, compétences et partage des tâches entre les acteurs



Un groupe de terrain

Il est composé d'intervenants qui représentent une diversité de fonctions et de niveaux d'intervention. C'est ce groupe qui, avec la coordinatrice et la chargée de missions, mène la concertation clinique mensuelle et y élabore les trajets de soins des usagers inclus. Ces intervenants, représentant 20 institutions actuellement sont communément appelés les « référents WaB ».

Un comité de direction

Il est constitué de six membres et se réunit, quatre fois par an, avec la coordination et la chargée de missions. Chaque année, une réunion commune entre le groupe de terrain et le comité de direction est organisée. Ce comité a pour objectif principal d'assurer le développement global du réseau. Cette année, le comité de direction du Réseau WaB est devenu le comité de la plateforme WaB-GEPTA. Nous vous invitons à consulter le rapport d'activités 2021 pour plus de détails.

Un Bureau

Il a pour but de traiter certains thèmes ou actions ainsi que les matières extraordinaires et urgentes du Réseau WaB et de proposer des moyens concrets d'atteindre des objectifs à court terme. Il se compose de deux membres du comité de direction, de deux à quatre membres du groupe de terrain, de la coordinatrice et de la chargée de missions. Cette petite cellule a l'avantage de pouvoir se mobiliser très rapidement, de jouir de la confiance de l'ensemble des deux groupes (terrain/directeurs) et de pouvoir prendre des décisions rapides sans l'aval nécessaire de l'ensemble des membres. Depuis début 2020, le Bureau remplit également le rôle de comité de pilotage de l'évaluation.

Une chargée de missions

Le poste de chargée de missions dépend d'un subside complémentaire alloué à l'ASBL Transit par la Région de Bruxelles-Capitale (safe.brussels). Existant depuis juillet 2019, ce poste est assuré par Emmanuelle Manderlier. Elle travaille en collaboration étroite avec la coordinatrice et sa mission principale est l'évaluation du Réseau WaB. Il s'agit d'évaluer, de manière quantitative et qualitative, l'impact du réseau sur la trajectoire de soins de l'utilisateur « wabé » (inclus dans le Réseau WaB par un référent WaB).

Une coordination

Elle fait le lien entre les différentes instances du Réseau WaB et veille à la mise en œuvre des décisions et des actions. Depuis septembre 2017, ce poste était assuré par Amélia Ramackers mais depuis décembre 2023, c'est Aurélie Jouffroy qui l'a repris. Ce poste dépend d'une subvention facultative allouée par la Wallonie.

5. Modalités de circulation de l'information dans le réseau

Chaque réunion (groupe de terrain, comité de direction, bureau,...) est précédée par l'envoi d'un ordre du jour et est suivie par la rédaction d'un PV qui est ensuite envoyé aux participants.

La coordinatrice assure le partage d'informations (publicité des services, informations importantes, formations,...) par mails.

Une base de données informatique sécurisée existe. Chaque référent WaB peut y avoir accès, en mode lecture, pour y retrouver des informations concernant un usager inclus dans le Réseau WaB (fiche d'inclusion et suivis mensuels).

La réussite du réseau amène également les intervenants de terrain / membres du comité de direction à entretenir des contacts ainsi que des échanges d'informations en dehors des concertations cliniques mensuelles.

6. Partenaires du réseau

Le Réseau WaB compte actuellement 28 partenaires : 25 structurels et 3 adhérents. Les membres structurels s'engagent à participer aux concertations cliniques mensuelles tandis que les membres adhérents sont uniquement présents lorsque la situation particulière d'un usager et / ou d'un professionnel le requiert.

Type de structure	Nom	Lieu
Centre de crise / d'hébergement et travail de rue	ASBL Transit	Bruxelles
Travail de rue	Service ESPAS	Arlon
Services ambulatoires / Centres de jour	ASBL Phénix	Namur
	ASBL Le Répit	Couvin
	ASBL L'Orée	Bruxelles
	Service Syner'Santé – ASBL CASAF	Bruxelles
	ASBL Solaix	Bastogne
	Trait d'Union	Jolimont, Lobbes et Beaumont
	MACADAM	Établissements pénitentiaires de Lantin, Andenne et Leuze-en-Hainaut
	Centre Zéphyr	Auvelais
	ASBL Destination	Dinant
Structures hospitalières	CNP St Martin (Unités Revivo et Galiléo)	Dave
	CP St Bernard (Unités 11 – L'Observation et 16 – Le Pari)	Manage
	CHR Val de Sambre (Unité d'alcoologie Re-Pair)	Auvelais
	La Clairière (Pavillon 5)	Bertrix
	La Clinique de la Forêt de Soignes (Aubier)	La Hulpe
	CHU Tivoli (Unité 5A)	La Louvière
	Grand Hôpital de Charleroi	Gilly

Maisons d'accueil	ASBL Foyer Georges Motte	Bruxelles
	ASBL Maison d'accueil Les Petits Riens	Bruxelles
	ASBL Source (La Rive)	Bruxelles
	ASBL Home Baudouin	Bruxelles
	ASBL L'Ilot	Jumet et Marchienne-au-Pont
Centres de postcure résidentiels	ASBL Les Hautes-Fagnes	Malmedy
	ASBL Trempline	Châtelet
	ASBL CATS-Solbosch	Bruxelles
	ASBL L'Espérance	Thuin
	ASBL Alises Unité Ellipse	Morlanwelz-Carnières

7. Attentes des personnes concernées par le réseau

a) Usagers

- Trouver une place dans le système institutionnel existant.
- Pouvoir bénéficier d'une trajectoire de soins continue avec comme objectif final, le rétablissement complet.

Lors de l'analyse des fiches d'inclusion 2024, les attentes supplémentaires suivantes ont également été mises en avant par les usagers :

- Se sentir soutenu et être accompagné dans sa trajectoire de soins.
- Arrêter de consommer et se réinsérer dans la société.
- Être conseillé et orienté au mieux en fonction de sa situation.
- Changer de zone géographique.

b) Professionnels

- Maintenir, renforcer et élargir une collaboration interinstitutionnelle construite sur le modèle de l'approche en systèmes intégrés (G. De Leon).
- Innover ensemble en optimisant l'accès aux ressources des uns et des autres tout en ciblant les besoins spécifiques des bénéficiaires.
- Faciliter le transfert d'informations utiles pour l'utilisateur entre différents types d'institutions provenant de zones géographiques différentes.
- Faciliter l'orientation et l'élaboration de trajectoires de soins pour des personnes présentant des difficultés complexes et/ou chroniques liées aux addictions.
- Développer des outils de référence en termes de « bonnes pratiques » et les diffuser.

Une **connaissance des partenaires via un contact direct et la création de liens de confiance** est l'attente majoritaire des référents WaB car celle-ci permet la collaboration fluide entre les institutions wallonnes et bruxelloises et donc, le travail en réseau.

Ce travail en réseau inclut des attentes de la part des référents WaB pour les usagers inclus à savoir¹ :

- Pouvoir construire un trajet clair, continu et le plus adapté possible pour eux.
- Avoir un avis éclairé, des institutions les connaissant, sur leurs fonctionnements hors et en institution.
- Avoir une vision globale de leurs parcours.
- Permettre un suivi optimal de leurs situations.
- Eviter une mauvaise orientation.
- Pouvoir leur proposer une (ré)orientation plus facile / rapide s'ils ont été mal conseillés / orientés.
- Pouvoir trouver des relais si l'attente est trop longue dans une des institutions.
- Pouvoir trouver des solutions pour ceux qui « tournent » dans le réseau.
- Faciliter les trajectoires de soins pour les détenus.
- Augmenter la présence / le soutien du Réseau WaB envers eux.

L'outil principal du Réseau WaB étant la concertation clinique mensuelle, les référents WaB sont dans l'attente d' / de / que² :

- Utiliser ce moment comme un espace de réflexion et de partage de bonnes pratiques (de Belgique ou de l'étranger) dans le but d'améliorer leurs pratiques professionnelles (et celles de leurs collègues).
- Réfléchir / échanger et bénéficier des connaissances de chacun des membres par rapport à certains dossiers plus complexes.
- Soigner ces journées afin de garder une bonne entente / dynamique / ambiance entre les partenaires.
- Bénéficier d'un temps, accordé durant certaines concertations, pour les situations les plus compliquées (réflexion clinique) afin de ne pas axer les échanges uniquement sur les trajets de soins.
- Chaque membre soit présent afin de pouvoir proposer les services de son institution pour faciliter le parcours des usagers inclus.
- Cibler les inclusions qui sont nécessaires afin de ne pas submerger le réseau.
- Continuer à visiter les institutions partenaires où se déroulent les concertations.
- Créer plus de lien entre les « nouveaux » référents WaB et les « anciens ».
- Continuer les ateliers de réflexion sous forme dynamique.

En dehors de la concertation clinique mensuelle, les référents attendent du Réseau WaB³ :

- Des immersions interinstitutionnelles afin de découvrir les autres institutions membres et de s'ouvrir au réseau : connaître leurs fonctionnements, leurs pratiques, leurs philosophies, leurs manières de faire au quotidien, ... afin de pouvoir répondre aux questionnements des usagers qui voudraient pousser la porte de l'une d'elles.
- Des formations continues.
- Une démythification de celui-ci auprès de leurs collègues afin de pouvoir les impliquer au sein du réseau.
- Un état des lieux clair et actualisé des institutions membres.

¹ Dans l'ordre : de l'attente la plus citée à celle la moins citée par les référents WaB.

² Idem.

³ Idem.

Pour finir et ce, **de manière plus globale**, les référents attendent⁴ du Réseau WaB :

- Un maintien de sa coordination.
- Un élargissement des institutions membres aux niveaux géographique et des spécificités afin d'enrichir l'offre de soins pour les usagers inclus.
- Que celui-ci se (re)-fasse connaître au niveau des différentes structures (assuétudes et santé mentale) dans la Belgique Francophone.
- Que celui-ci soit également un réseau action vis-à-vis des politiques de santé.

⁴ Dans l'ordre : de l'attente la plus citée à celle la moins citée par les référents WaB.

2^{ème} PARTIE : Pourquoi évaluer le Réseau WaB ?

1. Définition de l'évaluation

Selon Contandriopoulos A.P., F. Champagne et al. (1993), il n'existe pas de définition universelle et absolue de l'évaluation. Cependant, la définition suivante réunit un large consensus : « *Evaluer consiste fondamentalement à porter un jugement de valeur sur une intervention ou sur n'importe laquelle de ses composantes dans le but d'aider à la prise de décision. Ce jugement peut résulter de l'application de critères et de normes ou s'élaborer à partir d'une démarche scientifique* ».

2. Buts de l'évaluation du Réseau WaB

Les buts d'une évaluation peuvent être officiels ou officieux, implicites ou explicites, consensuels ou conflictuels.

L'évaluation du Réseau WaB a un but officiel formatif qui est de fournir de l'information pour améliorer son intervention en cours de route.

Quant aux buts officieux, ils sont au nombre de cinq :

Les administrateurs du Réseau WaB veulent :

- légitimer une décision déjà prise (être membre du réseau).
- satisfaire aux exigences de l'AViQ et de la Région de Bruxelles-Capitale (BPS) qui sont les organismes de tutelle.

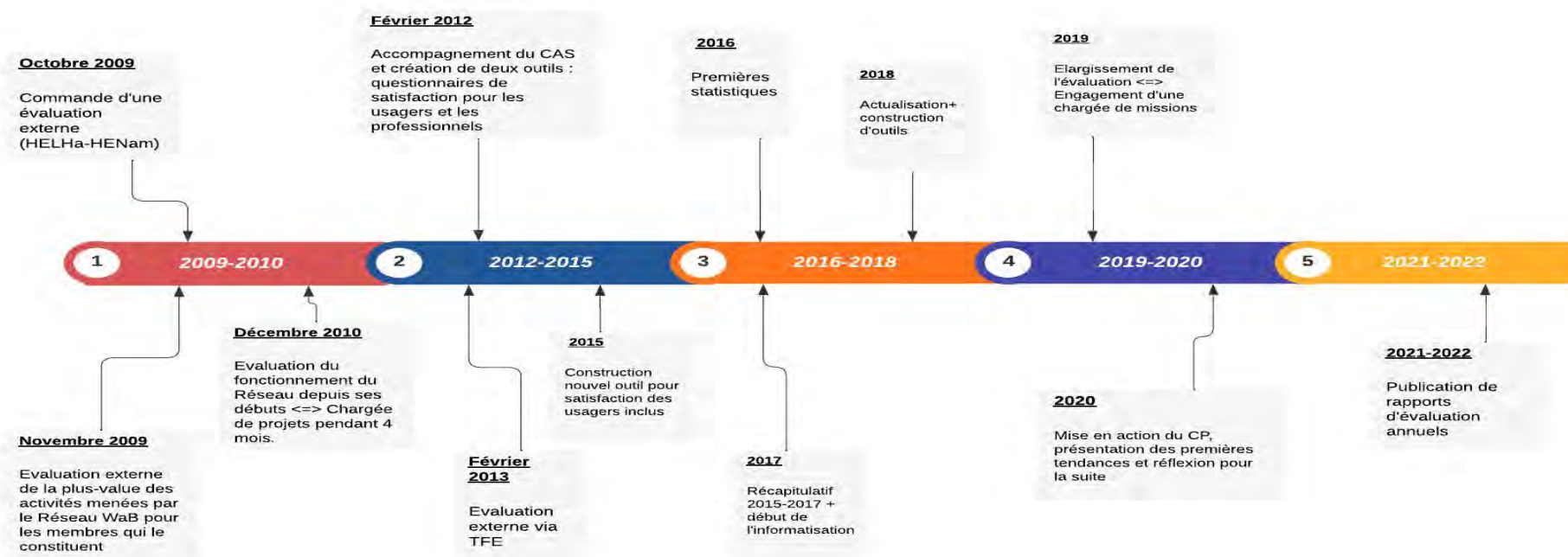
Les évaluateurs veulent :

- faire avancer les connaissances.
- promouvoir une idée qui leur est chère, à savoir l'existence du Réseau WaB.

Les usagers inclus dans le réseau, quant à eux, cherchent :

- à bénéficier de services différents de ceux disponibles habituellement.

3. Historique de l'évaluation du Réseau WaB



Comme vous pouvez le voir grâce au schéma ci-dessus, l'évaluation du Réseau WaB occupe ses membres depuis plus de dix ans.

- **Octobre et novembre 2009** : commande institutionnelle, à la Haute Ecole de Louvain et à la Haute Ecole de Namur (master en ingénierie et actions sociales), d'une évaluation externe de la plus-value des activités menées par le Réseau WaB pour les services / institutions / personnes qui le constituent.

Au travers de cette recherche, la plus-value du Réseau WaB a été démontrée de manière évidente ; les professionnels le considérant comme un réel outil de terrain permettant d'amener des solutions concrètes à des situations extrêmement complexes. Il a été constaté que les membres fondateurs étaient très attachés et, par conséquent, très impliqués dans le Réseau WaB. Néanmoins, une crainte de leur part est apparue quant au nombre croissant d'institutions rejoignant le réseau lié aux risques de complexification du fonctionnement et de perte d'authenticité des relations entre les membres. La recommandation principale suite à cette étude était de veiller à ce que le travail autour des usagers de drogue(s) reste central afin d'éviter que le Réseau WaB ne vive en autarcie par « facilité ».

- **Décembre 2010** : suite à l'évaluation externe de 2009, les partenaires du Réseau WaB ont souhaité accorder une attention particulière aux bénéficiaires primaires indirects du réseau (les usagers de drogues). En gage de qualité, d'objectivité et de validité, le déroulement de cette évaluation a été projeté en trois phases. Afin de se doter des moyens de parvenir au terme de la première phase d'évaluation, une chargée de projet a été engagée un cinquième temps durant quatre mois dans le cadre du subside PST3 2009 – 2010.

Cette évaluation a permis, grâce à la modification de l'outil « fiche d'inclusion », d'analyser les profils sociodémographiques et de consommation des usagers inclus, les motifs d'inclusion au sein du réseau et les pourcentages d'itinéraires de soins élaborés, proposés et amorcés par les usagers.

- **Février 2012** : grâce au suivi proposé par le Comité d'Accompagnement Scientifique (entité qui n'existe désormais plus), deux nouveaux questionnaires ont vu le jour. Premièrement, le questionnaire de satisfaction des usagers inclus ; celui-ci devait être rempli après l'inclusion de l'utilisateur et après « au moins » 6 mois. Deuxièmement, le questionnaire d'évaluation du fonctionnement et de l'animation des concertations cliniques du Réseau WaB à l'attention des professionnels membres du groupe de terrain.

Concernant les questionnaires de satisfaction des usagers, seul un très petit échantillon a pu être récolté. En effet, l'évaluation a connu des difficultés pour se mettre en place au sein des équipes car elle mobilise du temps, de l'envie et de la patience aussi bien pour l'utilisateur que pour le travailleur. Ensuite, certains usagers ne font que de courts passages dans les institutions, ce qui ne facilite pas la passation de ce type d'outil.

Concernant les questionnaires de satisfaction des professionnels, il a pu être relevé que le groupe de terrain était constitué, à ce moment-là, d'un tiers de « nouveaux participants », les intervenants présents depuis la création du réseau représentant un peu moins d'un autre tiers. Plus de la moitié des intervenants ayant complété le questionnaire participaient activement aux concertations cliniques. Les professionnels semblaient satisfaits que ce soit au niveau du fonctionnement général de la concertation clinique que de ses caractéristiques plus pratiques et logistiques. Le temps semblait source d'insatisfaction : en effet, un faible pourcentage était insatisfait du temps imparti aux suivis des usagers inclus et un tiers estimait insuffisant le temps consacré au partage d'informations et aux échanges de bonnes pratiques.

- **Février 2013** : demande d'une évaluation externe via une collaboration universitaire. Un étudiant en 3^{ème} année d'étude d'assistant social à la Hogeschool Universiteit Brussel (HUB) a réalisé un travail de fin d'étude en néerlandais intitulé « Le travail en réseau dans le domaine des addictions. Etude comparative entre le Réseau WaB et le réseau PopovGGZ ». Deux réseaux actifs dans le secteur de la toxicomanie (le Réseau WaB en Wallonie et sur Bruxelles et le réseau PopovGGZ à Gand) ont été analysés avec comme objectifs : appréhender leur fonctionnement, but et dynamique et pouvoir en identifier les différences.

Grâce à la comparaison des différences entre les deux réseaux, cinq propositions ont été formulées au Réseau WaB : instaurer une base de données qui regroupe toutes les informations brassées pendant les consultations cliniques ; coopérer avec une haute-école ou université ; encourager l'échange avec d'autres institutions ; utiliser un outil internet pour augmenter le feedback des usagers et élaborer un spillover.

- **2015** : en collaboration avec le groupe de terrain, un nouvel outil pour l'évaluation de la satisfaction des usagers inclus a été construit ; celui-ci devait être rempli à chaque passage d'un usager dans une institution membre du Réseau WaB. Ce questionnaire était composé de la CMRS (échelle de motivation de G. De Leon) et de la CSQ-8 (courte échelle de satisfaction relative au secteur de soins, légèrement modifiée pour correspondre au travail en réseau). Le but était de mesurer l'accroissement de la motivation et la satisfaction de l'utilisateur durant les passages dans les différentes institutions du réseau.
- **2016** : un premier relevé statistique a été effectué en août 2016 (s'étalant donc sur une période de septembre 2015 à août 2016) et comprenait 56 usagers. Cependant, l'échantillon était trop petit pour en tirer des statistiques significatives.

En effet, sur les 56 usagers inclus durant la période prise en compte, seuls 47 avaient passé la première évaluation et moins les suivantes. Toutefois, concernant l'échelle de motivation CMRS, on pouvait tout de même constater qu'au temps n°1 (inclusion), la motivation des usagers était dans la moyenne haute (même si le biais de désirabilité sociale n'est pas à négliger). On constatait ensuite quelques fluctuations avant de retrouver une moyenne haute au temps n°3. Il n'a pas été possible d'effectuer des traitements statistiques de type « mesures répétées » ou « ANOVA » à cause de l'échantillon encore trop petit. Concernant le CSQ-8, on pouvait observer une assez bonne satisfaction des usagers inclus.

- **2017** : l'absence de coordination de janvier à août 2017 inclus explique que la nouvelle analyse statistique qui devait avoir lieu n'a pas pu être effectuée. Cependant, à partir de septembre 2017, la coordinatrice, Amélia RAMACKERS, a collecté les données de septembre 2015 à décembre 2017 et a pu en faire une brève analyse et ainsi, dégager quelques résultats.

Sur base du listing des usagers inclus dans le réseau durant la période allant de septembre 2015 à décembre 2017, 125 usagers auraient dû être évalués. Cependant, seuls 80% l'ont été sans pour autant que l'évaluation soit complète et ne donne des résultats significatifs (à savoir le questionnaire en deux parties lors de l'inclusion ainsi qu'une nouvelle évaluation lors d'un passage dans une institution membre). Sur la proportion de 39% d'usagers inclus qui ont passé l'évaluation complète, nous observons 98% d'hommes et 2% de femmes.

La majorité des usagers inclus passent dans une à sept institutions (pas nécessairement différentes) lors de la trajectoire de soins au sein du Réseau WaB.

De plus, l'informatisation des données concernant les usagers inclus depuis la mise en place du réseau (fiche d'inclusion + suivis mensuels) dans la base de données informatiques a démarré.

- **2018** : le groupe de terrain a décidé d'actualiser la procédure d'évaluation ainsi que les outils. L'utilisateur inclus devra remplir, quand il passe dans une institution membre du réseau, le questionnaire de satisfaction tous les trois mois. En plus de ce questionnaire, le groupe de terrain a décidé d'évaluer le trajet de soin de l'utilisateur inclus, après 3, 6 mois et 1 an de son inclusion, grâce à un document permettant d'actualiser les données de la fiche d'inclusion de départ. Pour terminer, grâce aux deux étapes précédentes, l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire de soin de l'utilisateur inclus sera évalué par les professionnels concernés lors des concertations cliniques. Les différents outils se trouvent en **annexes**.
- **2019** : engagement d'une chargée de missions à mi-temps dont la mission principale est l'évaluation du Réseau WaB et essentiellement celle de l'impact du réseau sur la trajectoire de soins des usagers qui en bénéficient. Le Bureau du Réseau WaB a été mandaté par le Comité de Direction en tant que comité de pilotage pour l'évaluation. Cet engagement a permis la création de nouveaux outils à savoir : un document « processus évaluatif du Réseau WaB » reprenant les outils liés à l'évaluation, la charte éthique de l'évaluation du Réseau WaB ainsi qu'une série de questionnaires. Les différents outils se trouvent en **annexes**.
- **2020-2021** : Présentation des premières tendances de l'évaluation grâce à la rédaction de rapports d'évaluation début 2021 et début 2022.
- **2022** : Réflexion et mise à jour des outils de l'évaluation pour la collecte des données de 2022 permettant la publication d'un troisième rapport d'évaluation début 2023.
- **2023** : Récolte de données tout au long de l'année pour permettre la rédaction d'un nouveau rapport d'évaluation début 2024.
- **2024** : Récolte de données tout au long de l'année pour permettre la rédaction d'un nouveau rapport d'évaluation début 2025.

4. Types d'évaluation menée actuellement par le Réseau WaB

Le type d'évaluation, actuellement menée depuis 2015 au sein du Réseau WaB peut être qualifiée d'interne, participative, négociée et humaine à but formatif (fournir de l'information pour améliorer l'action en cours). Les commanditaires sont les financeurs et les acteurs du réseau. Les parties prenantes sont : les usagers inclus et les professionnels du secteur assuétudes (membres ou non du Réseau WaB).

« L'évaluation interne est un processus itératif, voire continu, et interactif. Elle permet aux acteurs et à leurs partenaires de produire une connaissance sur leur propre fonctionnement et de l'intégrer à l'action. Elle cherche à doter les acteurs d'un instrument opérationnel leur permettant de contrôler eux-mêmes les résultats et d'ajuster leurs comportements en conséquence au fur et à mesure du déroulement de leurs activités. En responsabilisant les acteurs sur leurs performances (en termes de procédures mises en œuvre, de résultats et de coûts), l'évaluation interne les incite à entrer dans un processus de gestion de la qualité avec son cycle de diagnostic des dysfonctionnements, de changements organisationnels qui en résultent et de surveillance de leur effet. Cette évaluation favorise le processus d'apprentissage organisationnel et la production d'une forme nouvelle de compétence collective. Elle permet aux acteurs de piloter le dispositif et de vérifier qu'ils ne s'écartent pas de leurs objectifs initiaux. » (Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé (ANAES), *Principes d'évaluation des réseaux de santé*, Paris, 1999).

L'évaluation interne présentée dans ce rapport se structure autour de quatre axes (Contandriopoulos A.P., F. Champagne, et al. (1993). « *L'évaluation dans le domaine de la santé – Concepts et méthodes.* » Bulletin 33 (1) : 12-17) :

- Appréciation de la structure : savoir dans quelle mesure les ressources sont employées de façon adéquate pour atteindre les résultats escomptés.
- Appréciation du processus : évaluer dans quelle mesure les services sont adéquats pour atteindre les résultats escomptés.
- Analyse de l'intervention : étudier la validité de la relation qui existe entre les objectifs de l'intervention et les moyens mis en œuvre.
- Analyse des effets : évaluer l'efficacité d'utilisation des services sur les états de santé pour chacun des sujets soumis à l'intervention.

Selon l'ANAES (Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé, *Principes d'évaluation des réseaux de santé*, Paris, 1999), l'évaluation d'un réseau doit permettre de répondre à six questions d'égale importance :

- 1) Le réseau atteint-il ses objectifs ?
- 2) Quelle est la qualité des processus mis en œuvre et des résultats atteints ?
- 3) Les personnes prises en charge sont-elles satisfaites ?
- 4) Quel est l'apport spécifique de l'organisation en réseau dans le degré d'atteinte des objectifs, la qualité des processus et les résultats ?
- 5) Quels sont les effets indirects, positifs et négatifs, induits par le réseau ?
- 6) Quels sont les coûts engendrés par le réseau ?

Nous tenterons, au sein de ce rapport 2024, de répondre à ces cinq dimensions de l'évaluation grâce aux indicateurs suivants :

- 1) Evaluation de l'atteinte des objectifs.
- 2) Evaluation de la qualité de la prise en charge (processus et résultats).
- 3) Evaluation de la satisfaction des usagers et des professionnels du réseau.
- 4) Evaluation de l'organisation et du fonctionnement du réseau.
- 5) Evaluation économique du réseau.

Notons que pour cette année, il a logiquement été décidé de ne plus faire passer les questionnaires concernant la catégorie "Evaluation de l'impact du Covid19 sur les usagers inclus dans le Réseau WaB".

Pour ce faire, nous avons défini un processus évaluatif pour le réseau (cf. **annexe 1**).

Avant de présenter les tendances observées en 2024, précisons encore qu'un retour de tous les résultats obtenus est réalisé au comité de direction et au groupe de terrain lors de la réunion commune annuelle ainsi qu'au Bureau WaB (comité de pilotage de l'évaluation).

3^{ème} PARTIE : Tendances **2024**

1. Evaluation de l'atteinte des objectifs du Réseau WaB

Il est clair que cette évaluation globale risque de faire transparaître des redondances avec les indicateurs suivants de ce rapport. Néanmoins, afin de répondre à la première question « le réseau atteint-il ses objectifs ? », reprenons le tableau récapitulatif des objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre	Actions mises en œuvre en 2024
Améliorer la prise en charge et le bien-être des usagers de drogues présentant des problématiques complexes et chroniques qui ne trouvent plus d'aide au niveau local.	Elaborer des trajets de soins inédits pour ces usagers lors de 12 concertations cliniques mensuelles itinérantes / an.	1 concertation clinique mensuelle en visioconférence. 11 concertations cliniques mensuelles en présentiel.
	Elaborer, développer, ajuster et actualiser des outils et techniques pragmatiques destinés à perfectionner la coopération et la collaboration entre les membres du réseau.	Outils actualisés si nécessaire tout au long de l'année.
	Informatiser les données concernant les usagers inclus dans le réseau.	En stand-by faute de budget suffisant.
Faciliter la communication, le dialogue interprofessionnel et interinstitutionnel.	Elaborer, développer, ajuster et actualiser des outils et techniques pragmatiques destinés à perfectionner la coopération et la collaboration entre les membres du réseau.	Outils actualisés si nécessaire tout au long de l'année.
	Organiser 10 immersions inter-institutionnelles minimum / an.	Plusieurs immersions réalisées en 2024.
	Organiser 1 journée de formation sur le principe ISA / an.	Non réalisée.
	Organiser 1 réunion commune entre le Comité de Direction et le groupe de terrain / an.	Réunion organisée en avril 2024.
	Organiser 1 journée réunissant référents WaB et directions / coordinations des institutions membres / an.	Non réalisée faute de budget.
	Organiser 1 moment d'échange en fin d'année réunissant l'ensemble du groupe de terrain du réseau.	Moment d'échange entre référents organisé en décembre 2024.
Assurer la formation continue des membres du Réseau WaB.	Organiser 10 immersions inter-institutionnelles minimum / an.	Plusieurs immersions réalisées en 2024.
	Partager les informations reçues par la coordinatrice et la chargée de missions.	Partage continu d'informations + maintien du point « état des lieux de l'offre des partenaires » à l'ordre du jour de chaque concertation.
	Organiser 1 journée de formation sur une thématique choisie par le groupe de terrain / an.	Journée entre référents organisée en novembre 2024.
	Sensibiliser les collègues des référents WaB par des présentations au sein des institutions membres.	4 présentations ont eu lieu auprès des équipes des institutions membres en 2024.

Assurer la formation continue des membres du Réseau WaB (suite)	Organiser des échanges de pratiques sur des thématiques qui questionnent les partenaires du réseau.	Quelques échanges de bonnes pratiques ont été réalisés.
Améliorer la visibilité du Réseau WaB.	Diffuser les outils de concertation.	Diffusion continue des outils.
	Sensibiliser les collègues des référents WaB par des présentations au sein des institutions membres.	4 présentations ont eu lieu auprès des équipes des institutions membres en 2024.
	Présenter, à la demande, le Réseau WaB aux différents réseaux existants en santé mentale et en assuétudes.	Pas de demande des réseaux mais 5 présentations externes ont été réalisées en 2024.
	Entretenir des liens avec les réseaux locaux et assurer la complémentarité du Réseau WaB via des réunions entre coordinateurs de réseau au travers de la Fédito Wallonne.	5 participations de la coordination aux réunions de la Fédito Wallonne.
	Organiser 1 journée de formation ouverte à tous / an.	Non réalisée faute de budget.
	Distribuer les folders actualisés des membres du réseau.	Dès l'actualisation, envoi par mail aux membres du réseau.
	Avoir un site internet lisible, utile et vivant.	En stand-by faute de budget suffisant.
	Rédiger un / des article(s) pour des revues professionnelles et/ou scientifiques afin de développer l'échange de bonnes pratiques en Belgique et à l'étranger.	Pas de rédaction d'article en 2024.
	Participer à des colloques (coordinatrice et chargée de missions).	Coordination : participation à 4 événements / colloques. Chargée de missions : participation à 2 événements / colloques.
Evaluer les services proposés par le Réseau WaB.	Evaluer la satisfaction des usagers inclus dans le Réseau WaB.	46 questionnaires de satisfaction complétés par les usagers inclus.
	Evaluer, entre professionnels du groupe de terrain, l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire de soins de l'utilisateur inclus.	14 évaluations complétées de manière interprofessionnelle.
	Evaluer la satisfaction des professionnels par rapport au déroulement des concertations cliniques et au fonctionnement général du Réseau WaB.	33 questionnaires de satisfaction des référents WaB récoltés.
	Evaluer la satisfaction des professionnels par rapport au déroulement des immersions.	Pas de questionnaires post-immersion complétés par les professionnels.
	Evaluer la satisfaction des « invités » aux concertations cliniques.	18 questionnaires post-observation de la concertation clinique du Réseau WaB récoltés.
	Evaluer la satisfaction des participants lors d'événements organisés par le réseau.	22 questionnaires post-événement (07.11.24) récoltés.

Evaluer les services proposés par le Réseau WaB (suite)	Rédiger un rapport d'évaluation par an	Effectué.
	Maintenir l'engagement d'une chargée de missions pour organiser et coordonner les différentes évaluations du réseau.	Subvention via la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussel
Transposer le modèle de construction et d'intervention du Réseau WaB à d'autres secteurs que celui des assuétudes.	Présenter le Réseau WaB, à la demande, dans divers services intéressés par la méthodologie de celui-ci.	Plusieurs réunions de suivi avec la nouvelle coordination dans le cadre de "Bulle d'ados".
Développer, optimiser et consolider le Réseau WaB.	Organiser 4 comités de direction / an afin de planifier et de coordonner les activités et les responsabilités de chacun dans le développement du réseau.	5 comités de direction organisés en visioconférence.
	Organiser 4 réunions entre la coordinatrice et la chargée de missions minimum / an.	De nombreuses réunions organisées en décembre 2024 entre la chargée de mission et la nouvelle coordinatrice.
	Rédiger 1 rapport d'activités / an.	Effectué.
	Participer à 1 comité d'accompagnement AViQ / an.	Dernier COMAC le 26 mars 2024 en visioconférence
	Tenter d'obtenir la meilleure répartition, en termes de niveau de prise en charge et de zone géographique, parmi les membres du réseau.	Toujours en cours.
	Maintenir l'engagement d'une coordinatrice pour organiser et coordonner les différentes actions du réseau.	Convention 2023-2024 signée en juillet 2023 et arrêté ministériel 2024 reçu en novembre 2024.

Au vu des actions mises en œuvre en 2024, nous pouvons conclure que les missions du Réseau WaB ont été maintenues le plus possible dans l'intérêt des usagers et des intervenants même si, faute de budget suffisant, un impact sur certaines activités est à regretter.

- *Pour plus d'informations concernant les activités du Réseau WaB, nous vous invitons à consulter le rapport d'activités 2024.*

2. Evaluation de la qualité de prise en charge du Réseau WaB

a. Présentation

Le Réseau WaB fonctionne principalement grâce à une concertation clinique mensuelle (cf. "Présentation préalable du réseau") qui regroupe les travailleurs de terrain des institutions partenaires. C'est lors de ces réunions que sont discutées les trajectoires de soins des usagers permettant ainsi leur prise en charge et la continuité de celle-ci.

Cette concertation est un outil innovant créé par le réseau, elle peut donc être considérée comme un référentiel de prise en charge des usagers. Il en est de même pour les différentes procédures élaborées pour la mise en place de ces réunions à savoir :

- Le consentement informé signé par l'utilisateur pour autoriser le partage d'informations entre les institutions membres ;
- La fiche d'inclusion, recueillant une série d'informations sur l'utilisateur, nécessaires à la proposition de son inclusion dans le réseau ;
- La création de deux listings : une file active reprenant les usagers inclus et permettant ainsi leur suivi et un listing dormant dans lequel se retrouvent les usagers dont on a plus de nouvelles depuis plus de 6 mois, les usagers réinsérés et malheureusement, ceux qui sont décédés. Cette file active est "triée" deux fois par an. Il est toutefois possible de réinclure un usager, c'est-à-dire le faire passer du listing dormant à la file active, dès que cela s'avère nécessaire.

Pour permettre une connaissance optimale de ces référentiels aux professionnels membres ou non du réseau, un guide a vu le jour grâce à la collaboration des membres du groupe de terrain (appelés référents WaB). Celui-ci reprend l'ensemble des modalités de fonctionnement du Réseau WaB et est donc très utile pour tout nouveau travailleur qui rejoint le réseau.

De plus, des journées de remise à niveau pour les référents WaB sont organisées sur des thèmes définis par le groupe de terrain. Et pour qu'un maximum de collègues des institutions partenaires soit bien au fait de ce qui se passe au sein du Réseau WaB, la coordinatrice se rend, à la demande, dans ces institutions pour y faire des séances de sensibilisation.

Il est également possible que les collègues des référents WaB viennent assister à une concertation clinique en tant qu'observateur. Les concertations cliniques sont également ouvertes à tout travailleur (dans le respect du secret professionnel) qui serait intéressé de transposer le modèle WaB à d'autres secteurs.

Il est important de préciser qu'il existe une charte éthique de partenariat et un règlement d'ordre intérieur propre au Réseau WaB. Ces documents, signés par tous les référents WaB mandatés, montrent que chacun s'engage à respecter les procédures mises en place.

Concernant l'évaluation et l'adaptation de ces référentiels, un questionnaire de satisfaction est complété par les référents WaB à la fin de chaque année (cf. **annexe 3**). De plus, les journées de remise à niveau permettent de mettre en lumière de nouvelles réflexions. Tout ceci permet donc une adaptation bottom-up de la manière dont fonctionne la concertation clinique et ce, en collaboration avec la coordinatrice et la chargée de missions.

Par contre, actuellement, il n'existe pas d'évaluation / auto-évaluation des pratiques professionnelles en tant que telles. Cependant, des échanges de bonnes pratiques sont régulièrement mis en place. De plus, lors de l'élaboration des trajectoires de soins et des suivis, chaque partenaire peut mettre en avant ses propres pratiques professionnelles et les partager avec les autres membres du groupe de terrain.

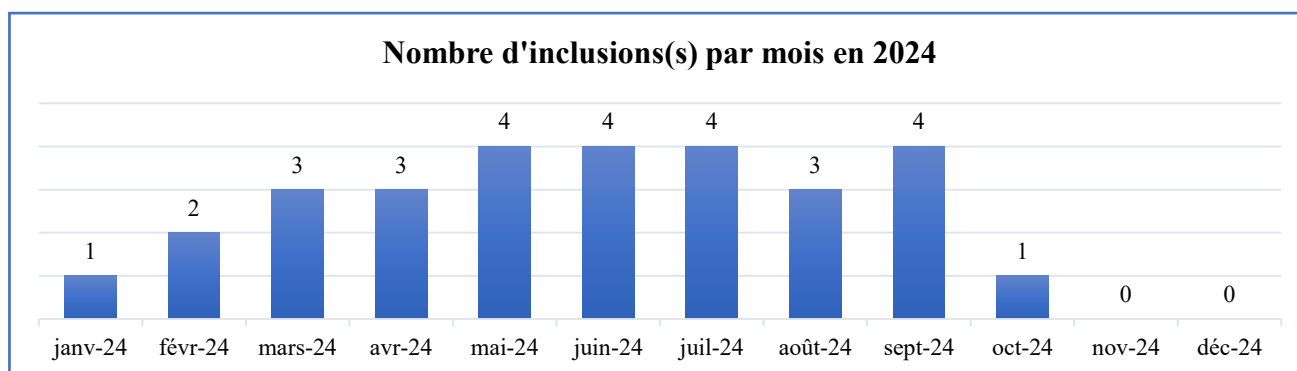
Afin d'évaluer la qualité de prise en charge du Réseau WaB, en plus des [données des concertations cliniques](#), les professionnels, lors des réunions mensuelles, complètent un questionnaire nommé "[évaluation, entre professionnels, de la plus-value du Réseau WaB sur la trajectoire de soins de l'utilisateur inclus](#)" (cf. [annexe 7](#)). Plusieurs questions sont posées afin de tenter de cerner au mieux la plus-value que le Réseau WaB a pu avoir sur les trajectoires de soins des usagers inclus. Ces dernières ont pour fonction de tenter de modifier le comportement des usagers. En effet, certains des usagers inclus dans le Réseau WaB ont pu, entre autres, être réinsérés et au moins, connaître des moments de "pause" dans leur(s) consommation(s).

De plus, des [vignettes cliniques](#) sont réalisées pour également illustrer la qualité de prise en charge du Réseau WaB. Celles-ci décrivent dans un premier temps les trajectoires de soins élaborées par le Réseau WaB tout au long de l'année 2024 pour deux usagers inclus. Ensuite, la plus-value apportée par le réseau dans ces trajets de soins a été mise en avant par le groupe de terrain. Notons que dans le choix des vignettes, les référents ont essayé de sélectionner deux usagers représentant au maximum le type de personnes suivies dans le réseau mais un biais n'est pas à exclure.

b. [Tendances 2024](#)

i. [Concertations cliniques](#)

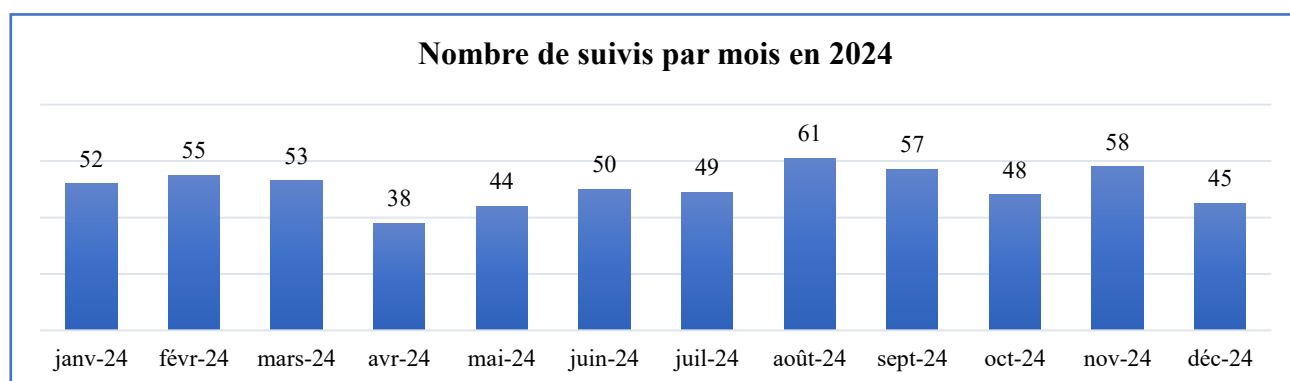
En 2024, le nombre d'inclusions a été de 29 avec une moyenne relative de 2 inclusions et de 2 réinclusions par mois. **Le nombre total d'inclusions depuis la mise en place du réseau est actuellement de 702 usagers.** Comparativement à 2023, nous observons un nombre d'inclusions relativement stable (27 en 2023).



Comme ce fut le cas les dernières années, les inclusions sont assez indépendantes du niveau d'intervention des structures dont elles émanent. De plus, le nombre d'inclusions réalisées n'est pas à lui seul révélateur d'une exploitation optimale du réseau. En effet, des structures qui incluent peu ou pas du tout peuvent être très fréquemment impliquées dans les trajectoires de soins réalisées ; ce qui prouve la bonne utilisation du réseau par l'ensemble de ses membres.

Les **inclusions de l'année 2024 ont pour base 12 institutions sur 28** (comparativement à 8 sur 24 en 2023). Au cours de l'année 2024, le pourcentage concernant la provenance des institutions « incluanes » s'est équilibré puisque nous avons 48% pour Bruxelles et 52% pour la Wallonie. Tout comme durant l'année 2023, aucun des membres adhérents n'a été confronté à une situation nécessitant une inclusion au sein du Réseau WaB. En ce qui concerne les réinclusions pour l'année 2024, elles ont pour base 10 institutions sur 28 (9 sur 24 en 2023).

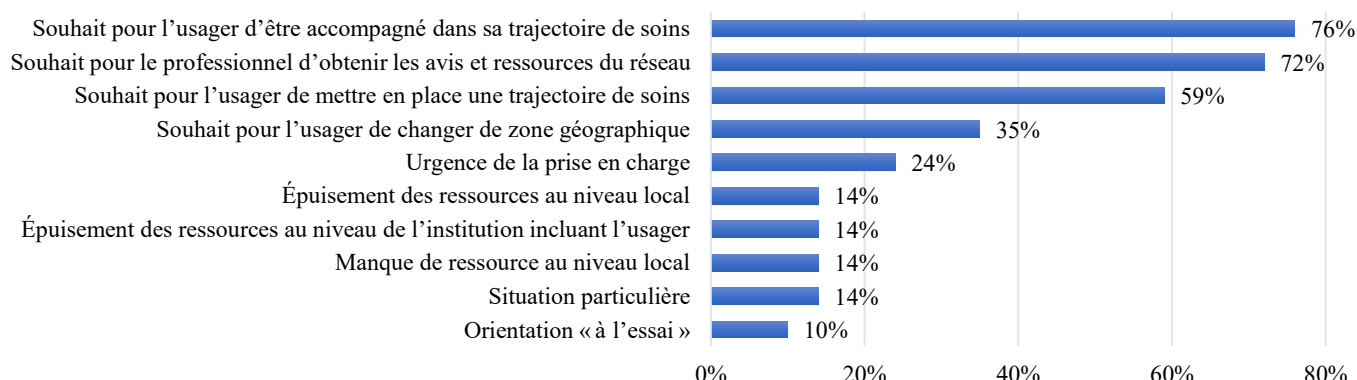
Notons également qu'au-delà de la possibilité d'inclure des usagers dans le Réseau WaB, les référents peuvent évoquer certaines **situations** de manière **anonyme**. C'est le cas par exemple quand ils ont besoin de l'avis ou de conseils du groupe de terrain, en termes d'orientation notamment, mais qu'ils n'ont pas encore pu obtenir le consentement informé signé de la personne concernée. Il peut également s'agir de cas où le profil de l'utilisateur ne nécessite pas une inclusion en tant que telle mais qu'un travailleur se retrouve dans une impasse. **En 2024, 4 situations ont été abordées**, par 4 institutions différentes, **de manière anonyme**. Cela montre que les partenaires profitent des moments de concertation pour faire appel à l'expertise des autres membres. Il s'agit d'un processus d'intervision continu comme à l'origine du fondement du Réseau WaB.



En moyenne, **51 suivis sont discutés chaque mois** en concertation clinique (610 cumulés sur l'ensemble de l'année). Cela représente une légère diminution comparativement à l'année dernière où les données récoltées montraient une moyenne de 54 suivis abordés mensuellement.

Au total, si l'on comptabilise le nombre d'inclusions, de réinclusions et de suivis mensuels, nous pouvons constater qu'en moyenne **55 situations cliniques font l'objet d'une discussion mensuellement**. Ces situations mobilisent une vingtaine d'intervenants issus des 28 structures actuellement membres du réseau. En outre, précisons également que, dans le cadre de l'élaboration de trajets de soins, des services et institutions, non membres du réseau, sont également sollicités, impliqués et mobilisés. En effet, le fonctionnement du Réseau WaB est différent d'un fonctionnement en vase clos car celui-ci est non-concurrentiel entre ses membres mais aussi vis-à-vis de l'extérieur afin de mobiliser l'ensemble des ressources qui s'ouvre à l'utilisateur inclus.

Motifs d'inclusion des usagers inclus en 2024



Nous constatons qu'en 2024, le **principal motif d'inclusion** est le **souhait pour l'utilisateur d'être accompagné dans sa trajectoire de soins** (76%) et ensuite, le **souhait pour le professionnel d'obtenir les avis et ressources du réseau** (72%). Ceci permet d'appuyer le fait que les bénéficiaires du Réseau WaB sont les usagers inclus mais également les intervenants qui peuvent profiter de l'expertise des membres pour être aidé dans des situations plus complexes.

A titre informatif, en 2023, les premiers motifs d'inclusion étaient également **l'accompagnement de la trajectoire de soins demandé par l'utilisateur** (70%) ainsi que le **souhait pour le professionnel d'obtenir les avis et ressources du réseau** (52%).

- *Pour plus de détails quant à la répartition des inclusions / réinclusions entre les partenaires du Réseau WaB ; à la représentativité de ceux-ci aux concertations cliniques et au profil des usagers inclus, nous vous invitons à consulter le rapport d'activités 2024.*

ii. Evaluation, entre professionnels concernés, de la plus-value du Réseau WaB sur la trajectoire de soin des usagers inclus

En 2024, **14 questionnaires** (18 en 2023) permettant d'évaluer la plus-value du Réseau WaB sur la trajectoire de soins des usagers ont été complétés par les professionnels lors des concertations cliniques mensuelles (cf. **annexe 7**). Notons que la notion d'impact utilisée jusque 2023 a été remplacée par la notion de plus-value. En effet, il y a une multitude de variables qui entrent en jeu dans le cadre du parcours des usagers. WaB joue un rôle mais est aussi un observateur particulier qui peut délivrer une photographie plutôt que de s'attribuer des résultats positifs ou négatifs dont il serait le "responsable" en termes d'impact.

Il existe plusieurs temps de passation de ce questionnaire à savoir :

- **Temps 0** : Minimum 6 mois après l'inclusion de l'utilisateur dans le Réseau WaB.
- **Temps 1** : Minimum 1 an après le temps 0.

Le nombre de questionnaires récoltés pour chacun des temps est le suivant :

- **Temps 0** : 11 questionnaires.
- **Temps 1** : 3 questionnaires.

Comme en 2023, au niveau de l'analyse, il a été décidé de tenir compte de l'ensemble des questionnaires complétés peu importe le temps de passation, contrairement aux années précédentes.

Ces questionnaires sont complétés par les professionnels lors des concertations cliniques mensuelles. Cela nécessite donc la présence des référents concernés par l'évaluation ainsi que le temps nécessaire à la passation de ces questionnaires. Il n'est donc pas toujours évident de réunir ces conditions, ce qui explique le nombre de questionnaires complétés. Restons donc prudents sur les résultats obtenus en raison du nombre de questionnaires récoltés et analysés. Il s'agit essentiellement de chiffres indicatifs d'une situation à un instant donné.

➤ **Capacité d'autonomie, d'abstinence et d'insertion de l'utilisateur**

○ **Capacité d'autonomie de l'utilisateur**

Il est intéressant de commencer par définir ce que l'on entend par autonomie. Selon le dictionnaire, *l'autonomie désigne la capacité d'un individu à se gouverner soi-même, selon ses propres règles.*

En moyenne, les **usagers** du Réseau WaB ayant été évalués en 2024 sont **considérés**, par les professionnels, comme **autonomes** à **56%**.

Dans cette catégorie, on rencontre différents types de profil d'utilisateurs. Dans les commentaires, les référents WaB ont mis en avant, comme en 2023, que certains bénéficiaires sont, dès le départ, assez autonomes au niveau de leurs démarches. Par contre, d'autres ont réellement besoin d'un accompagnement dans leur suivi. Et dans ce cas, les institutions du Réseau WaB dans lesquels ils se trouvent peuvent être d'une grande utilité, au niveau de l'accompagnement mais également dans l'apprentissage d'une certaine autonomie.

○ **Capacité d'abstinence de l'utilisateur**

Commençons également par donner la définition de la notion d'abstinence. Selon le dictionnaire, *l'abstinence désigne un renoncement volontaire et durable de toute consommation de produits afin d'éliminer les problèmes liés à la dépendance.*

Les **usagers** du Réseau WaB ayant été évalués en 2024 sont **considérés**, en moyenne, par les professionnels, comme **abstinents** à **40%**.

Dans cette rubrique, les pourcentages récoltés peuvent aller de 0% à 100%, peu importe le lieu où l'utilisateur se trouve et le temps de passation. Selon les référents WaB, le fait pour un utilisateur d'être dans une structure du réseau le cadre souvent et lui permet de diminuer voire de stopper sa consommation. Malheureusement, il a été, à plusieurs reprises, mis en avant que certains utilisateurs rechutent dès leur sortie d'une institution.

○ **Capacité d'insertion de l'utilisateur**

Selon le dictionnaire, *l'insertion désigne le processus permettant l'intégration d'un individu au sein du système socio-économique par l'appropriation des normes et règles de ce système.*

En moyenne, les **usagers** du Réseau WaB ayant été évalués en 2024 sont **considérés**, par les professionnels, comme **insérés** à **46%**.

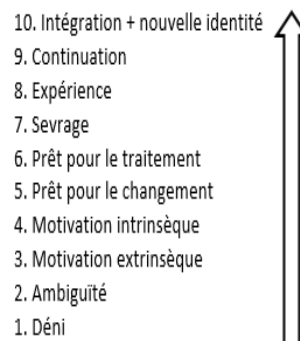
Dans cette catégorie, les pourcentages peuvent également être très variables d'un utilisateur à l'autre. Les référents WaB ont mis en avant, à travers les commentaires, que parfois, le fait d'être dans une période d'abstinence facilite l'insertion dans la société voire la réinsertion du bénéficiaire.

➤ Stades motivationnels (George De Leon)

Comme en 2023, il semblait pertinent de pouvoir avoir un aperçu du stade motivationnel (approche théorique sur laquelle est basée le Réseau WaB) dans lequel se situe l'utilisateur au moment où les professionnels l'évaluent. Ce sont des données retranscrites à titre informatif. Il s'agit en effet d'une photographie de la situation au moment de l'évaluation.

Sur les 14 usagers évalués :

- 2 usagers ➔ Stade 2 – Ambiguïté
- 5 usagers ➔ Stade 3 – Motivation extrinsèque
- 3 usagers ➔ Stade 4 – Motivation intrinsèque
- 2 usagers ➔ Stade 6 – Prêt pour le traitement
- 2 usagers ➔ Stade 8 – Expérience

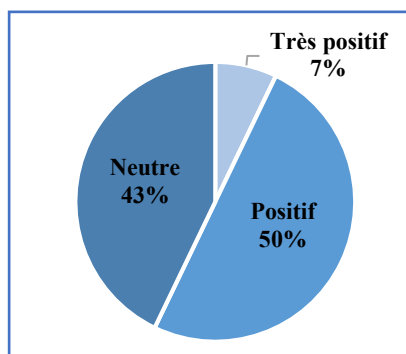


Nous pouvons en conclure que le Réseau WaB prend en charge des usagers se trouvant à des niveaux différents (du stade 2 à 8). Son champ d'action peut être considéré comme large et les structures qui le composent sont complémentaires, ce qui permet la prise en charge d'une grande diversité de profil. La nécessité de l'existence du Réseau WaB ne semble donc plus à prouver.

➤ Plus-value du travail du Réseau WaB

Dans cette partie, il a été demandé aux professionnels concernés d'estimer la plus-value qu'a eu le Réseau WaB (de très négatif à très positif) sur la situation socio-administrative, la consommation, la situation médicale, la situation psychologique, la situation familiale et relationnelle et la trajectoire de soins globale de l'utilisateur inclus.

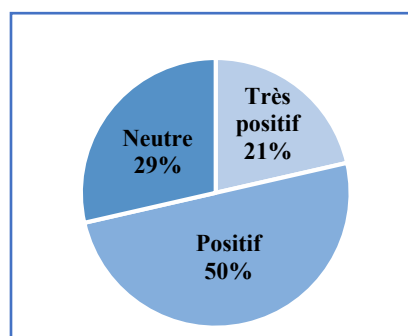
○ Situation socio-administrative



Dans 57% **des cas**, les professionnels ont estimé que le Réseau WaB a eu une **plus-value positive voire très positive** sur la situation administrative des usagers, le reste des réponses étant neutre.

Au niveau des commentaires laissés par les professionnels pour justifier les réponses positives, on retrouve le fait qu'un usager arrivé dans une institution du réseau ait pu remettre toute sa situation en ordre ou mettre en place un administrateur de biens.

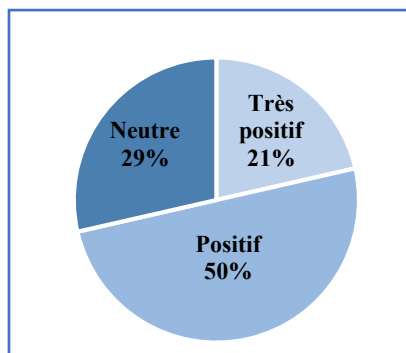
○ Consommation



Dans cette rubrique, nous pouvons relever **71% de positif voire très positif**, ce qui permet de mettre en avant que le Réseau WaB semble avoir une bonne influence sur la consommation des usagers inclus.

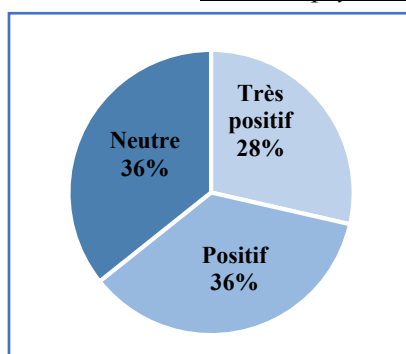
Dans les justifications des avis positifs des référents, nous retrouvons surtout la mise à distance, la limitation voire l'arrêt du produit grâce à la prise en charge via le réseau.

o Situation médicale



Pour cette catégorie, nous constatons **71% de positif voire très positif**. Nous pouvons donc en déduire que souvent, le Réseau WaB joue un rôle dans l'évolution médicale des usagers notamment par l'aide dans la remise en ordre d'un traitement.

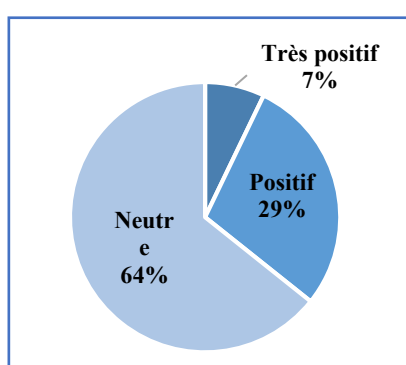
o Situation psychologique



Nous constatons que **dans 64% des situations**, la plus-value du Réseau WaB sur la situation psychologique des usagers inclus a été jugée **positive voire très positive** par les professionnels.

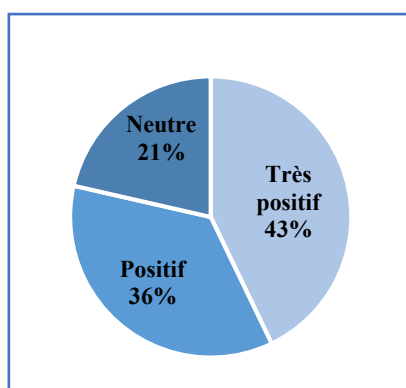
Ces derniers mettent en avant dans leurs commentaires, la possibilité pour les usagers, une fois inclus et pris en charge par le réseau, d'avoir du soutien supplémentaire ou de savoir à qui s'adresser en cas de problèmes.

o Situation familiale et relationnelle



Concernant la plus-value du Réseau WaB sur la situation familiale et relationnelle des usagers inclus, les **réponses neutres prédominent (64%)** complétées par le positif. Un travail peut être effectué par le réseau pour améliorer ou reconstruire les relations sociales de l'utilisateur mais il est nécessaire que ce dernier soit avancé dans sa trajectoire de soins, ce qui peut expliquer ces résultats essentiellement neutres.

o Trajectoire de soins globale



Dans cette rubrique, nous observons que dans une **majorité des situations (79%)**, les professionnels estiment que le Réseau WaB a eu une **plus-value positive voire très positive** sur la trajectoire de soins de l'utilisateur. Notons également qu'il n'y a eu aucune plus-value négative ou très négative mentionnée parmi l'ensemble des questionnaires complétés.

Les commentaires des professionnels pour justifier ces résultats sont notamment que le Réseau WaB a permis à certains usagers, comme en 2023, de créer du lien avec les équipes, d'être encadré et soutenu ce qui a pu faciliter la mise en place et la réalisation des trajectoires de soins.

➤ **Intérêt/pertinence que l'utilisateur soit inclus dans le Réseau WaB**

Pour terminer, il a été demandé aux intervenants de terrain d'essayer de noter l'intérêt et la pertinence que l'utilisateur fasse actuellement partie du Réseau WaB.

La **moyenne obtenue concernant les usagers évalués par les professionnels est de 88%**. Ce chiffre semble très **parlant** de lui-même.

En ce qui concerne les commentaires mis en avant par les professionnels, ils sont comparables à ceux des années précédentes. En effet, le maintien des usagers en fin de parcours au sein du réseau permet de les suivre et d'intervenir rapidement en cas de rechute ou autres problèmes. Il est également rassurant pour l'utilisateur de savoir qu'il continue à être suivi, il sait de ce fait à qui s'adresser s'il rencontre des difficultés. Cela permet de garder un lien. De plus, pour les usagers qui sont en début de parcours ou qui ne sont pas encore prêts à l'entamer, il y a là aussi un intérêt à les garder inclus pour continuer à créer une accroche et pour travailler la mise en place d'une trajectoire de soins. Toutefois, il est également important de rester attentif à ce que certains bénéficiaires ne saturant pas le réseau avec leurs multiples demandes pour éviter un épuisement des membres du Réseau WaB.

iii. Vignettes cliniques

a) Richard

Richard (52 ans) est inclus dans le Réseau WaB par **le Home Baudouin** en collaboration avec **Syner'Santé** en février 2024. Au moment de son inclusion, il héberge au **Home Baudouin** et n'a pas beaucoup de réseau autour de lui. Il consomme énormément d'alcool et depuis quelques temps, le **Home Baudouin** a mis en place un suivi avec **Syner'Santé**. Il a un projet **Transition** et **Espérance**. Finalement, en mars 2024, il effectue d'abord un sevrage au **CHU Tivoli**. Ce n'est pas facile pour lui mais il tient le coup. En avril 2024, Richard entre à l'**Espérance** pour sa postcure. Ça se passe bien pour lui et **Syner'Santé** lui rend visite de temps en temps. En août 2024, l'**Espérance** nous informe que son travail sur lui évolue bien même s'il reste fragile. Fin novembre 2024, Richard est toujours à l'**Espérance**. Son projet de sortie se met en place. Une concertation avec **Syner'Santé** et l'**Espérance** est d'ailleurs prévue à ce sujet. Il envisage un logement de transition ou un appartement supervisé avant de probablement retourner vivre au Rwanda.

Plus-value du Réseau WaB selon les partenaires : Le but de l'inclusion était de pouvoir créer du réseau autour de Richard car vu ses consommations, un filet de sécurité semblait indispensable en cas de rechute. De plus, il est assez fragile au niveau psychologique et le fait de faire partie du réseau lui permet de se sentir soutenu, ce qui l'aide à tenir le coup. Les partenaires peuvent plus facilement, grâce au réseau, collaborer autour de sa situation. Et cette collaboration a permis de mettre en place une trajectoire de soins et de suivre son évolution au fil des mois.

b) Lucas

Lucas (31 ans) est inclus dans le Réseau WaB par **Transit** en mars 2024. Concernant son parcours institutionnel antérieur, début 2023, il est hospitalisé au **CHU Tivoli** et ensuite, il commence le programme de **Trempline** mais il décide de partir au bout de 4 mois. Il retourne ensuite au **CHU Tivoli** et fin 2023, il tente le **Solbosch**. Malheureusement, il reconsomme et doit quitter la structure. Début 2024, il intègre **Fond'Roy** et rechute également. Au moment de son inclusion, en mars 2024, il héberge à **Transit**. Il est demandeur de mettre en place un nouveau trajet de soins mais est influençable. Il souhaite retourner au **CHU Tivoli** et ensuite au **Solbosch**. Le groupe de terrain pense également lui proposer de prendre contact avec la **Clinique de la Forêt de Soignes** et **Ellipse**, ce qu'il ne fera pas.

Fin mars 2024, son hébergement se termine à **Transit** et Lucas ne donne plus beaucoup de nouvelles. Sa consommation est très présente et il se dégrade physiquement, de manière inquiétante. Il refait un hébergement à **Transit** début juin 2024. Il en profite pour reprendre un rendez-vous au **CHU Tivoli** mais ne l'honore. En juillet 2024, il repasse à **Transit**, consomme toujours beaucoup mais il s'accroche à son projet de soins. Il a obtenu un nouveau rendez-vous au **CHU Tivoli** et cette fois, il s'y rend. Au mois d'août, il est sur leur liste d'attente. Il a toujours en tête d'ensuite retourner au **Solbosch**. Début septembre 2024, il héberge encore une fois à **Transit** et entre, en ligne directe, au **CHU Tivoli**. Pendant son sevrage, il obtient un rendez-vous au **Solbosch** mais n'y pas et ne revient pas non plus à l'hôpital. Il se présente alors à **Transit** et est en rechute. L'idée de lui proposer un suivi avec **Transit Rue** ou **Syner'Santé** émerge mais ne se concrétise pas. Finalement, fin novembre 2024, Lucas réintègre le **CHU Tivoli** avec le même projet **Solbosch** (date d'entrée prévue). Mais, après 10 jours de cure, il quitte l'hôpital sur un coup de tête pour aller reconsommer. Fin décembre 2024, il est en hébergement à **Transit** en rechute massive.

Lors de la passation, en novembre 2024, de l'évaluation le concernant, les professionnels ont mis en avant que la plus-value du travail du réseau sur sa trajectoire de soins globale était très positive. Selon ces derniers, les trajets de soins mis en place le maintiennent probablement en vie.

Plus-value du Réseau WaB selon les partenaires : Le groupe de terrain a mis en avant que sans le travail du Réseau WaB, Lucas ne serait peut-être plus en vie. En effet, la problématique de consommation est très conséquence chez lui et son profil ne permet pas toujours de se rendre compte de sa situation. La collaboration des partenaires permet de lui proposer des pistes d'orientation les plus adaptées possibles. De plus, il y a une continuité dans le suivi même si des incidents dans son parcours peuvent survenir. Enfin, le travail en réseau permet de ne pas s'épuiser et d'avoir un relais car Lucas a tendance à multiplier les échecs et à mettre à mal ses projets. La réflexion en concertation permet de trouver des alternatives.

c. Conclusion

Les données des concertations cliniques nous permettent de conclure que les partenaires du Réseau WaB continuent à se mobiliser afin que le réseau fonctionne de manière optimale, permettant ainsi de prendre en charge de nouveaux usagers tout en continuant le suivi de ceux déjà inclus (702 depuis la création du Réseau WaB). Nous pouvons également mettre en avant que les liens qu'entretiennent les référents WaB entre eux permettent une qualité de prise en charge efficace car des trajets de soins sont continuellement proposés aux usagers inclus. Enfin, rappelons que la qualité du processus (concertation clinique) est prouvée car le Réseau WaB et son outil innovant ont souvent été cités et validés comme bonne pratique.

Concernant l'évaluation de la plus-value du Réseau WaB, entre professionnels concernés, sur la trajectoire de soins des usagers inclus, nous pouvons mettre en avant la réflexion continue liée à ce questionnaire. Celle-ci nous a déjà permis de l'améliorer et des changements ont encore été opérés cette année concernant notamment la dénomination même de ce document (remplacement de la notion d'impact par celle de plus-value). Notons qu'il est rassurant de constater, comme en 2023, des résultats positifs pour les catégories "consommation" et "trajectoire de soins" qui sont des items essentiels du travail effectué par le réseau. On observe également du positif pour la rubrique "situation psychologique" et "situation médicale". Le fait de se sentir entouré et soutenu joue probablement un rôle dans ces résultats. Retenons également que de manière générale, il n'y a pas de négatif mis en avant concernant la plus-value du Réseau WaB dans les différentes rubriques analysées. Enfin, la pertinence de garder un usager inclus dans le réseau, quel que soit le stade motivationnel dans lequel il se trouve, ne fait aucun doute au vu des résultats obtenus.

Pour ce qui est des deux vignettes cliniques, il est indéniable que celles-ci ajoutent une plus-value à cette évaluation de la qualité de la prise en charge du Réseau WaB. En effet, elles permettent d'illustrer concrètement le travail du réseau et elles apportent des données qualitatives en plus du quantitatif. Le suivi des situations en concertation permet une traçabilité du parcours de soins. Les référents WaB peuvent donc s'appuyer là-dessus pour tirer les enseignements du passé et en tenir compte lors de la proposition de nouvelles trajectoires.

3. Evaluation de la satisfaction des usagers et des professionnels du Réseau WaB

a. Usagers

i. Présentation

Commençons par mettre en avant les moyens de communication existants pour faire connaître le Réseau WaB auprès des usagers. Tout d'abord, chaque travailleur des institutions partenaires est susceptible de pouvoir expliquer à un usager en quoi consiste le Réseau WaB, d'autant plus si ce dernier est pressenti pour y être inclus. Ensuite, plusieurs outils ont été créés pour faciliter cette communication autour du réseau dont le folder et le consentement informé. La passation des évaluations est également le moment de rappeler à l'utilisateur l'existence et le fonctionnement du Réseau WaB. Pour terminer, un site internet (www.reseauwab.be) est à disposition.

Comme expliqué dans la première partie « **présentation préalable du réseau** », l'inclusion d'un usager n'est pas volontaire, elle est effectuée à l'initiative d'un travailleur de terrain. Les usagers peuvent être inclus selon différents critères définis en collaboration avec les référents WaB. Ils ont évolué dans le temps et fin 2022, le groupe de terrain a encore affiné ces motifs qui sont à présent au nombre de dix :

- Manque de ressource au niveau local.
- Epuisement des ressources au niveau local.
- Epuisement des ressources au niveau de l'institution incluant l'utilisateur.
- Urgence de la prise en charge.
- Souhait pour l'utilisateur de mettre en place une trajectoire de soins.
- Souhait pour l'utilisateur d'être accompagné dans sa trajectoire de soins entamée (aide à la réalisation du projet, continuité dans la prise en charge, ...).
- Souhait pour l'utilisateur de changer de zone géographique.
- Souhait pour le professionnel d'obtenir un avis et de bénéficier des ressources du réseau afin d'orienter / prendre en charge l'utilisateur (orientation et prise en charge cohérente avec les besoins de la personne, élargir les possibilités en terme de prise en charge, proposer d'autres trajectoires de soins que celles connues, ...).
- Orientation "à l'essai" (collaboration entre institutions différentes si profil d'utilisateur non "classique").
- Situation particulière (profils "incasables", psychiatriques, situation médicale particulière, usagers ayant fait le tour des institutions partenaires, ...).

Par contre, il n'existe pas de critères d'exclusion. Une fois que l'utilisateur est inclus dans le Réseau WaB, il y reste (sauf si lui-même décide de se retirer en signant l'annulation du consentement informé). Si l'utilisateur ne donne plus de nouvelles ou se réinsère, il est alors mis dans un listing différent de la file active nommé listing "dormant". Si un professionnel a, à nouveau, des nouvelles de l'utilisateur en question, il est alors remis dans la liste active.

Dans le fonctionnement du Réseau WaB, même si l'utilisateur est bien évidemment à la base du projet, il n'est pas prévu que celui-ci participe aux concertations cliniques. Toutefois, il peut transmettre, par l'intermédiaire du professionnel qui l'inclut, ses préférences en termes de trajectoires de soins. Il est important de savoir que celui-ci est toujours libre d'accepter ou non la/les piste(s) élaborée(s) par les référents WaB, d'autres trajectoires de soins pouvant être envisagées lors d'une concertation ultérieure.

Comme mis en avant dans le point « **Historique de l'évaluation** », depuis la création du Réseau WaB, plusieurs tentatives de mesures de la satisfaction des usagers inclus ont eu lieu (décembre 2010, février 2012, 2015 et 2018) avec un résultat parfois mitigé. Mais ces dernières années, il y a eu une réelle volonté d'intensifier la mission d'évaluation du Réseau WaB avec, entre autres, l'engagement en juillet 2019 d'une chargée de missions à mi-temps.

Depuis début 2019, un nouveau [questionnaire de satisfaction](#) (cf. [annexe 6](#)) est soumis aux usagers inclus dans le Réseau WaB. L'objectif de cette évaluation est double et consiste à :

- Améliorer la prise en charge personnelle au sein du Réseau WaB ;
- Améliorer les trajets de soins mis en place lors de concertations cliniques entre les partenaires du Réseau WaB.

Il a été décidé de sélectionner les usagers devant compléter ce questionnaire en fonction de certains critères :

- Être inclus dans le Réseau WaB depuis minimum 3 mois.
- Avoir des nouvelles de l'utilisateur via une institution partenaire à savoir qu'il passe dans une de ces institutions ou qu'il y soit pris en charge.

La raison du premier critère est d'avoir un recul de quelques mois sur la trajectoire de soins mise en place et son efficacité. En ce qui concerne le deuxième critère, il semble évident car sans nouvelle de l'utilisateur, il est impossible de lui faire compléter le questionnaire de satisfaction.

Notons que depuis début 2020, il est également demandé à l'utilisateur ayant complété un premier questionnaire d'en compléter un tous les six mois (pour autant que le réseau ait toujours de ses nouvelles).

Rappelons également que pour être au plus proche de la réalité et pour que la comparaison entre plusieurs usagers soit la plus égale possible, il nous a paru nécessaire, en 2022, d'uniformiser et d'ajuster la nomination des différents de passation. En effet, certains usagers sont suivis très régulièrement par le Réseau WaB alors que d'autres peuvent ne plus donner de nouvelles pendant plusieurs mois d'affilée. Dans ce dernier cas, si nous prenons l'exemple du questionnaire post 6 mois, celui-ci peut être complété après une période bien plus longue que 6 mois.

- Temps 0 : Minimum 3 mois après l'inclusion de l'utilisateur dans le Réseau WaB.
- Temps 1 : Minimum 6 mois après le temps 0.
- Temps 2 : Minimum 6 mois après le temps 1.
- Temps 3 : Minimum 6 mois après le temps 2.
- Temps 4 : Minimum 6 mois après le temps 3.
- Temps 5 : Minimum 6 mois après le temps 4.

ii. Tendances 2024

En 2024, **45** questionnaires de satisfaction (cf. **annexe 6**) ont été complétés par les usagers inclus (43 en 2023) : **24** au temps 0, **6** au temps 1, **7** au temps 2, **5** au temps 3, **2** au temps 4 et **1** au temps 5. Il est important de préciser que ce ne sont pas les mêmes usagers qui ont rempli les questionnaires aux 6 moments analysés ci-dessous.

Nous pouvons déjà constater que deux questionnaires supplémentaires (45) ont pu être récoltés en 2024 comparativement à 2023 (43). De ce fait, nous avons un échantillon légèrement plus grand mais ce dernier reste à considérer avec prudence.

A ce propos, il est important de mentionner qu'en 2023, une réflexion a eu lieu concernant l'analyse de ces questionnaires. En effet, les années précédentes, chaque temps de passation était analysé de manière distincte, ce qui rendait l'échantillon souvent très petit et donc, peu représentatif. De ce fait, l'idée de prendre en compte l'ensemble des questionnaires récoltés, peu importe le temps de passation, pour en tirer des statistiques nous a semblé plus judicieuse.

Toutefois, avant d'exposer les résultats obtenus grâce aux 45 questionnaires, voici un tableau reprenant la comparaison entre l'analyse des questionnaires récoltés uniquement aux temps 0 (24), ceux des temps 1, 2 et 3 (21) et ceux tout temps confondus (45).

	T0 (24)	T1-T2-T3-T4-T5 (21)	TOUT (45)
« Je sais que je suis inclus dans le Réseau WaB »	Oui : 96%	Oui : 100%	Oui : 98%
« Par rapport à l'aide apportée, je suis ... »	Assez content voire très content : 91%	Assez content voire très content : 90%	Assez content voire très content : 91%
« Je pense que la qualité de l'aide reçue a été ... »	Bonne voire excellente : 86%	Bonne voire excellente : 85%	Bonne voire excellente : 86%
« Difficultés rencontrées dans la trajectoire de soins? »	Oui : 50 % Non : 50 %	Oui : 24 % Non : 76 %	Oui : 38 % Non : 62 %
« Preneur d'une nouvelle trajectoire en cas d'échec ? »	Oui : 100 % Non : -	Oui : 100 % Non : -	Oui : 100 % Non : -
« Déjà parlé du réseau à une connaissance? »	Oui : 25 % Non : 75 %	Oui : 48 % Non : 52 %	Oui : 36 % Non : 64 %

Nous pouvons constater que quel que soit les coups de sonde effectués, les résultats obtenus sont assez similaires. Ce n'est donc pas parce que les usagers sont depuis un certain temps dans le réseau que leur satisfaction diminue. Relevons juste que pour les difficultés rencontrées dans la trajectoire, on observe que le pourcentage de « oui » diminue avec le temps, ce qui est un résultat positif.

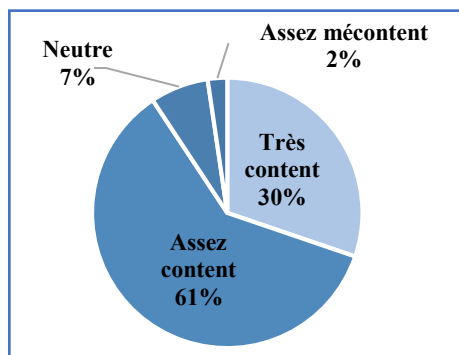
Relevons encore que de manière générale, les résultats obtenus en 2024 sont similaires à eux de 2023 même si ce ne sont pas les mêmes usagers qui complètent les questionnaires d'une année à l'autre.

Passons à l'analyse plus détaillée de la dernière colonne du tableau ci-dessus :

1. « Je sais que je suis inclus dans le Réseau WaB »

Pour cette question, **98% des usagers interrogés ont répondu OUI** à cette question (100% en 2023). Notons que même si les usagers semblent au fait de leur inclusion dans le réseau, la passation de ces questionnaires de satisfaction reste l'occasion de leur rappeler ce qu'est le Réseau WaB, en quoi consiste son rôle et sa mission ainsi que le fait qu'un consentement éclairé a été signé de leur main mais qu'ils peuvent à tout moment l'annuler et donc, se retirer du Réseau WaB.

2. « Par rapport à l'aide apportée par le Réseau WaB en général, je suis... » :



91% usagers sont assez contents voire très contents de l'aide apportée par le réseau (93% en 2023).

Voici quelques explications données :

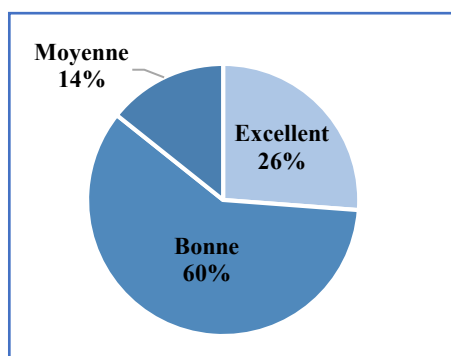
"Très content" :

- "On m'accompagne et on m'aide au besoin"
- "Je peux avoir de l'aide si je suis en difficulté"

"Assez content" :

- "J'ai un retour de ce qui est discuté en réunion"
- "Le réseau me permet d'avancer plus vite dans mes démarches"
- "Dans des moments de vie compliqués, le réseau a répondu plusieurs fois présent"

3. « Je pense que la qualité de l'aide reçue dans le Réseau WaB a été... » :



Nous pouvons constater que **86%** des usagers ayant complété le questionnaire de satisfaction **trouvent que la qualité de l'aide reçue par le Réseau WaB est bonne voire excellente** (83% en 2023).

Comme l'année passée, nous pouvons affirmer qu'**aucune réponse négative** n'a été donnée par les usagers.

Voici quelques commentaires explicatifs :

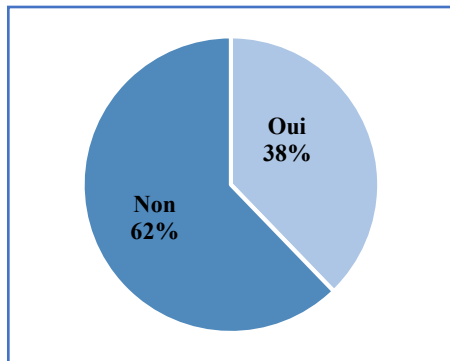
"Excellent" :

- "J'ai été encadré et encouragé dans mon parcours de soins"
- "Mes choix ont été pris en compte"

"Bonne" :

- "Soutien, direction, bonne compréhension de mes difficultés"
- "On m'a toujours aidé en toutes circonstances"

4. « Avez-vous rencontré des difficultés dans votre trajectoire de soins ? » :



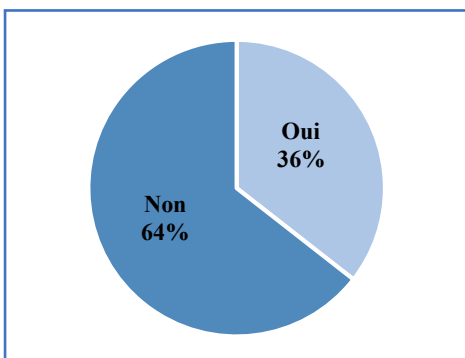
62% des usagers ayant rempli le questionnaire affirment ne pas avoir rencontré de difficultés particulières dans leur trajectoire de soins. Nous constatons une amélioration des résultats par rapport à 2023 (51%).

Dans tous les cas, les difficultés pouvant être rencontrées par les usagers interrogés ne sont jamais liées au Réseau WaB dans son ensemble, même si une institution du réseau peut parfois être visée.

5. « En cas d'échec, je serais preneur d'une nouvelle trajectoire de soins proposée par le Réseau WaB » :

Pour cette question, nous observons que **100% des usagers seraient preneurs que le Réseau WaB leur propose une nouvelle trajectoire de soins en cas d'échec** (91% en 2023).

6. « J'ai déjà parlé à une de mes connaissances du Réseau WaB » :



Dans cette rubrique, nous constatons que dans **36% des cas, les usagers interrogés ont parlé du Réseau WaB à une connaissance.** Une diminution des pourcentages par rapport à 2023 (48%) peut être constatée.

Voici quelques raisons invoquées :

- "*Orienter des connaissances vers un parcours de soins*"
- "*Faire connaître le réseau*"
- "*Aider des personnes à être soutenue lors d'une rechute*"

iii. Conclusion

En 2024, le nombre de questionnaires recueillis est quasi similaire à 2023. La prudence reste toutefois de mise au niveau de la fiabilité des résultats obtenus sur un échantillon de 45 questionnaires. Et dans le but d'obtenir des résultats les plus proches de la réalité, il a été décidé d'analyser l'ensemble des données recueillies indépendamment des temps de passation, comme en 2023.

Concernant la satisfaction des usagers inclus dans le Réseau WaB, nous pouvons mettre en évidence que les usagers évalués semblent très au fait de leur inclusion dans le réseau. Les données 2024 permettent de conclure que les usagers inclus sont majoritairement très / assez contents de la qualité de l'aide apportée par le Réseau WaB. En effet, nous constatons que tous les usagers questionnés seraient preneurs d'une nouvelle trajectoire de soins proposée par le réseau. Ceci prouve, à nouveau, le bien-fondé et l'intérêt du Réseau WaB.

b. Professionnels

i. Présentation

Il existe également plusieurs moyens de communication pour faire connaître le Réseau WaB auprès des professionnels. Tout d'abord, des événements, journées d'études et présentations dans différentes institutions sont régulièrement organisées. Il est aussi envisageable pour tout travailleur/service/institution de demander à participer en tant qu'observateur à une concertation clinique du réseau pour bien en saisir le fonctionnement. De plus, plusieurs outils ont été créés pour faciliter la communication autour du Réseau WaB : folder, guide du Réseau WaB, cadastre des institutions partenaires et un site internet (www.reseauwab.be).

Les référents WaB, membres du groupe de terrain, sont à la base de la création du Réseau WaB. Il s'agit de l'approche bottom up, réseau construit par et pour les intervenants de terrain. Tout ce qui concerne la construction et le fonctionnement du réseau est réalisé avec la collaboration du groupe de terrain et ensuite avalisé ou non par le comité de direction. Les membres du groupe de terrain sont rémunérés par leurs institutions respectives lorsqu'ils participent aux concertations mensuelles. Aucune indemnité pour les professionnels n'est prévue par les subsides alloués au Réseau WaB.

Comme détaillé dans la partie « **Historique de l'évaluation** », des mesures de la satisfaction des professionnels ont déjà été réalisées (en 2009 et février 2012) et le sont encore actuellement même si une période creuse a pu être constatée entre 2012 et 2019.

Tout comme pour la satisfaction des usagers, il y a eu, ces dernières années, une réelle volonté d'intensifier la mission d'évaluation du Réseau WaB.

Depuis 2019, plusieurs questionnaires de satisfaction à destination des professionnels ont été élaborés et sont donc régulièrement complétés par les travailleurs concernés. Il s'agit du :

- Questionnaire de satisfaction relatif au fonctionnement, à l'animation des concertations cliniques mensuelles et au fonctionnement général du Réseau WaB. Ce questionnaire est complété par les membres du groupe de terrain en fin d'année (cf. **annexe 3**) ;
- Questionnaire permettant d'évaluer l'intérêt et la plus-value pour les directions/coordinations partenaires de faire partie du Réseau WaB (créé en 2023) ;
- Questionnaire de satisfaction destiné aux personnes extérieures au groupe de terrain participant à une concertation clinique (créé en 2020) (cf. **annexe 4**) ;
- Questionnaire de satisfaction relatif aux immersions qui est complété par les travailleurs (membres du groupe de terrain ou leurs collègues voire même leurs stagiaires) participant à une immersion inter-institutionnelle via le Réseau WaB ;
- Questionnaire concernant la satisfaction d'un événement organisé par le Réseau WaB (cf. **annexe 5**) ;
- Questionnaire pour les membres structurels du Réseau WaB ayant peu/pas participé aux concertations cliniques mensuelles.

En 2024, ces questionnaires ont été complétés et analysés sauf :

- Celui destiné aux membres structurels du Réseau WaB ayant peu/pas participé aux concertations cliniques mensuelles. En effet, les questionnaires soumis en 2022 aux référents concernés semblent avoir eu des répercussions positives qui, nous l'espérons, perdureront dans le temps.
- Celui relatif aux immersions qui est complété par les travailleurs (membres du groupe de terrain ou leurs collègues voire même leurs stagiaires) participant à une immersion inter-institutionnelle via le Réseau WaB. En 2024, quelques immersions ont été organisées via le Réseau WaB mais trop peu de questionnaires ont été récoltés pour permettre une analyse objective.
- Celui permettant d'évaluer l'intérêt et la plus-value pour les directions/coordinations partenaires de faire partie du Réseau WaB. En effet, ce questionnaire a été complété fin 2023 et il était donc un peu prématuré de le faire compléter à nouveau cette année.

ii. Tendances 2024

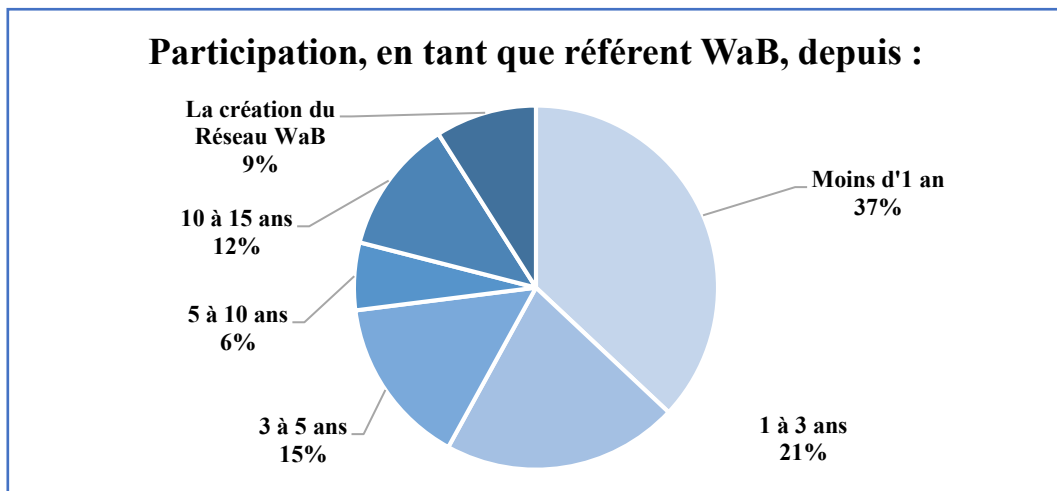
A. Questionnaire de satisfaction relatif au fonctionnement, à l'animation des concertations cliniques mensuelles et au fonctionnement général du Réseau WaB

Pour obtenir des résultats les plus pertinents possibles, pour pouvoir remplir ce document, les référents doivent avoir participé au minimum à 2 concertations cliniques mensuelles sur 12.

Pour toucher le plus grand nombre, le questionnaire a été passé lors de la concertation clinique de novembre en présentiel. Les absents à cette concertation l'ont, quant à eux, reçu par mail.

En 2024, **33 référents** (faisant partie des 28 institutions partenaires) ont complété le **questionnaire**. Rappelons qu'il y a parfois des changements de référents au sein des institutions et que donc, d'une année à l'autre, ce ne sont pas toujours les mêmes membres du groupe de terrain qui remplissent ce document.

Il a d'abord été demandé à chaque référent de préciser depuis combien de temps il/elle participe aux concertations du Réseau WaB et ce, dans le but d'avoir une idée de la composition du groupe de terrain.



On peut donc constater que :

- **58%** des référents participent aux concertations depuis **moins de 3 ans**.
- **27%** des membres du groupe de terrain sont présents depuis **plus de 5 ans**.

Comme en 2023, on constate un renouvellement des référents (probablement dû à l'intégration de plusieurs nouveaux membres ainsi qu'au turn over au sein des équipes des institutions partenaires) puisque 58% des référents participent aux concertations depuis moins de 3 ans (56% en 2023). Toutefois, il reste encore **9% des participants** qui sont **présents depuis la création du Réseau WaB**, ce qui permet une **transmission des valeurs fondamentales du Réseau WaB**.

Si on croise les données concernant le temps de participation et la fréquence de participation par année, cela donne le tableau suivant :

	Participation, en tant que référent WaB, depuis :							
Fréquence de participation (sur un an)	Moins d'1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	La création du Réseau WaB	TOTAL	%
1 à 3 réunions	3	/	1	1	1	/	6	18%
4 à 6 réunions	6	1	2	/	/	/	9	27%
7 à 9 réunions	1	2	/	1	/	/	4	12%
10 à 12 réunions	2	4	2	/	3	3	14	43%
TOTAL	12	7	5	2	4	3	33	100%
%	37%	21%	15%	6%	12%	9%	100%	

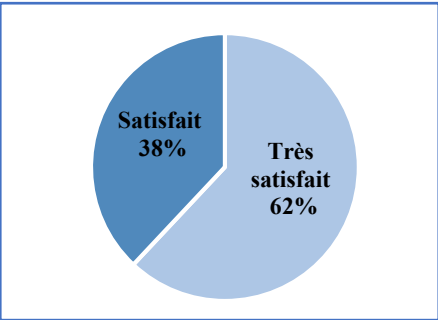
On peut constater de ce tableau que :

- 55% des référents participent à **plus de 6 réunions** par an (58% en 2023).
- 45% des référents participent à **moins de 6 réunions** par an (42% en 2023).

Les chiffres sont stables par rapport à 2023. Notons que parfois, il y a plusieurs référents pour une même institution et ceux-ci viennent à tour de rôle, ce qui explique en partie le fait que 45% des référents assistent à moins de 6 réunions par an. Pour le futur, il serait intéressant de comptabiliser la fréquence de participation en fonction des institutions plutôt que des référents.

Satisfaction générale :

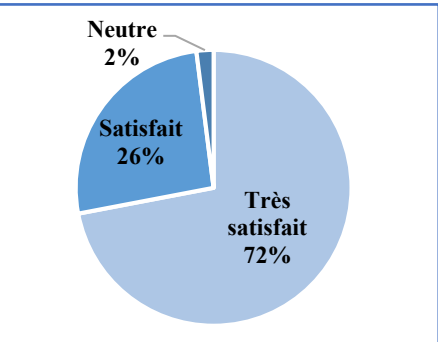
Les référents WaB ont ensuite donné une note de satisfaction générale concernant les concertations cliniques organisées en 2024.



Ces résultats sont très positifs puisque **100% des référents sont satisfaits voire très satisfaits** (96% en 2023). Les référents WaB ont donc continué à s'appuyer sur les concertations cliniques, en place depuis 20 ans, malgré l'absence de coordination.

Organisation de la concertation clinique :

Dans cette partie, le groupe de terrain a été interrogé sur l'organisation générale des concertations, le respect des horaires et la durée des concertations.

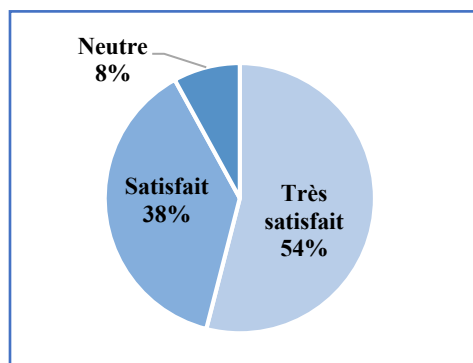


Les chiffres parlent d'eux-mêmes puisque **98% (95% en 2023) du groupe de terrain est satisfait voire très satisfait de la manière dont les concertations cliniques ont été organisées en 2024.**

Les commentaires laissés par les référents WaB sont en général très positifs. Le pourcentage de "neutre" s'explique notamment par le fait que certains référents ont des difficultés à se libérer pour assister à la concertation clinique.

Contenu de la concertation clinique :

En ce qui concerne le contenu de la concertation clinique, le groupe de terrain a donné son avis sur le déroulement général d'une journée de réunion, le temps consacré aux différentes parties (actualisation de l'offre des institutions membres, inclusion, suivi, évaluation et échange de bonnes pratiques) et la participation et l'apport des référents WaB dans la mise en place des trajectoires de soins.

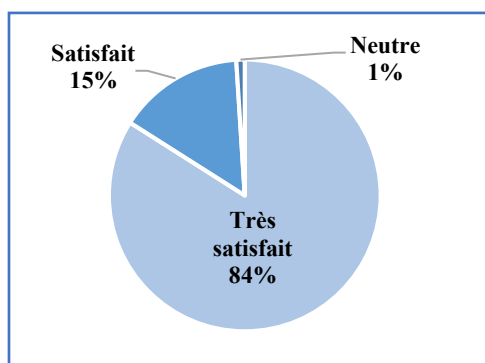


Dans cette rubrique, **92%** (87% en 2023) **des membres du groupe de terrain sont satisfaits voire très satisfaits de la manière dont les concertations cliniques ont été construites en 2024.** On constate donc une stabilité entre les chiffres des deux années.

Parmi les choses qui pourraient être améliorées, ce qui revient le plus souvent est le manque de temps pour pouvoir aborder certains sujets.

Animation de la concertation clinique :

Dans cette partie, le groupe de terrain a été interrogé sur l'animation, le rythme et l'ambiance générale lors des concertations cliniques.

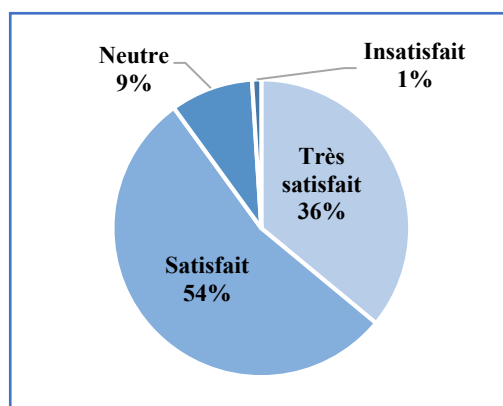


Les résultats sont également très positifs vu que **99%** (96% en 2023) **du groupe de terrain est au minimum satisfait de la manière dont les concertations cliniques ont été animées en 2024.**

Tout comme en 2023, la dynamique positive, la convivialité et la bonne ambiance favorisant un travail de qualité ont été relevées à plusieurs reprises dans les commentaires laissés par les référents.

Fonctionnement du Réseau WaB :

Pour cette partie, c'est l'avis sur la répartition des membres du réseau (géographiquement et selon le type d'institutions), la présence des membres et l'implication de ceux-ci lors des concertations qui a été demandé aux référents WaB.

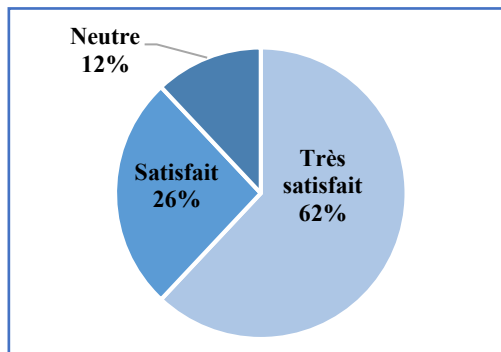


Cette année, les chiffres de cette rubrique ont augmenté par rapport à ceux observés en 2023. En effet, **90% des membres du groupe de terrain sont satisfaits voire très satisfaits** (74% en 2023). On peut également relever 9% de "neutre" (22% en 2023).

Dans les commentaires laissés par les référents WaB, comme en 2023, on peut essentiellement mettre avant le manque de présence de certaines institutions mais également la sous-représentation de certaines régions au sein du réseau.

Outils nécessaires à l'inclusion :

On retrouve dans les outils nécessaires à l'inclusion, la satisfaction du groupe de terrain concernant le consentement informé et la fiche d'inclusion.

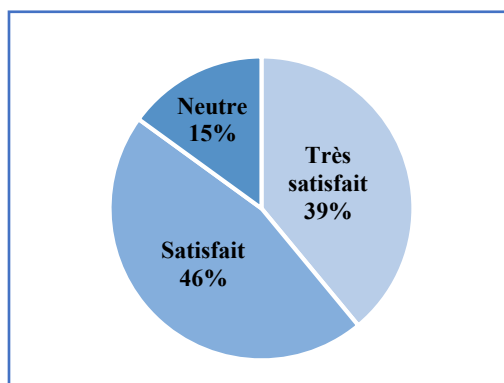


Les résultats de cette partie sont positifs puisque **88% des référents sont au minimum satisfaits des documents utilisés pour inclure un nouvel usager dans le Réseau WaB** (92% en 2023).

Les réponses "neutres" sont en général attribuées au fait que certains référents n'ont pas eu l'occasion d'inclure un usager et donc, d'utiliser ces outils.

Outils nécessaires à l'évaluation :

Dans cette catégorie, les référents WaB se sont prononcés sur les différents questionnaires relatifs à la satisfaction des usagers, à l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire des usagers inclus selon les professionnels et à la satisfaction des référents WaB concernant le fonctionnement du réseau.

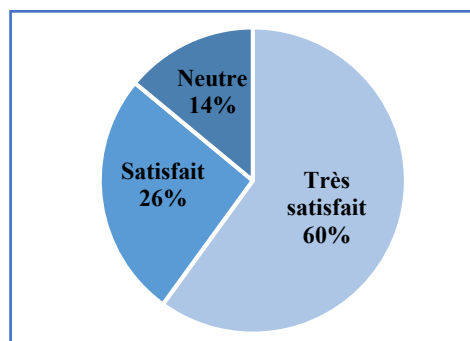


85% des membres du groupe de terrain sont satisfaits voire très satisfaits des outils liés à l'évaluation (84% en 2023).

Au sein des commentaires, les référents sont conscients que ces questionnaires sont importants et pertinents pour le bon fonctionnement du Réseau WaB. Toutefois, ils mettent également en avant qu'il n'est pas toujours évident de les faire passer car cela leur demande du temps alors que leur charge de travail est déjà importante.

Outils généraux :

En ce qui concerne les outils généraux, il a été demandé au groupe de terrain quel était son degré de satisfaction pour le folder et le guide pratique.



Dans cette dernière rubrique, le **pourcentage de référents satisfaits voire très satisfaits est de 86%** (83% en 2023). Nous pouvons donc relever une stabilité de la satisfaction des membres du groupe de terrain concernant ces outils.

Retour sur les attentes du groupe de terrain pour 2024 :

Il a été demandé aux membres du groupe de terrain si leurs attentes pour 2024 avaient été comblées au niveau du Réseau WaB. **Sur les 33 référents ayant répondu au questionnaire, 31 ont répondu à cette question. Et sur les 31 réponses, toutes sont positives, ce qui nous donne un résultat de 100% (95% en 2023).**

Attentes du groupe de terrain et actions à mettre en place en 2025 :

Dans un ultime encadré, les référents WaB ont eu l'opportunité de faire part de leurs attentes envers le réseau pour 2025. Il leur a également été demandé ce qu'il serait nécessaire, selon eux, de mettre en place pour continuer à développer le Réseau WaB.

Concernant leurs **attentes pour 2025**, celle qui est le plus souvent mise en avant est :

- Maintenir le réseau et les concertations malgré les difficultés rencontrées.
- Pérennité du financement.
- Continuer la réflexion autour de nouveaux partenaires (lieux de sevrage, IHP, région liégeoise).
- Plus d'échanges de bonnes pratiques.

Pour ce qui est des **actions à mettre en place** pour continuer à développer le Réseau WaB, nous retrouvons les **mêmes propositions** que celles abordées au niveau des attentes pour 2025.

B. Questionnaire de satisfaction destiné aux personnes extérieures au groupe de terrain participant à une concertation clinique

25 personnes ont participé, en tant qu'invités, aux concertations cliniques du Réseau WaB durant l'année 2023.

18 questionnaires ont été récoltés. Ceux-ci proviennent de **12 institutions partenaires du Réseau WaB** à savoir Trempline (1), l'Ilot (1), le Répît (3), le Solbosch (1), Ellipse (2), Repair (1), le CHU Tivoli (2), Destination (2), l'Espérance (1), la Clairière (2), Syner'Santé (1) et Phénix (1).

En ce qui concerne la **satisfaction des personnes questionnées** :

- 100% sont été satisfaites de l'accueil reçu.
- 100% ont été satisfaites de l'organisation générale de la concertation clinique.
- 100% ont été satisfaites du déroulement général de la journée.
- 100% ont été satisfaites des informations et documents reçus.
- 100% ont été satisfaites de l'animation de la concertation clinique.
- 100% pensent que leurs attentes ont été comblées. En effet, comme en 2023, **l'observation d'une concertation clinique permet**, selon eux, de :
 - Rencontrer les référents des institutions membres et créer du lien.
 - Comprendre l'organisation et le fonctionnement du réseau.
 - Voir ce que le réseau peut apporter à l'utilisateur.
 - Observer la collaboration entre les services.

C. Questionnaire concernant la satisfaction d'un événement (interne) organisé par le Réseau WaB et soumis à l'ensemble des participants

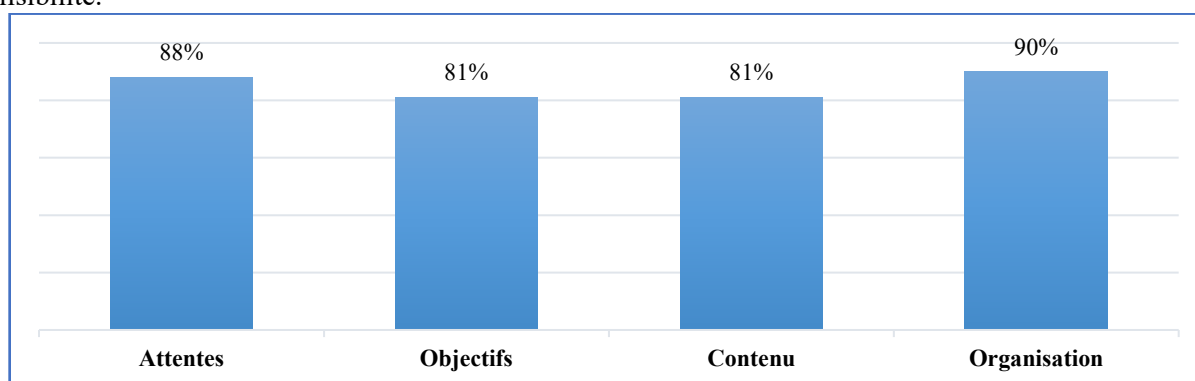
Lors de la **journée de réflexion entre référents du 7 novembre 2024** organisée par le Réseau WaB, il a été demandé aux participants de compléter un questionnaire de satisfaction (cf. **annexe 5**). **22 documents ont été complétés** par les référents.

Il a été demandé aux participants de donner une note de 1 à 5 à **différentes questions** :

- Vos attentes concernant la journée ont-elles été rencontrées ?
- La journée a-t-elle répondu aux objectifs annoncés ?
- Quel est votre degré de satisfaction concernant le contenu de la journée ?
- Quel est votre degré de satisfaction concernant l'organisation générale de la journée ?

Il était également possible pour chaque rubrique de laisser des commentaires, nous y reviendrons.

Voici les résultats obtenus pour les 4 questions. Ils ont été convertis en pourcentage pour plus de lisibilité.



Nous pouvons donc constater que tous les **retours sont positifs avec l'ensemble des résultats au-dessus de 80%**.

La journée a été divisée en **3 parties** : une discussion en groupe sur le fonctionnement des institutions, une vignette clinique et 2 interventions sur le thème du double diagnostic (assuétudes et santé mentale).

En ce qui concerne les **commentaires** des participants, ils sont **généralement très positifs**. Nous pouvons toutefois relever deux points plus critiques : Manque de temps pour les discussions sur le fonctionnement des institutions et pour la vignette clinique et une volonté de permuter le programme entre les discussions du matin et les interventions de l'après-midi demandant plus de concentration.

iii. Conclusion

Concernant le questionnaire de satisfaction sur le fonctionnement des concertations cliniques, les membres du groupe de terrain sont satisfaits de la manière dont celles-ci se sont déroulées. De plus, ils ont montré à travers leurs réponses qu'ils étaient en accord avec les différents outils mis en place. Nous avons également constaté que, comme en 2023, il y a un renouvellement du groupe de terrain mais il reste toutefois un certain nombre de référents présents depuis la création du réseau, ce qui assure la transmission des valeurs fondamentales. Pour ce qui est des attentes mises en avant par le groupe de terrain, il est évident qu'il en sera tenu compte lors de la mise en place du plan d'actions 2025.

Le questionnaire de satisfaction pour les invités aux concertations cliniques et celui post événement rencontrent également des résultats très positifs et motivent le réseau à continuer en ce sens.

De manière générale, nous pouvons donc mettre en évidence une **satisfaction positive de l'ensemble des professionnels du Réseau WaB**. Celui-ci restera évidemment attentif aux remarques mises en avant et tentera d'y répondre dans un souci d'amélioration continue.

4. Evaluation de l'organisation et du fonctionnement du Réseau WaB

a. Présentation

Le Réseau WaB est une association de fait depuis sa création et ne possède aucune forme juridique. L'effectif salarié du réseau est composé d'une coordination à temps plein et d'une chargée de missions à mi-temps. En ce qui concerne le pilotage du Réseau WaB, plusieurs organes s'en chargent de manières différentes (cf. 1^{ère} partie "**Présentation préalable du réseau**").

La **coordination** actuelle est en place depuis décembre 2023, un changement a donc récemment eu lieu. Sa mission principale, clairement perçue par les utilisateurs du réseau, est de faire le lien entre les différentes instances et de veiller à la mise en œuvre des décisions et des actions. Elle a également pour mission de veiller aux règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires de la concertation clinique. Ces règles de bonne conduite font directement référence : à l'intérêt supérieur de l'utilisateur ; à la charte éthique de partenariat incluant la question du secret professionnel (partagé) ; au règlement d'ordre intérieur propre au Réseau WaB ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, nouvelle législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018). Afin de rendre compte de ses activités, la coordinatrice établit un tableau d'activités de manière journalière. A chaque fin de mois, celui-ci est transmis, par mail, à son responsable pédagogique, sa responsable financière ainsi qu'au Président du Réseau WaB. Il en va de même pour son horaire mensuel. Lors de chaque comité de direction, la coordinatrice fait un récapitulatif de ses activités aux membres présents. De plus, un rapport d'activités du Réseau WaB est rédigé annuellement.

La **chargée de missions** du Réseau WaB, quant à elle, est en place depuis juillet 2019. Sa mission principale, clairement perçue par les utilisateurs du réseau, est l'évaluation du Réseau WaB. En collaboration avec la coordinatrice, elle complète et affine les résultats quantitatifs obtenus jusqu'ici. Elle participe également à l'organisation des événements liés au Réseau WaB, assure les tâches de secrétariat lors des concertations cliniques et aide à la préparation des divers ateliers (échange de bonnes pratiques). Pour terminer, elle participe aux comités de direction et aux Bureaux. Afin de rendre compte de ses activités, la chargée de missions fait un retour régulier, lors de réunions internes, au directeur du pôle psycho-social ainsi qu'à la direction générale de l'ASBL Transit. De plus, lors de chaque comité de direction et Bureau (comité de pilotage de l'évaluation) du Réseau WaB, la chargée de missions fait un récapitulatif de ses tâches aux présents. Pour terminer, un rapport d'évaluation du Réseau WaB est rédigé annuellement.

Les activités du Réseau WaB sont organisées selon un plan d'actions annuel qui est élaboré par le groupe de terrain et ensuite validé par le comité de direction du Réseau WaB. Il apparaît dans le rapport d'activités annuel.

b. Tendances 2024

Vu qu'aucun questionnaire n'est prévu pour évaluer l'organisation du Réseau WaB, nous nous baserons sur 5 objectifs d'une organisation de réseau (cf. ANAES) à savoir :

- Assurer le pilotage du réseau.
- Structurer / sécuriser le système d'information.
- Avoir un système d'informations opérationnel pour l'activité du réseau.
- Planifier une démarche évaluative.
- Faire connaître le réseau.

En ce qui concerne le **pilotage du réseau**, un organigramme clair et connu de toutes les instances existe. Un canevas de bonne gouvernance a été créé afin de décrire les différentes responsabilités des membres du comité de direction et toute décision est tracée grâce à la rédaction d'un PV après chaque réunion.

En ce qui concerne la **structuration et la sécurisation du système d'information**, nous parlerons ici de la base de données informatique où se trouvent les informations d'inclusion et de suivi des usagers inclus dans le Réseau WaB. La responsable de l'information est la coordinatrice et le comité de pilotage identifié comme responsable est le comité de direction. L'ensemble des acteurs (responsables du système d'information ou non) met tout en œuvre pour veiller au respect du RGPD.

En ce qui concerne **l'existence d'un système d'informations opérationnel pour l'activité du réseau**, l'actualisation de la base de données a commencé en 2021. La migration de celle-ci sur un serveur indépendant de celui de l'ASBL Trempline, afin de faciliter l'accès aux référents WaB, devait être finalisée mais le projet a pris retard, indépendamment de notre volonté. Il n'a actuellement pas encore pu aboutir faute de budget suffisant.

En ce qui concerne la **planification d'une démarche évaluative**, la chargée de missions ainsi que la coordinatrice s'entourent de compétences nécessaires notamment grâce au comité de pilotage de l'évaluation qu'est le Bureau du Réseau WaB. Elles ont également formalisé le cadre de l'évaluation grâce aux documents « processus évaluatif du Réseau WaB » (cf. **annexe 1**) et « charte éthique de l'évaluation du Réseau WaB » (cf. **annexe 2**). Un financement n'est, à l'heure actuelle, pas prévu pour l'évaluation en dehors de l'engagement à mi-temps de la chargée de missions.

Pour terminer, en ce qui concerne la **visibilité du réseau**, celle-ci semble ne plus à prouver. En effet, début 2024, plusieurs institutions/services ont rejoint le réseau suite à une prise de contact en 2023.

Concernant ce dernier point à savoir les discussions autour du travail effectué par le Réseau WaB, précisons qu'il peut y avoir des échanges formels mais également informels. C'est le cas notamment quand un référent WaB explique le fonctionnement du réseau à un usager en vue d'une éventuelle inclusion mais également lorsque les partenaires parlent du réseau autour d'eux, à d'autres travailleurs.

c. Conclusion

En conclusion, nous pouvons affirmer que pour 2024, l'organisation et le fonctionnement du Réseau WaB ont permis de :

- Répondre à un maximum d'objectifs opérationnels du réseau ;
- Obtenir des résultats permettant la rédaction d'un rapport d'évaluation ainsi que celle d'un rapport d'activités 2024.

Par contre, la visibilité du réseau a toutefois en partie été mise à mal, encore cette année, par notamment le non accès au site internet (faute de budget).

Nous pouvons encore constater que l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Réseau WaB ainsi que celle de l'atteinte des objectifs sont deux catégories étroitement liées et nous apportent le même type de résultats.

5. Evaluation économique du Réseau WaB

a. Présentation

Le Réseau WaB bénéficie de deux sources de financement. D'une part, une subvention facultative de la Wallonie dans le cadre du Plan Stratégique transversal en matière d'assuétudes depuis 2008 et d'autre part, un subside complémentaire de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels (anciennement Bruxelles Prévention Sécurité), via l'ASBL Transit depuis juillet 2019.

Le subside de la Région wallonne permet, depuis 2008, l'engagement d'une coordination à temps plein. Le subside de la Région de Bruxelles-Capitale permet, quant à lui, l'engagement à mi-temps d'une chargée de missions.

Les frais liés à la fonction de coordination ainsi que ceux liés à la fonction de chargée de mission sont identifiés et distincts car ils dépendent de deux subventions différentes.

Le budget pour la subvention wallonne est élaboré par l'ASBL Trempline, responsable financière de la coordination et validé par l'AViQ (Agence wallonne pour une Vie de Qualité). Le budget de la subvention bruxelloise est élaboré, quant à lui, par l'ASBL Transit, responsable financière de la chargée de missions et validé par la Région de Bruxelles-Capitale. Ces deux sources de financement sont également validées par le Comité de Direction du Réseau WaB.

b. Tendances 2024

Vu qu'aucun questionnaire n'existe pour évaluer, de manière économique, le Réseau WaB, nous nous baserons sur deux points (cf. ANAES) à savoir la mesure des coûts et la solidité du financement.

En ce qui concerne la **mesure des coûts 2023**, la Région Wallonne a octroyé un subside de 74.300€ tandis que la Région Bruxelloise (safe.brussels) a octroyé un subside de 42.456€. Ces montants forment un total de **116.756€ pour la mise en place du Réseau WaB en 2023**.

En ce qui concerne la **solidité du financement**, le subside bruxellois est pérenne contrairement à celui de la Wallonie. En effet, celui-ci dépend de subventions facultatives pouvant être regroupées sur une convention triannuelle.

c. Conclusion

Grâce aux subventions allouées au Réseau WaB, celui-ci atteint généralement les objectifs annuels fixés et montre une bonne gestion de ses subsides.

Toutefois, concernant plus particulièrement le poste de coordination, certaines problématiques ont été rencontrées en raison de la subvention wallonne non pérenne et non indexée. Comme nous avons pu le constater cette année, cela a eu des conséquences sur le fonctionnement du réseau alors que ce dernier est en place depuis plus de 20 ans et qu'il a toujours été évalué de manière positive.

A l'instar d'autres réseaux, il est nécessaire pour WaB d'avoir un subside wallon pérenne et si possible, dans un cadre agréé.

5^{ème} partie : Conclusion **générale**

Ce rapport d'évaluation 2024 est un **outil très intéressant** permettant d'évaluer le travail effectué par le Réseau WaB au travers de cinq indicateurs.

Nous constatons que les **missions du réseau ont été maintenues le plus possible** malgré certaines activités qui n'ont pas pu avoir lieu faute de budget.

La **prise en charge des usagers** inclus est l'essence même du réseau et elle montre, à nouveau, toute son **efficacité** que ce soit au sein des concertations cliniques mais également en dehors, grâce aux liens existants entre les référents WaB.

Concernant la **satisfaction des bénéficiaires du Réseau WaB** (usagers et professionnels), celle-ci est **majoritairement positive voire très positive tout comme l'année passée**.

Pour ce qui est des **usagers**, tous seraient preneurs d'une **nouvelle trajectoire** de soins proposée par le réseau en cas d'échec.

Au niveau de la **satisfaction des professionnels**, à travers les différents questionnaires complétés pour cette partie, **l'ensemble des ceux-ci** (groupe de terrain, directions, invités, ...) semble **satisfait** du travail effectué par le réseau.

Notons encore que **tous les professionnels du réseau se sont mobilisés autour de cette thématique de l'évaluation** que ce soit la chargée de missions en collaboration étroite avec la coordinatrice mais également le Bureau WaB en tant que comité de pilote ainsi que le groupe de terrain impliqué dans la passation des questionnaires. **Le travail effectué** est très utile car il permet de **mettre en avant la réalité du terrain**.

Pour terminer, nous voudrions mettre en avant que la **présence d'une coordinatrice, en plus de la chargée de missions**, tout au long de l'année 2024 a permis **l'accomplissement de missions essentielles** pour le bon fonctionnement du Réseau WaB.

Toutefois, il nous semble important de rappeler les **répercussions** qui ont pu être constatées suite à la **non indexation du subsidé wallon**. Cette situation a eu de **réels impacts** notamment en termes de visibilité (pas d'accès au site internet ni de journée ouverte à tous par exemple) mais également pour le groupe de terrain (pas de journée avec les directions et coordinations et pas d'accès à la base de données informatique par exemple).

Le Réseau WaB fonctionne depuis 20 ans et continue à avoir **énormément de sens**. Toutefois, le **maintien des concertations cliniques mensuelles** et la **pérennisation du subsidé wallon** restent des **attentes centrales** du groupe de terrain et du comité de direction.

Bibliographie

- Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé (ANAES), *Principes d'évaluation des réseaux de santé*, Paris, 1999.
- Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé (ANAES), *Evaluation des réseaux de soins : bilan de l'existant et cadre méthodologique*, Paris, 2001.
- Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé (ANAES), *Réseaux de santé : guide d'évaluation*, Paris, 2004.
- CAP Réseaux, *Repères pour une démarche d'évaluation*, Rhône-Alpes, 2003.
- Contandriopoulos A.P., F. Champagne, et al. (1993). « L'évaluation dans le domaine de la santé – Concepts et méthodes. » Bulletin 33 (1) : 12-17.
- [Eurotox-TB-2018-Wallonie_4tma.pdf](#)
- https://eurotox.org/wp/wp-content/uploads/Eurotox-TB-2018-Bruxelles_4tma.pdf